JGA 2608 Courtelary 95e année Vendredi 21 juin 2019 No 24

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9 h
Officiel: mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

enneatime
www.enneatime.ch

Testez-le gratuitement pendant 30 jours sur www.enneatime.ch

La saisie des heures pour les artisans et PME!

Saisissez les heures de travail simplement et efficacement avec votre smartphone.

enneasoft sàrl – 2606 corgémont – 032 489 52 30 – info@enneasoft.ch – www.enneasoft.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Qui en veut aux poutres du Chasseral ?

Certaines des poutres qui jalonnent une partie du sentier de la crête du Chasseral et les panneaux explicatifs correspondants ont été abîmés volontairement et mis à terre par des inconnus ce printemps. Ces poutres, qui n'ont rien à voir avec du landart, ont été installées il y a dix ans et renouvelées en 2018. Initiée par le Parc régional Chasseral, la mesure est destinée à empêcher les randonneurs et promeneurs de piétiner la flore très particulière de l'arête rocheuse.

L'un des deux panneaux installés au début du sentier, montrant clairement de quel côté il faut marcher pour éviter de piétiner la flore sommitale

La mise en place de ces structures avait été décidée à la suite d'un relevé exhaustif de la végétation de tout le sommet du Chasseral effectué en 2003 par une équipe de botanistes régionaux.

Il a permis une comparaison avec le relevé effectué en 1967 par Charles Krähenbühl, de Saint-Imier. Conclusion: près de 15 % des 79 plantes menacées dans le Jura ou indicatrices d'un climat montagnard avaient disparu en 35 ans!

Le piétinement excessif de plusieurs dizaines d'espèces rares était identifié comme un danger majeur. Le sentier didactique créé alors, avec panneaux d'information et 66 poutres au sol marquant une limite à ne pas franchir, avait pour objectif de déplacer le cheminement de la majorité des randonneurs à l'extérieur de l'étroite bande de crête la plus sensible au piétinement, sans en interdire l'accès et tout en sensibilisant le public à ces richesses naturelles.

Une mesure incitative plutôt que coercitive, qui permettait par ailleurs au bétail de pâturer au-delà de la limite. Une gageure accompagnée de panneaux d'information renouvelés l'été dernier. Plusieurs sociétés et entreprises de la région avaient contribué à sa réalisation ainsi qu'au renouvellement des installations.

Aujourd'hui, de l'avis des spécialistes, les espèces cibles se sont bien maintenues, leur floraison est plus fournie qu'auparavant et aucun effet de densification excessive de la végétation n'a été observé, comme on aurait pu le redouter. Un suivi quantitatif a de plus été mis en place pour essayer de mesurer les effets de cette action de préservation.

En attendant, afin de conserver le bénéfice de ces résultats positifs, le Parc régional Chasseral va tout prochainement réinstaller les deux panneaux d'information marquant le début du sentier et remettre en place les poutres qui ont été déplacées ou abîmées afin d'éviter que les promeneurs se déplacent du mauvais côté de cette limite physique.

SOMMAIRE

5e festival de l'AMCBV
Les fanfares ont rendez-vous à Péry 3

Vauffelin et le bilinguisme
Cours de langues proposés aux élèves 3

Maison de l'enfance à Sonceboz
Confortable, mais pas luxueuse 6

Balade poéstive à Corgémont
Un mélange de poèmes et de goûts 7

Place de jeu refusée à Courtelary
L'Assemblée n'a pas donné son aval 8

Rénovation du collège de Villeret
Les travaux démarrent bientôt 9

Ecole secondaire de Saint-Imier
Les élèves dans les starting blocks 16

Concert de clôture de l'EMJB
La Collégiale de Saint-Imier vibrera mardi 17

« Révérences » de Philippe Krüttli
Son dernier concert avec l'EVE 17

Tramlabulle 2019
L'affiche dévoilée 22

Jetez un coup d'œil à l'agenda
Pour ne manquer aucun événement régional! 23

Meeting d'ouverture du CAC
Déjà des records battus 24

Concours des Jeunes Tireurs
Onze médaillés régionaux 24

Réclame

Nous offrons une glace …

… à chaque enfant se présentant aux guichets de l'agence de Saint-Imier.
Mercredi 26 juin de 14h00 à 16h30

NB: Pense à vider ta tirelire lors de ta visite.

cec.clientis.ch

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Immobilier

LES LAURIERS

Établissement Médico-Social | Appartements avec prestations

Rue de la Clé 36 – 2610 Saint-Imier

appartement disponible actuellement

Venez visiter notre structure de onze appartements complètement équipés, avec services et prestations.

Loyer dès 1300 fr. par mois avec 45 minutes de prestations de ménage par semaine ! Aide financière possible par les prestations complémentaires.

Chaque appartement comprend :
Cuisinière vitrocéramique, réfrigérateur et lave-vaisselle, salle de bains adaptée y compris un séjour avec un grand balcon de 14 m², une chambre à coucher et une cave.
Un espace restauration est à votre disposition au niveau inférieur de votre immeuble, ainsi qu'une buanderie, un salon de coiffure, de podologie, d'esthétique.
Le loyer est toutes charges comprises, chauffage, électricité, eau, place de parc, abonnement au téléréseau Diatel, système de contrôle de présence, appel d'urgence intégré au système d'appel téléphonique. Présence de personnel soignant 7j/7 24h/24.

Prestations à la carte :
Complément de ménage, lessive, soins, restauration et animation selon vos besoins, système d'assistance continu.

Visites personnalisées sur demande, renseignements :
Tél. 032 942 40 40 Courriel : info@leslauriers.ch

À LOUER À CORMORET

Chalet indépendant

entièrement rénové, de 60 m² avec balcon et terrasse + jardin de 300 m².
Logement en duplex.
Premier étage : une pièce réunissant cuisine-salon + une salle de bains.
A l'étage, une chambre à coucher.
Libre dès le 1er septembre.
900 francs + 90 francs de charges.
Tél. 079 469 28 63

À LOUER À SONCEBOZ
situation calme, proche de la gare, bel ensoleillement

1 x 3½ pièces

2e étage, rénové, balcon, Fr. 1000, place de parc et charges comprises.
Libre de suite.

1 x 4½ pièces

2e étage, rénové, balcon, 2 bains-WC, Fr. 1300, place de parc et charges comprises.
Libre dès le 1er août 2019.
Tél. 032 751 11 56

À LOUER À CORGÉMONT :
A la Gaude 2

Beau et lumineux 3,5 pièces mansardé

95m², large couloir central.
Appartement fait à neuf en 2012, parquet au sol, salle de bains avec douche, place de jardin (et garage avec lumière et prise possible).
Prix : 980 fr.
+ acompte de charges 210 fr. (suffisant)
Tél. 079 543 15 38
ou à info@myswissadmin.ch

IMMEUBLE A VENDRE ?

Contactez une agence proche
de chez vous sans engagement

Hasler Immobilier P. et V. Tramelan
courtage-gérance
tél. 032 487 53 85
www.haslerimmobilier.ch

Horizon Le Château SA

Votre coup de cœur à Renan dès 299 000 francs

Magnifiques appartements

- De 3,5 à 4,5 pièces
- De 82 m² à 140 m² habitables
- Ascenseur
- Chauffage au sol
- Place de parc extérieure
- Finitions : très belles prestations

Contact : Annick Dardare | 079 374 92 01

À LOUER À SAINT-IMIER
Midi 11

Appartement de 5,5 pces

2e étage, rénové, cuisine agencée,
2 WC, cave et local bricolage.
1300 fr. + 250 fr. AC charges
Libre de suite ou à convenir
Rens. 079 479 00 08

En vente
à l'imprimerie

BAUX À LOYER

Emplois

SABAG Biel/Bienne - Tavannes
Pour notre succursale/dépôt à Tavannes nous cherchons pour entrée immédiate ou selon accord, une/un

Conseiller/ère de vente guichet / logisticien/ne

Vos tâches
Au guichet (70%) : Vous êtes l'un des principaux interlocuteurs de nos clients. Vous établissez des bulletins de livraison, transferts et commandes de marchandises chez nos fournisseurs et donnez des renseignements techniques à notre clientèle.

Au dépôt (30%) : Commissionnement et préparation, gestion du stock et mise à disposition des clients, chargement et déchargement de la marchandise.

Vos forces
Vous travaillez dans le secteur de la construction, une formation dans le domaine du bois serait un avantage. Dans l'idéal, des connaissances supplémentaires en commerce/vente complètent votre curriculum vitae. Vous êtes une personne ouverte, communicative et mettez tout en oeuvre pour offrir le meilleur service à nos clients. Vous savez garder la tête froide également en période de stress. Bonnes connaissances informatiques (Microsoft Office).

Vos avantages
Nous vous offrons l'opportunité d'exercer un métier passionnant dans l'une des plus importantes entreprises de la région. Vous bénéficiez d'un niveau élevé d'autonomie et de responsabilité personnelle.

SABAG

Intérieurs surprenants, constructions astucieuses
sabag.ch

SABAG est une entreprise active dans le commerce de produits de construction et une référence dans le domaine de l'aménagement intérieur. L'entreprise familiale suisse compte 43 succursales et emploie plus de 1000 collaborateurs.

Votre première démarche
Un dossier de postulation avec les documents usuels à:

SABAG Biel/Bienne SA
Ressources humaines
Rue J. Renfer 52
2501 Biel/Bienne
jobs.biel@sabag.ch

SONVILIER

Les Razmokets

La Crèche municipale « Les Razmokets » à Sonvilier met au concours le poste d'

assistant/e socio-éducatif/ve à 80 %

Profil souhaité
- Etre en possession du CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent.
- Personne dynamique, motivée, disponible et flexible.
- Personne sociable, avec des facilités de contact et qui aime travailler en équipe.
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et de tolérance.
- Etre à l'aise avec la prise de responsabilités et les tâches administratives.

Nous offrons
- Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.
- Traitement selon l'échelle salariale bernoise, basé sur les exigences du poste et de l'expérience du/de la candidat(e).

Entrée en fonction : à convenir

Le cahier des tâches du poste ainsi que tout autre renseignement peuvent être obtenus auprès de la directrice de la crèche (032 940 14 86 ou creche@sonvilier.ch).

Les candidatures accompagnées des documents usuels sont à adresser à la Municipalité de Sonvilier, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier, jusqu'au **19 juillet 2019**, avec la mention « poste assistant/e socio-éducatif/ve ».
Les candidatures sans le(s) certificat(s) requis ne seront pas prises en compte.

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS

Abonnement Libero pour la rentrée scolaire 2019

Pour la rentrée scolaire 2019/2020, la commune a de nouveau mis sur pied l'acquisition de l'abonnement de bus pour les élèves qui suivent déjà ou qui suivront l'école obligatoire secondaire à Bienne.

L'abonnement pourra être retiré auprès de l'InfoCenter qui se trouve sur la place de la Gare à Bienne aux heures d'ouverture suivantes: lundi-vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 16h.

Les anciens élèves apporteront leur abonnement de l'année 2018/2019 alors que les nouveaux bénéficiaires devront se munir d'une pièce d'identité et d'une photo passeport qui réponde aux exigences en vigueur. Un courrier sera envoyé aux élèves concernés d'ici la mi-juillet, alors que la facturation des abonnements sera adressée directement à la commune. | *cm*

Compensation des charges

La commune a pris acte de la décision cantonale sur la compensation des charges concernant les transferts de charges résultant d'une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes pour l'année 2019. Alors que le budget prévoyait une dépense de 37410 francs, la dépense effective est de 37041 francs, soit 369 francs de moins que prévu.

Alors que le budget 2019 pour la participation communale à la compensation des charges de l'aide sociale pour l'année 2018 indiquait un montant de 104580 francs, c'est finalement une somme de 99991 francs que la commune devra payer, soit 4589 francs de moins que ce qui avait été prévu.

Pour terminer, c'est une somme de 44086 francs que la commune devra débourser cette année en guise de contribution communale aux prestations complémentaires et 1182 francs pour la contribution aux allocations familiales. En comparaison avec le budget, c'est une somme de 1502 francs que nous économisons sur ces deux contributions. | *cm*

Comptes meilleurs que prévu !

Alors que le budget prévoyait un déficit de 45261 francs, c'est finalement avec un bénéfice de 68072 francs que bouclent les comptes 2018. Ceux-ci ont été présentés en détails par l'administratrice des finances. Ils ont été acceptés à l'unanimité par les 24 citoyens présents.

Le décompte du nouveau collecteur d'eaux usées du Pierrat a été présenté à l'assemblée et n'a pas suscité de question.

Dans les divers, le maire, Yvan Kohler, a donné des informations sur la révision du PAL (Plan d'Aménagement Local). Une acceptation du projet ne semble pas possible avant fin 2020 voire début 2021.

Une demande de permis par Swisscom pour l'installation d'une nouvelle antenne a donné lieu à quelques discussions et suscite beaucoup de craintes quant à ses effets sanitaires en cas d'installation de la 5G. Il est toutefois peu probable que la 5G soit installée pour un village de 200 habitants. La transformation de l'ancien magasin en bureau communal a pris du retard et un crédit additionnel sera nécessaire vu le mauvais état du bâtiment.

La commune participera, avec les communes voisines, au «Clean-Up-Day 2019»: un engagement collectif en faveur d'une Suisse propre qui aura lieu le samedi 14 septembre.

Pour terminer, le verre de l'amitié a été servi sur la terrasse du Restaurant Communal.

Soutien financier

Sollicité par Mémoires d'Ici, fondation qui s'occupe de conserver d'anciens documents, le Conseil municipal a accepté de soutenir cette fondation par un versement équivalent à 50 centimes par habitant. | *cm*

PÉRY-REUCHENETTE

Départ en retraite

Le 15 juin, la communauté catholique des villages Péry prenait congé de son sacristain Jean-Claude Grossenbacher lors de la messe mensuelle.

Jean-Claude a été nommé sacristain de la Chapelle de Reuchenette en 1997 une fonctions qu'il a tenue avec brio jusqu'en cette date du 15 juin date de son départ en retraite. Pendant la même période, il a aussi tenu la fonction de concierge. Jean-Claude avait également une autre corde à son arc, il a participé en qualité de membre auxiliaire en uniforme à la Garde Pontificale du Vatican de 1975 à 1976.

De 2002 à 2006, il a participé presque sans interruption en qualité d'aide à la caserne de la Garde Suisse entrecoupée et cela jusqu'en 2018 comme aide

De gauche à droite: Emmanuel Samusure, animateur pastoral, Abbé Patrick Werth, curé modérateur, Jean-Claude Grossenbacher, sacristain, et Michel Esseiva, président de la paroisse de Bienne

au service de la Menza. Toute la communauté catholique des villages a, par la bouche du président du conseil de la paroisse de Bienne Michel Esseiva, remercié Jean-Claude pour le travail accompli pendant toutes ces années. La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié. | *jclièvre*

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS

Abonnement de bus

Pour la rentrée scolaire 2019/2020, comme ces dernières années la commune a mis sur pied l'achat de l'abonnement de bus des élèves suivant l'école obligatoire à Bienne.

L'abonnement pourra être retiré auprès d'InfoCenter, Place de la Gare 12 à Bienne, aux heures d'ouverture suivantes: lundi-vendredi de 8h30 à 18h, samedi de 9h à 16h.

Chaque bénéficiaire devra se munir d'une pièce d'identité et apporter une photo-passeport noir et blanc ou en couleurs qui réponde aux exigences en vigueur.

La facturation des abonnements sera adressée directement à la commune et un courrier sera envoyé aux parents des enfants concernés. | *administration des finances*

Sondage sur la pollution lumineuse

Au début du mois de juin, nous avions fait parvenir un sondage sur la pollution lumineuse à tous les habitants de la commune d'Orvin. Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu y participer jusqu'à présent et rappelons qu'il est possible d'y répondre jusqu'au 30 juin. Nous invitons donc toutes les personnes à nous remettre leur prise de position sur ce sujet et nous réjouissons de les traiter.

Nous vous remercions de votre collaboration. | *cm*

Nouvelle employée d'administration

A la suite de la nomination de Vincent Kern en tant qu'administrateur des finances, nous vous informons que sa remplaçante a été trouvée! Après avoir récolté et étudié plus de 50 dossiers de postulation, le groupe de travail et le conseil municipal ont le plaisir de vous annoncer que Océane Wicht a été engagée à partir du 1er octobre 2019 en tant qu'employée d'administration. Nous aurons le plaisir de vous présenter Madame Wicht lors de la prochaine assemblée municipale et nous réjouissons de cette future collaboration. | *cm*

ORVIN

La Retrouvaille

Vendredi 28 juin

Une visite guidée du centre historique de Zurich «Sur les traces d'Ulrich Zwingli» est organisée le vendredi 28 juin.

Le départ aura lieu à 12h sur les places de parc derrière l'église d'Orvin. Le retour se fera entre 18h et 19h.

Veuillez vous inscrire au plus tard jusqu'au mardi 25 juin chez Daniel de Roche au 079 337 50 76 ou par mail à danielderoche@bluewin.ch.

16 communes

1 JOURNAL

PÉRY-REUCHENETTE

5e festival de l'AMCBV

La Fanfare Union de Péry-Reuchenette organise le festival de l'AMCBV, 5e du nom.

Depuis sa dernière organisation en 2011 sous l'ancien label FMBV-AFPC, la Fanfare Union de Péry-Reuchenette organisera samedi 22 juin le 5e festival de l'AMCBV. Un festival qui fait suite à la commande de l'association Dolorès Benoit qui, avec son comité, a donné carte blanche à la Fanfare Union de Péry-Reuchenette. Suivant le tournus établi, cette dernière a mis sur pied et concocté une formule des plus conviviales, pour la première fois sans experts.

Dès 16h, des prestations libres auront lieu devant le centre Communal. Dès 17h45, les jubilaires seront honorés au son de «Jupiter Hymne» de Gustav Holst sous la direction de Jean-Claude Clénin pour ensuite jouer la marche d'ensemble choisie en 2011 par l'Union de Péry-Reuchenette, «Trampolino de Jean-Pierre Fleury». A partir de 18h, un apéritif sera offert et suivi du repas au Centre Communal.

Les plus de 150 musiciens présents du pied du Chasseral, du Bas-Vallon et de la vallée de Tavannes formant l'AMCBV sont répartis dans sept formations de Fanfares et Brass Band pour animer la partie récréative à partir de 19h45. Au programme, une grande palette de morceaux au libre choix sans expertise ni critique. Dès 23h, Ruedi's Soloband animera la danse. | *jclièvre*

Samedi 22 juin, dès 16h

ATELIERS DE L'ARC-EN-CIEL VAUFFELIN

Promotion du bilinguisme

L'idée d'offrir une opportunité conviviale d'apprendre la seconde langue régionale est née d'une constatation. En effet, selon les statistiques locales, il serait plus difficile pour un jeune de trouver un emploi sans comprendre partiellement au moins, les deux langues pratiquées dans notre région.

Nos ateliers d'initiation au suisse-allemand et à la langue française ont pour but de familiariser dès leur plus jeune âge les enfants au bilinguisme, mais également de favoriser une meilleure intégration scolaire d'enfants de cultures et de langues maternelles différentes.

Sur demande de parents et grâce à l'engagement énergique de Sandra Joye, les Ateliers de l'Arc-En-Ciel ouvriront un atelier de suisse-allemand et un autre d'anglais à l'ancienne école de Vauffelin.

Quelques parents de Péry-Reuchenette et Corgémont nous ont approchées, parce qu'ils souhaitaient bénéficier de l'offre des Ateliers de l'Arc-En-Ciel plus près de chez eux.

La balle est dans le camp des directions d'écoles, puisque nous avons besoin de salles disponibles pour lancer de nouvelles antennes.

Nous pouvons garantir que notre concept n'interfère en rien dans un programme scolaire, puisqu'il s'agit d'une immersion totale dans la langue par l'ouïe, la conversation, le jeu, la créativité artistique et musicale, que tout se passe dans un espace de loisirs et qu'il n'y a pas de devoirs.

Nos animatrices sont bilingues et ont pour but de partager leur langue maternelle avec beaucoup de créativité, de manière ludique et adaptée à l'âge des enfants.

«Les Ateliers de l'Arc-En-Ciel» est une association à but non lucratif qui rémunère ses intervenants, raison pour laquelle une modique participation de 10 francs par atelier, ainsi que 10 francs par semestre pour les frais, est demandée aux élèves.

Les inscriptions pour la rentrée d'août sont d'ores et déjà ouvertes sur www.arcencielateliers.ch. «Les Ateliers de l'Arc-En-Ciel» sont soutenus par la ville de Bienne, par le forum du bilinguisme, par la commune de Sauge, ainsi que par l'Office de la Culture et du Sport qui a donné son aval quant aux autorisations officielles, ainsi que la mise à disposition de salles dans certains collèges biennois.

Fatima Simon 078 621 69 17 et Nicole Pahud 079 662 12 99, info@arcencielateliers.ch

FANFARES

Concert

La fanfare La Montagnarde de Plagne et l'Union Péry-Reuchenette donneront une petite sérénade le mardi 25 juin à 19h30 au restaurant Schützenhaus sur les hauts de Bienne.

Chacun est cordialement invité à venir nous écouter et nous applaudir. | *mya*

LA ROSERAIE

La Roseraie

Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
Service du Bas-Vallon

Comment nous joindre ?

Téléphone 032 358 53 53
Téléphone national 0842 80 40 20
Fax 032 358 18 66
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

Dr. méd. R. Brechbühler
Grand' Rue 13
2606 Corgémont
Tél. 032 489 11 67

Le cabinet médical sera fermé du samedi 27 juillet au dimanche 18 août 2019

Emploi

LES LAURIERS

Établissement Médico-Social | Appartements avec prestations
Rue de la Clé 36 – 2610 Saint-Imier

Nous cherchons :

Une infirmière ou un infirmier diplômé(e), ES ou titre équivalent
Un(e) Assistant(e) en Soins et Santé Communautaire (ASSC)

Taux d'activité souhaité : 80%

Nous souhaitons quelqu'un d'engagé dans sa mission. La connaissance du système d'évaluation BESA ainsi que du dossier de soins informatisé CareFolio© est un avantage mais ne constitue pas un prérequis, des formations internes pouvant être dispensées.

En cas d'intérêt pour ces postes, vous pouvez envoyer votre dossier de candidature par courrier ou par e-mail à administration@leslauriers.ch

Fanfare Union Péry-Reuchenette

Festival des Fanfares de l'AMCBV

22 juin **Centre communal de Péry**

16 h Prestations des fanfares (devant le centre)
17 h 45 Marche d'ensemble
19 h 45 Production des fanfares (sur scène)
23 h Animation musicale avec **Ruedi's Soloband**

CANTINE BAR GRILLADES TOMBOLA

MISCHLER SA
REVÊTEMENTS DE SOLS 2606 Corgémont

50 ANS

MISCHLER SA fête avec vous ses 50 ans

Un conseil d'expert !
Rabais sur tous nos matelas roviva (Suisse) !

- un confort absolu • une hygiène naturelle
- un service sur mesure • nuits d'essai gratuit
- livraison à la maison
- débarras du vieux matelas

C'est l'heure de bien dormir !
Téléphonez au 078 629 94 79 !

roviva

SKI-CLUB COURTELARY

Dimanche 7 juillet

FÊTE CHAMPÊTRE

de 10 h à 11 h **Culte au chalet**

dès 11 h **Concert apéritif par la fanfare de Courtelary**

Le verre de l'amitié sera offert par le Ski-Club

Sanglier à la broche et grillades
cantine
diverses boissons

Favorisez nos annonceurs

www.driving-school-richard.ch

Premiers secours:	Cours de base 1	Cours de sensibilisation
ven 19h-22h et sam 9h-17h	samedi 13h30-17h30 20 juillet 2019	lundi – jeudi 19h00-21h00
12 + 13 juillet 2019	10 août 2019	26 - 29 août 2019
9 + 10 août 2019	Cours de base 2 toutes les semaines à Bienne ou Tavannes	21 - 24 oct 2019
6 + 7 sept 2019	Cours de base 3 3 août 2019	16 - 19 déc 2019

Dr. Schwab 5, 2610 St-Imier
Inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000

Réparations toutes marques!

SCHLÄPFER Nähmaschinen
made to create BERNINA

Rue Jakob-Rosius 24
2502 Bienne
032 345 12 45
www.berninabiel.ch

JE REPRENDS
vos disques vinyles 33 et 45 tours ainsi que vos cd et bd / Nathalie / Mafalda
tél. 079 756 23 78

Délai annonces
MERCREDI 9H

Les Pâquerettes
LOGEMENTS ADAPTÉS

La Paroisse catholique romaine du Vallon de Saint-Imier a le plaisir de vous inviter à découvrir les logements adaptés de la résidence «Les Pâquerettes», à l'occasion d'une journée portes ouvertes, le

samedi 29 juin, de 10 h à 17 h, à Courtelary (Les Pâquerettes 9-11-13)

La résidence comporte des **logements adaptés** de différentes surfaces (studio, appartements de 2,5 à 4,5 pièces avec balcon), qui s'articulent autour d'une **salle polyvalente** comprenant une chapelle et un espace communautaire.

Accueillants, spacieux, lumineux, calmes et d'un loyer abordable, ces logements sont adaptés aux personnes âgées et accessibles en chaise roulante.

Informations complémentaires
www.lespaquerettes.ch • 032 941 21 39

PÉRY-LA HEUTTE

Merci, merci et encore merci

Voilà déjà un mois que le village s'est animé pour ce merveilleux 1135e et cette 92e Fête de lutte du Jura bernois qui a été un succès sans précédent. Un mois, c'est le temps de laisser le comité se remettre de ses émotions et, par-dessus tout, trouver les bons mots pour vous remercier. Si cette fête a été un tel succès, c'est grâce à vous.

Un grand merci aux nombreux sponsors et annonceurs qui ont permis le financement de la manifestation et du beau pavillon de prix pour les lutteurs.

Un grand merci à la population présente en grand nombre sur toute la durée de la manifestation, et à pied de surcroît afin de limiter le nombre de voitures sur la place de fête. Bravo.

Un grand merci aux quelque 300 bénévoles qui se sont donnés pour que la fête soit des plus réussies. Le souper de remerciement aura lieu le samedi 19 octobre au centre communal de Péry, notez déjà cette date dans vos agendas.

Un grand merci aux sociétés locales qui ont contribué par leur aide et leurs différentes prestations à la réussite de cette fête.

Un grand merci aux cuisiniers en chef qui nous ont comblés de merveilleux repas durant tout le week-end.

Un grand merci aux artisans du village et aux Nordic'N pour la marche découverte.

Un grand merci au comité des dons et au comité d'organisation qui ont œuvré pendant près de 18 mois afin de préparer une fête intergénérationnelle, festive, unie et pleine de traditions.

Un grand merci aux lutteurs et jeunes lutteurs qui se sont déplacés en grand nombre pour cette 92e édition.

Un grand merci à toutes et tous pour la réussite de ce week-end. Le comité d'organisation est fier d'avoir fait vibrer Péry-La Heutte pendant trois jours et d'avoir rassemblé autant de personnes différentes en un même lieu et dans un même but, faire la fête.

Cette fête, grâce à votre contribution, s'est déroulée sans bagarres, sans problèmes, sans souci, quelque chose de rare de nos jours et qui mérite d'être relevé. Merci pour le grand respect de tous lors de ce week-end festif.

Il nous reste quelques t-shirts bénévoles disponibles pour l'achat, vous pouvez sans autres demander le vôtre par mail à fetedeluttepery2019@gmail.com.

Afin d'animer notre souper de remerciements et de compléter nos archives, nous sommes à la recherche de toutes les photos ou vidéos que vous pourrez nous transmettre sur ce week-end. Vous pouvez les envoyer à fetedeluttepery2019@gmail.com. | *pour le comité, CB*

COMMISSION 3E ÂGE DU BAS-VALLON

Marche découverte

Mardi 25 juin, balade intercantonale, Berne – Soleure

La Commission du 3e âge du Bas-Vallon organise un circuit à la découverte des bornes limitrophes et de l'emplacement de la grotte de la Montagne de Romont le mardi 25 juin prochain. Le déplacement se fera en voiture jusqu'au parking du restaurant (Famille G. Sperisen).

Pour l'expédition, les participants sont priés de prendre de quoi se désaltérer et un petit pique-nique éventuel. Le temps de marche sera d'environ 2 h 30.La randonnée est ouverte à toutes les personnes intéressées!

Les lieux de rendez-vous sont les suivants: Péry, place de la gare, 13 h 15; Orvin, place du village, 13 h 15; Vauffelin, place de parc de l'église, 13 h 30.

Pour des renseignements supplémentaires, pour un service de transport jusqu'au lieu de rendez-vous ou en cas de temps incertain, veuillez contacter Gilbert Grosjean au 032 485 14 03 ou Josée Medici au 032 358 15 69.

Réclame

VOUS VOULEZ VOUS FAIRE REMARQUER?

CONSEIL EN MARKETING
GRAPHISME
CRÉATION DE STAND
SITE INTERNET

clin d'œil
PUBLICITÉ CRÉATIVE

TONY MARCHAND
2502 BIENNE
032 940 11 16
WWW.CLIN-D-OEIL.NET

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS

Maison de l'enfance : confortable mais pas luxueuse

Une cinquantaine de personnes sont venues s'informer lundi soir

En préambule à l'assemblée municipale, les autorités avaient organisé une séance d'information publique consacrée au projet de Maison de l'enfance, qui est soumis aux urnes à la fin de ce mois. Chantal Vaucher, conseillère municipale en charge des bâtiments, les auteurs et un spécialiste de la technique du bâtiment, ont présenté les aspects principaux du projet, avant de répondre aux questions émanant d'une assistance forte d'environ 50 personnes.

Le Conseil convaincu

Chantal Vaucher rappelait que le crédit brut soumis aux électeurs s'élève à 6,63 millions de francs, dont à déduire la subvention Minergie de 130 000 francs. Elle affirmait le financement tout à fait réaliste, en soulignant que le projet ne comprend rien de gigantesque et prévoit des espaces à peine supérieurs aux standards actuels.

Compte tenu des fonds propres de la commune, et notamment de sa fortune nette (2,8 millions), ainsi que de la possibilité de prélèvement sur deux Financements spéciaux, la conseillère municipale assurait à l'assistance, comme à la population en général, que la réalisation de la Maison de l'enfance ne nécessitera aucune augmentation de la quotité fiscale communale.

Le Conseil municipal soutient unanimement ce projet, le maire René Rimaz invitant les électeurs à l'approuver, « pour le bien de nos enfants ». | *cm*

Sécurité et accès directs

Arc architecture a conçu un projet collant aux besoins des institutions dédiées à l'enfance, à la petite enfance en particulier. Ses spécialistes ont privilégié la sécurité des jeunes utilisateurs, avec un seul accès pour le trafic motorisé et une priorité donnée à la mobilité douce. Le bâtiment est implanté, sur la parcelle, de manière à dégager un maximum d'espace au sud, destiné à des aménagements extérieurs de jeux et de détente.

Au rez-de-chaussée, les institutions auront un accès direct à leurs places de jeux : la crèche à son espace réservé, l'EJC (Ecole à journée continue) et l'école enfantine à leur place commune. Et l'ensemble sera sécurisé au mieux.

Dans une optique sécuritaire également, les fenêtres et terrasses ont été munies de claustra (des parois ajourées), qui permettent de laisser entrer l'air extérieur sans que les petits ne puissent risquer de tomber.

Synergies et lumière naturelle

On l'a déjà écrit, un seul grand vestiaire est conçu au rez, histoire de stimuler les synergies entre les institutions et de créer un espace utilisable à d'autres fins.

L'immeuble est conçu de manière à laisser entrer la lumière naturelle ; la toiture asymétrique crée une impression de légèreté, tout en permettant des doubles niveaux servant de puits de lumière.

Les parois et les plafonds sont isolés acoustiquement bien entendu.

On ne détaillera pas les locaux, qui le sont dans la brochure distribuée en tous ménages, mais on soulignera avec Chantal Vaucher que chaque institution y trouvera la satisfaction de ses besoins. Et l'on rappellera que la crèche, l'EJC et l'école enfantine (dont une classe a dû être éloignée des autres faute de place) sont toutes très à l'étroit aujourd'hui.

Minergie

Techniquement, le projet respecte les normes Minergie P, ce qui lui vaudra une subvention de 130 000 francs. Il sera chauffé au moyen d'une pompe à chaleur plongeant dans la nappe phréatique, la température pouvant être réglée précisément pour chaque local, l'ensemble étant isolé et ventilé de la meilleure des manières.

La charpente, de bois et de métal combinés, permettra de limiter autant que possible le poids sur le sol et donc de limiter d'autant les fondations.

Enfin, la parcelle sera végétalisée au maximum possible, la surface carrossable limitée au strict nécessaire. | *cm*

Pour un accueil chaleureux et des rencontres entre institutions, un grand vestiaire a été conçu par les architectes

Les salles sont lumineuses, avec des fenêtres à ouverture manuelle sur des parois ajourées laissant passer l'air sans mettre les enfants en danger

On n'y cuira point

Sur les questions de l'assistance, il était précisé tout d'abord que le déneigement des places de stationnement ne posera aucun problème (les zones herbeuses suffiront amplement pour pousser la neige même en cas d'hiver particulièrement arrosé). Quant aux risques d'avalanches provenant du toit, ils seront éliminés par des barrières ad hoc.

En plein été, on ne cuira pas, dans aucun des locaux du bâtiment, grâce à des stores de toile ; stores qui seront installés à l'extérieur, car on sait que les stores intérieurs ne retiennent quasiment pas la chaleur.

Un ingénieur spécialisé examinera attentivement le bâtiment, pour s'assurer qu'il soit conforme aux normes antisismiques actuelles ; son attestation devra être jointe à la demande de permis de construire.

Quant à savoir si certains locaux pourront être utilisés par l'école primaire, il a été répondu que ce n'est pas prévu pour l'instant.

Enfin, un cheminement direct, depuis la rue de la Gare, n'a pas été prévu non plus, à ce stade du moins ; il éviterait un détour aux bambins domiciliés dans la partie sud-est du village. | *cm*

Trois petits quarts d'heure et tout le monde est d'accord

L'assemblée municipale de lundi a suivi le Conseil en tous points

L'assemblée municipale de lundi soir a réuni 34 ayants droit, autorités comprises, et s'est déroulée en moins de trois quarts d'heure, sous la présidence de Jean-Francis Renggli.

N'ayant suscité aucune réaction durant sa publication, le procès-verbal de l'assemblée de décembre dernier a été déclaré approuvé, avant que l'on n'attaque l'objet central de la soirée, à savoir les comptes communaux 2018.

Belle unanimité

Nous n'entrerons plus ici dans le détail de ces comptes, présentés largement déjà dans ces colonnes. Précisons simplement que Marc Moser, conseiller municipal en charge des finances, s'arrêtait à tous les chiffres importants, notamment le roulement général de quelque 11,2 millions de francs, ainsi que l'excédent net du compte de résultat, chiffré à 370 000 francs. Un résultat obtenu après versement d'un demi-million de francs sur le Financement spécial (FS) destiné à compenser les fluctuations de la fiscalité (particulièrement importantes et imprévisibles en ce qui concerne les personnes morales), et du même montant sur le FS pour le bâtiment de l'enfance.

Marc Moser rappelait notamment que les investissements totaux se sont élevés à quelque 700 000 francs, que les rentrées fiscales se sont révélées sensiblement plus importantes que budgétées et que les autorités ont très bien tenu les dépenses. Il qualifiait de saine la situation financière communale, en rappelant que le capital propre de la collectivité se monte à 11,2 millions de francs.

C'est sans poser la moindre question que l'assemblée a approuvé unanimement ces comptes 2018, et dans la foulée les attributions susmentionnées aux FS concernés. Non sans de chaleureux remerciements adressés à l'administrateur des finances, Vincent Viret, pour la qualité de son travail.

Des surprises

Claude Auderset, responsable du dicastère concerné, présentait ensuite le crédit supplémentaire de 50 000 francs demandé pour le collecteur d'eaux usées et d'eau claire du haut du Brahon. Il rappelait que 120 000 francs avaient été libérés par le législatif en décembre 2017 pour ces travaux, dont le tracé initial était prévu à travers champs. Décision ayant été prise finalement de poser le collecteur plus judicieusement sous la rue, le chantier a débouché sur des surprises : on a découvert dans la chaussée des conduites non répertoriées, dont il a fallu trouver par sondages ce qu'elles reliaient. Du matériel et des travaux supplémentaires ont donc logiquement dû être engagés, qui expliquent le besoin de 50 000 francs additionnels.

Une proposition que l'assemblée a avalisée unanimement et sans discussion.

Sans un coup de croc

La conseillère municipale Chantal Tschannen présentait quant à elle le nouveau règlement du service dentaire scolaire, lequel a été adapté en particulier à l'allongement de l'école obligatoire (inclusion de l'école enfantine sur deux ans) et à la présence désormais d'une seule commission scolaire. Ce texte limite les frais remboursés au seul travail de contrôle effectué par le dentiste scolaire officiel, stipulant que la commune ne participe plus aux coûts de traitements ordinaires.

Pas davantage de question, ni d'opposition, sur cet objet accepté sans un pli.

Des améliorations

Chantal Vaucher présentait pour information l'arrêté de compte relatif à la construction des nouveaux pavillons scolaires, l'an dernier, laquelle a enregistré une amélioration de quelque 42 000 francs, sur un crédit total de 280 000 francs.

Chantal Tschannen s'attachait pour sa part à l'arrêté de comptes des travaux de rénovation effectuée sur l'Ecole secondaire du Bas-Vallon, à Corgémont, en signalant une autre amélioration, d'environ 41 000 francs, mais sur un total cette fois de près de 4 millions de francs.

En fin d'assemblée, le maire, René Rimaz, remerciait les ayants droit présents de leur intérêt pour la chose publique et souhaitait à toute la population de passer un très bel été. | *cm*

Petit permis de construire

selon l'art 27 DPC

Requérants : Chevalot Romain et Virginie, rue Euchette 21 à 2605 Sonceboz-Sombeval ; auteur du projet : Gerber Samuel, rue de l'Envers 27c à 2605 Sonceboz-Sombeval ; propriétaires fonciers : Chevalot Romain et Virginie, rue Euchette 21 à 2605 Sonceboz-Sombeval ; projet : mise en place d'une palissade et d'une piscine hors sol. Lieu-dit : rue Euchette 21, parcelle Nº 674, zone H2 à 2605 Sonceboz-Sombeval ; dimensions : selon plans déposés ; genre de construction : bois. Le dossier peut être consulté au bureau municipal où les oppositions doivent être adressées jusqu'au 22 juillet 2019. Sonceboz-Sombeval, le 21 juin 2019

| *police des constructions*

LES PRÉS-DE-CORTÉBERT

34e Fête champêtre réussie

Le week-end dernier a été marqué par la 34e Fête Champêtre à La Cuisinière sur les Près-de-Cortébert. Malgré un très gros orage le samedi en soirée, les amis de ce lieu mythique ont assuré en très grand nombre leur présence. La soirée a été bercée par les groupes musicaux «Jean-Pierre et Colin Straub», et «Johnstone» en première partie et le Quartett des «Alpin-Vagabunden» pour terminer la soirée du samedi, sans oublier le DJ Geeric, animateur du bar. Le dimanche dès 11 h, le très jeune orchestre des «Zmoos-Art» de Montsevelier a chauffé une salle remplie avec son Yodel et ses musiques folkloriques de haut niveau.

Pour terminer ce week-end champêtre, l'orchestre «Rimo Quintett» venu tout droit de la région de la Jungfrau a, avec succès, mis un terme à l'édition 2019, 34e du nom. La famille Christelle et Denis Léchot-Bürgi a remercié les nombreux visiteurs en leur donnant rendez-vous en 2020. | *jclièvre*

Billets gagnants de la tombola

Les lots gagnants sont à retirer au restaurant jusqu'au 30 novembre

Nº 1: 1156, Nº 2: 8, Nº 3: 680, Nº 4: 1757, Nº 5: 84, Nº 6: 1225, Nº 7: 1427, Nº 8: 1895, Nº 9: 1406, Nº 10: 1177, Nº 11: 392, Nº 12: 714, Nº 13: 315, Nº 14: 1379, Nº 15: 1855, Nº 16: 1866, Nº 17: 1737, Nº 18: 1585, Nº 19: 1798, Nº 20: 805, Nº 21: 1494, Nº 22: 1100, Nº 23: 95, Nº 24: 1038, Nº 25: 1917, Nº 26: 530, Nº 27: 1400, Nº 28: 1709, Nº 29: 559, Nº 30: 1588, Nº 31: 955, Nº 32: 1452, Nº 33: 965, Nº 34: 276, Nº 35: 1185, Nº 36: 238, Nº 37: 363, Nº 38: 1222, Nº 39: 1131, Nº 40: 1402.

CORGÉMONT

Balade poéstive pour toute la famille

A l'occasion des 15 ans d'existence de Cercle littéraire de la Société jurassienne d'émulation, les membres du cercle vous proposent, le samedi 31 août, une balade poétique et gustative autour de Corgémont, ouverte à toute la famille.

Malgré l'invasion des grandes surfaces commerciales, Corgémont est resté un village actif et très attractif, avec un centre où les artisans des lieux vous proposent des produits du terroir: la Boucherie Junod, plusieurs fois médaillée pour ses saucisses est aussi appréciée pour son lard séché à l'air, ses gigots, ses cordons rouges ou son succulent jambon; La Bonne Miette, avec ses délicieuses réalisations boulangères a récemment été primée pour son pain aux fruits; depuis 15 ans, la brasserie La Courtysane, avec à sa tête un ingénieur passionné, propose des bières aux saveurs uniques; la fromagerie, quant à elle, forte de son succès en or à la dernière Fête de la Tête de Moine, vous offrira trois de ses meilleurs crus.

Ces artisans seront réunis en la cafétéria du Bocciodrome du Vallon pour vous faire goûter à leurs talents. Cerise sur le gâteau, la Fromagerie de la Suze ouvre grand ses portes aux participants pour une visite des locaux de fabrication.

«Les vrais gourmands lisent en remuant les lèvres pour déguster les mots»

La poésie, elle, sera déclamée sur la bucolique Promenade du Moulin qui longe la Suze. Sous les arbres d'un vert tendre, plusieurs intervenants réciteront leur prose à vous faire saliver les papilles gustatives avec des textes uniques sur le thème *Boire et Manger*. Les haltes feront alterner textes inédits composés pour l'occasion par des auteur(e)s de Suisse romande et un florilège de textes classiques. Les intervenants ont pour noms José Gsell, auteur maintenant bien connu dans la région et maintes fois récompensé, Marion Étienne et Zacharie Heusler, tous deux comédiens, ainsi que Nicolas et Kathinka, deux auteurs du collectif de l'AJAR (Association des jeunes auteurs romands).

La culture sera également présente grâce à Arteca, espace d'expression artistique qui a ouvert au printemps 2019 et qui proposera un petit marché du livre, une exposition photo-littéraire avec pour thème le livre *La première gorgée de bière* de Philippe Delerm et un concours au terme des faciles 2,5 km de parcours, jalonné de citations poétiques qui guideront les promeneurs. La balade aura lieu par n'importe quel temps!

Voilà donc un savoureux cocktail pour un après-midi de flâne tout en plaisirs entre amis ou en famille...

Présentation du Cercle littéraire

Fondé en 2004, le Cercle littéraire de la Société jurassien d'émulation souhaite promouvoir la littérature suisse romande et plus particulièrement celle de l'Arc jurassien. Ses activités s'inscrivent parmi celles des cercles de la Société jurassienne d'émulation qui œuvre au rayonnement culturel et intellectuel jurassien dans toute la Suisse romande grâce à l'implantation de ses différentes sections régionales.

Le Cercle littéraire a pour vocation de créer des liens entre les professionnels et les passionnés (écrivains, poètes, journalistes, enseignants, critiques, lecteurs, étudiants, enfants, comédiens et éditeurs), afin d'élaborer ensemble des projets pour promouvoir la littérature. Il soutient notamment la création littéraire et promeut la littérature auprès des jeunes, notamment dans les écoles et des animations sous forme de lectures et jeux de rôles seront proposées dans les écoles du Jura bernois et du Jura. Ses activités peuvent prendre différentes formes. Des soirées lectures, des conférences données par des écrivains, des éditeurs et des chercheurs sont à l'ordre du jour. | *Steve Richard*

Inscription et informations sur www.poestive.ch ou au 078 685 08 99

Adultes: 30 francs
Enfant: 10 francs

Départ du 1er groupe: 13 h, dernier départ vers 16 h

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

La nouvelle zone se remplit fort bien

Le Conseil municipal s'est réjoui lundi soir d'apprendre que les travaux de viabilisation de la rue des Fléoles, dans le quartier sis au nord-ouest du temple, sont arrivés à leur terme. Il se réjouit plus encore de constater que cette nouvelle zone d'habitation suscite un bel engouement, puisqu'il a pu accorder ce 17 juin pas moins de cinq permis de construire. Il a ainsi autorisé la construction de cinq villas individuelles, en suivant la procédure standard de publication dans la *Feuille Officielle*.

A relever que ces cinq demandes de permis n'ont suscité aucune opposition, elles qui respectaient parfaitement le règlement communal sur les constructions, et ne demandaient donc aucune dérogation.

Ainsi l'évolution démographique positive de notre commune se confirme, ce dont on ne saurait que se féliciter. | *cm*

Les cassons jeudi

La prochaine collecte des déchets encombrants combustibles est agendée à jeudi prochain le 26 juin. Rappelons qu'à l'occasion de ce ramassage, les habitants de la commune peuvent déposer sur la rue, devant leur domicile, tous les objets de grandes dimensions et faits de matériaux combustibles, tels que bois, textile ou plastique. Tout objet non recyclable qui peut prendre place dans un sac consigné, devra être éliminé le jeudi, avec les ordures ménagères. Il faut rappeler également que le bois de démolition n'est pas accepté pour cette collecte de cassons combustibles.

Précision utile: les pièces de composition mixte doivent impérativement être débarrassées au préalable de leurs parties métalliques.

Les autorités et le service technique remercient la population de se conformer aux prescriptions en vigueur, lesquelles sont précisées en détails sur le MémoDéchets. | *cm*

Les vacances du bureau

Pour les prochaines vacances estivales, le bureau municipal demeurera fermé du lundi 15 au vendredi 26 juillet inclus, ainsi que les jeudi et vendredi 1er et 2 août.

La population est priée et remerciée d'en tenir compte, afin de formuler ses demandes à temps. | *cm*

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS

Marcher samedi avec le Conseil municipal

Dans le cadre de l'action «ça me dit marche», le Conseil municipal de Cortébert invite la population du village à une marche ce samedi matin. Le rendez-vous est fixé à 9 h 45 à la gare et le départ aura lieu à 10 h. Le parcours emmènera les participants en direction de Corgémont par les passerelles de la Suze, remontera par la ferme de la Tuilerie dans la forêt et reviendra à Cortébert par l'ancienne charrière. D'une longueur de 7-8 kilomètres, le parcours est accessible à tous et ne présente pas de grosses difficultés, même si certains passages sont bien entendu en pente. La durée est d'environ deux heures.

Le Conseil sera présent au complet avec le secrétariat. Côté équipement, prévoir de bonnes chaussures et des habits adaptés à la météo, et par exemple des bâtons de walking ou à boire. Un apéritif simple sera servi à l'arrivée. Le programme «ça me dit marche» est organisé dans tout le canton et vise à permettre au plus grand nombre d'effectuer une activité physique dans sa commune.

Procès-verbal

Assemblée municipale du 17 juin 2019

Conformément à l'article 67 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 17 juin dernier est affiché au panneau d'affichage officiel et à disposition 30 jours dès la présente publication au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture du guichet.

Durant ce délai, une opposition contre celui-ci peut être formée par écrit auprès du Conseil municipal. | *cm*

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS

Les (bons) comptes approuvés sans un pli, le projet de place de jeu refusé

Tout est désormais prêt pour l'arrivée du Home Hébron dans la commune

L'assemblée municipale de lundi dernier, dite « des comptes » et présidée par Jean-Marc Tonna, a été fréquentée par 48 électrices et électeurs sur 933 ayants droit (5.14 pour cent).

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre dernier accepté unanimement, on s'est penché sur le dernier exercice comptable de la commune, qui n'a pas connu davantage d'opposition. Cet exercice boucle avec un résultat positif de quelque 760 000 francs, alors qu'était prévu un excédent de charges de 216 000 francs ; le compte général 2018 présente donc une amélioration totale de 976 000 francs. Ce résultat a été atteint grâce aux effets cumulés d'une surveillance rigoureuse des dépenses et d'une augmentation imprévisible des rentrées fiscales, supérieures de 958 000 francs au budget. Le total des charges est de 7 millions 142 676 francs, celui des revenus de 7 mio 902 516 francs.

Prudence...

En guise de conclusion à sa présentation, Benjamin Rindlisbacher, maire, pouvait confirmer que 2018 a été une très bonne année, mais que les futures rentrées fiscales ne seront pas forcément du même niveau ; à la suite de l'acceptation de la votation fédérale sur la RFFA, il faut s'attendre à une baisse à venir des rentrées fiscales des personnes morales. « La situation financière de notre commune est stable, mais nous devons continuer de faire attention avec les investissements, afin de s'assurer que les frais liés à ces derniers (charges d'intérêts et dépréciations) ne grèvent pas trop le compte de fonctionnement », soulignait-il. La fortune nette de la commune s'élève actuellement à 2 millions 248 016 francs.

Un crédit refusé...

L'Assemblée devait ensuite se prononcer sur un crédit d'engagement de 120 000 francs pour le réaménagement de la place de jeu de la rue de La Châtelaine, laquelle a dû être démontée début 2018 à la suite d'un contrôle du bureau de prévention des accidents (BPA). Cette place ne répondait plus aux normes de sécurité et de plus elle se faisait vieillissante. A la suite de la présentation de Bertrand Barras et d'une longue discussion, l'Assemblée a refusé ce crédit par 20 voix contre 19, et avec 9 abstentions.

Deux autres acceptés

Roberto Previtali présentait ensuite un crédit d'engagement de 145 000 francs pour la réfection de la route de La Châtelaine, l'élimination des eaux claires parasites du secteur Le Pacot – La Châtelaine et la préparation d'un bouclage de l'eau potable de ce secteur. Crédit accepté à l'unanimité.

Même résultat positif pour l'objet présenté par Ronald Ermatinger : un crédit d'engagement de 487 000 francs nécessaire à la viabilisation du quartier où se situera le futur EMS Hébron ; la part à charge de la commune sera de 241 000 francs, le solde de 246 000 francs étant assumé par les propriétaires fonciers.

Règlement modifié

L'Assemblée devait ensuite se prononcer sur la modification de l'article 10 alinéa 2 du Règlement d'organisation de la crèche municipale. Il s'agissait principalement de modifier la fourchette de tarif, dans laquelle le Conseil municipal peut fixer le prix de garde d'un enfant dans cette structure d'accueil. Le règlement devait être adapté à l'augmentation des tarifs entrés en vigueur au 1er juin dernier, nécessaire pour donner suite aux exigences et aux normes du canton de Berne en matière de personnel et de stagiaires pour l'accueil des enfants.

À la suite de la présentation de Johnny Stauffer, l'Assemblée a accepté à l'unanimité cette modification.

Un règlement cette fois très clair

Au point 7, l'Assemblée devait se prononcer sur le nouveau règlement concernant le financement spécial relatif aux gains réalisés lors de la vente de la parcelle numéro 134, Sous l'Eglise. En Assemblée municipale du 11 décembre 1995, le Conseil municipal avait demandé au législatif le droit de mettre en vente cette parcelle, ce qui avait été accepté moyennant un amendement : le bénéfice de la vente (moins les charges d'achat et autres) devait être utilisé dans un but à caractère social. Or les bénéfices ont été affectés à la réduction des charges du bâtiment la Fleur de Lys 5, qui abrite le SASC (Service d'action social Courtelary).

Selon des constatations répétées de la fiduciaire vérifiant les comptes communaux, cette imputation comptable n'a pas un but social, étant donné que le SASC paie un loyer à la municipalité. De ce fait, le Conseil municipal a décidé d'édicter un nouveau règlement : la somme qui sera allouée à ce FS sera de 184 490 francs et les prélèvements seront uniquement affectés à des projets à caractère social. À la suite de la présentation de Benjamin Rindlisbacher, l'Assemblée a accepté cette proposition à l'unanimité.

Large oui au syndicat des eaux

Après la présentation de Ronald Ermatinger, l'Assemblée a accepté à l'unanimité la création du Syndicat pour l'alimentation en eau de boisson des communes de Cormoret et Courtelary et son règlement d'organisation.

Enfin, l'Assemblée a pris connaissance du décompte final pour le remplacement, sous la route cantonale, des conduites d'alimentation en eau, des eaux usées et des eaux parasites ainsi que pour la remise en état des trottoirs. Un crédit de 4 mio 800 000 francs avait été accepté en votation du 18 décembre 2011. Les dépenses sont supérieures aux prévisions puisque nous enregistrons une augmentation des coûts bruts de 365 657 francs, ce qui représente 7.62 pour cent. | *cm*

La nuit restera noire

Dans ses informations, Benjamin Rindlisbacher, maire, tenait à remercier les 257 ménages qui ont participé au sondage lancé en mai dernier au sujet de l'éclairage public.

Les résultats sont assez parlants, puisqu'à la question « Etes-vous favorable à poursuivre l'extinction de l'éclairage public des routes communales les nuits de minuit et demie à 5 h ? », il y a eu 224 oui et 33 non. Face à cette écrasante majorité, le conseil a décidé de maintenir la mesure, non sans prendre en compte les quelques remarques reçues, qui seront traitées selon les possibilités.

Deux défibrillateurs

Le maire a aussi mentionné que l'installation d'un appareil de défibrillation devant le centre communal, ainsi que la formation de 12 personnes du village organisée par la commune, est un signe donné par les autorités pour une meilleur chance en cas d'AVC. Nous tenons à remercier les personnes qui ont bien voulu s'engager pour cette formation, tout en leur souhaitant de ne jamais avoir à intervenir.

Il y a donc désormais à Courtelary deux défibrillateurs, l'un en accès public à l'administration, l'autre en accès restreint à la halle de gymnastique.

Du nouveau à l'Ecopoint du centre

Le conseiller municipal Cyril Froidevaux a pour sa part informé les citoyennes et citoyens de la future réorganisation de l'Ecopoint sis au centre du village ; ce lieu sera équipé de nouveaux conteneurs de type aérien, qui sont bien mieux insonorisés que les anciens. Il a aussi précisé que la Municipalité était toujours à la recherche d'un terrain pour pouvoir déplacer cet Ecopoint. | *cm*

Bureau fermé

Le jeudi 27 juin prochain, le bureau municipal demeurera exceptionnellement fermé durant toute la journée. C'est à cette date que la préfète Stéphanie Niederhauser et ses collaborateurs effectueront leur visite de contrôle, qui consiste en une supervision effectuée normalement tous les quatre ans. La dernière visite de ce type, chez nous, date de 2013.

A cette occasion, le personnel de la préfecture contrôle en particulier tous les règlements, leur validité, leur application.

Le personnel communal sera mis à contribution, in corpore, ce qui explique la nécessité de garder l'administration fermée. Les autorités remercient par avance la population pour la compréhension dont elle fera preuve. | *cm*

NOTRE HISTOIRE
en images avec MEMOIRES D'ICI

Le Cerneux-Veusil

Mémoires d'Ici, Fonds Jean Chausse

COMMUNES DE COURTELARY ET VILLERET AVIS OFFICIELS

On collabore efficacement pour le bien des écoliers

Certes magnifique par son enveloppe extérieure, le collège de Villeret nécessite une sérieuse rénovation intérieure. Il s'agit non seulement de l'adapter aux normes actuelles de l'enseignement, mais également d'y permettre un accès aux personnes à mobilité réduite, d'augmenter sensiblement les performances énergétiques du bâtiment et sa protection contre les incendies notamment.

Moderne et efficace

Ce chantier conséquent sera lancé dès que l'année scolaire 2018-2019 sera achevée, soit au tout début juillet prochain. Pour ce faire, on se souvient que la population de Villeret a accepté très clairement (trois quarts des votants avaient exprimé leur approbation par les urnes), en septembre dernier, le crédit de 3,5 millions de francs nécessaire à ces travaux d'assainissement.

Finalement, soit dès la rentrée de l'été 2020, le collège de Villeret abritera cinq classes modernes et équipées selon les technologies actuelles, sa cuisine aura été déplacée au dernier étage et bien évidemment recréée de neuf, un ascenseur aura été installé.

Voilà pour l'essentiel, non sans souligner que les classes de 1H et 2H (école enfantine) pourront dès lors intégrer le collège, qui regroupera tous les écoliers primaires sur un seul site.

Une année particulière

Pour permettre ces travaux, tous les élèves du syndicat scolaire (CoViCou, Cormoret-Villeret-Courtelary) actuellement scolarisés à Villeret seront installés provisoirement à Courtelary. «Les trois classes passeront une année scolaire complète dans des conteneurs spécialement aménagés à leur intention, loués auprès de l'entreprise Condecta», précise Stéphane Lehmann, conseiller municipal en charge des bâtiments. «Certes, les lieux seront moins confortables que dans un collège, mais l'enseignement pourra y être dispensé dans des conditions parfaitement normales.»

En clair, des conteneurs ont été posés cette semaine à l'ouest du collège du chef-lieu, leur aménagement intérieur étant prévu pour la semaine prochaine. «Nous allons déménager ces tout prochains jours du mobilier actuellement utilisé à Villeret.»

Des infrastructures partagées

Pour ce qui concerne les sanitaires et les salles particulières (enseignement de la musique ou des travaux manuels, par exemples), les élèves provisoirement installés dans le chef-lieu utiliseront évidemment les installations du collège local.

Même si l'hiver prochain s'avérait rigoureux, les trois classes seront assurées de conditions de travail tout à fait normales: «Du fait qu'il s'agit d'une installation très provisoire, nous sommes autorisés à chauffer les conteneurs au moyen d'énergie électrique directe. Voilà qui n'est certes pas écologique, mais pour une seule année cela n'aura guère d'impact. D'autant qu'ensuite, le collège rénové sera nettement moins énergivore qu'aujourd'hui.»

Dès la fin de l'année scolaire, les travaux débuteront à l'intérieur du collège de Villeret

Efforts communs pour un seul but

Stéphane Lehmann tient à saluer la collaboration très fructueuse établie dans ce dossier entre les Exécutifs de Courtelary et de Villeret, pour le seul bien des élèves du syndicat scolaire. On précisera également que cette organisation provisoire a été mise en place de bout en bout avec la direction et le corps enseignant de CoViCou, qui ont notamment mis au point un horaire soigneusement adapté. A relever que tous les élèves scolarisés dans les conteneurs suivront leurs leçons de gymnastique à la halle de Villeret, selon des tranches horaires qui faciliteront leur retour à domicile durant les pauses de midi.

Dernier détail: une place de stationnement provisoire est en cours d'installation à Courtelary, sur la partie ouest du préau, et sera recouverte de chaille. | *de*

LETTRE DE LECTEURS

Une distinction pour votre journal

Nous avons parcouru avec intérêt l'édition du 14 juin de la Feuille d'Avis du District de Courtelary. Nous pensons qu'il s'agit d'un numéro très probablement collector en Suisse. En effet, il réussit le prodige d'ignorer que devait avoir lieu ce jour-là la grève des femmes pour l'égalité et le respect, la plus grande mobilisation populaire de ces 30 dernières années dans notre pays. De nombreuses lectrices et lecteurs de votre journal y ont participé ou l'ont soutenue, même si vous n'avez pas jugé utile de leur signaler, au minimum, les lieux de rassemblements prévus dans notre région.

Nous sommes convaincus que les idées défendues dans la rue le 14 juin dernier accompagnent et encouragent un changement de société nécessaire, qui intéresse et qui concerne votre lectorat. Dans ce contexte, le silence phénoménal de votre édition du 14 juin apparaît comme un exemple de désinformation – que nous tenons à mettre en évidence comme il le mérite. Le groupe de soussigné-e-s vous décerne par conséquent un prix digne de votre erreur ou omission: un entonnoir d'or.

Pour vous aider à apprécier la valeur symbolique de ce prix, nous vous signalons que, dans l'imagerie du Moyen Age, l'entonnoir sur la tête symbolise généralement la transmission du savoir – quand sa pointe est dirigée vers le bas. La pointe dirigée vers le haut symbolise au contraire la fuite des idées, et la déraison...

Nous vous décernons un entonnoir avec la pointe en haut – en espérant que vous puissiez bientôt le porter avec la pointe en bas.

| *Un groupe de citoyennes et de citoyens du Vallon:*

- *Françoise Beeler, Cormoret*
- *Stéphane Boillat, Saint-Imier*
- *Nathalie Boillat, Péry-La Heutte*
- *Yves Boillat, Péry-La Heutte*
- *Francine Breaud, Nidau (et Péry)*
- *Maryline Carozza, Cormoret*
- *Bernard Chabloz, Cortébert*
- *Céline Chavaillaz, Péry-La Heutte*
- *Yanik Chavaillaz, Péry-La Heutte*
- *Dominique Eggler, Cormoret*
- *Nathalie Eggler Berger, Péry-La Heutte*
- *Thierry Eggler, Péry-La Heutte*
- *Francine Jenni, Cormoret*
- *Ophélie Krebs Mushahar, Saint-Imier*
- *Pascal Leuenberger, Cormoret*
- *Paula Oppliger Mahfouf, Saint-Imier*
- *Sandra Oppliger, Saint-Imier*
- *Micheline Perrin, Courtelary*
- *Silvina Rodrigues, Sonvilier*
- *Sabine Schaller, Cormoret*
- *Anne-Catherine Schiess, Cortébert*
- *Rosa Steiner, Courtelary*
- *Sandrine Sylvant, Sonvilier*
- *Blaise Tolck, Saint-Imier*
- *Claudine Villard, Cormoret*
- *Michel Weisshaupt, Sonvilier*

Réponse de la rédaction

Nous voici distingués par un prix; un honneur pour un petit journal régional qui n'a d'autre prétention que d'informer ses lecteurs sur les événements locaux. Pourtant, il a un goût amer: en effet, l'Entonnoir d'or est décerné par le festival Sublime Cagade et tant convoité, «par tous les cons du monde», selon les organisateurs dudit festival. Un prix donc injurieux et peu gratifiant, si nous nous prenions au sérieux.

Sous cette distinction se cache le jugement d'un groupe de citoyennes et citoyens qui s'offusquent d'un manque d'information dans notre journal concernant le plus grand rassemblement populaire de ces trente dernières années. On nous reproche de ne pas avoir cité ne serait-ce que les points de ralliement, alors même que les quotidiens en parlent depuis des semaines, à l'instar de la télévision et des réseaux sociaux.

Les membres du jury nous ayant décerné ce prix étaient donc informés des lieux de manifestation et y ont certainement participé. Pourtant, aucun de ces signataires n'a pris la plume pour relater la journée vécue, accompagnée ou non d'une photo. Les Lecteurs auraient certainement apprécié. En revanche, on pouvait lire grand nombre de publications concernant cette journée sur les réseaux sociaux.

Notre rédaction ne dispose pas d'une armée de journalistes et s'attache uniquement les services d'une journaliste RP indépendante pour des sujets régionaux ou d'intérêt général. Les autres informations proviennent directement de certains bureaux municipaux ou chancelleries ainsi que de personnes œuvrant dans des sociétés locales ou autres associations.

Nous publions volontiers sans discrimination les informations lorsqu'elles nous parviennent, comme nous l'avons fait pour des articles sur la grève des femmes, quand nous les avons reçus.

| *la rédaction*

La luminosité ne manquera pas dans ces modules provisoires

L'état du chantier mercredi matin: une belle avance déjà, en attendant les aménagements intérieurs imminents

Des volumes certes un brin spartiates, mais dans un cadre bucolique...

AU CARROUSEL

Visite de l'EJC

Venez nombreux à nos portes ouvertes le mercredi 26 juin et le vendredi 28 juin de 16 h 30 à 17 h 30 à l'école à journée continue «Au Carrousel» à Cormoret. Vous pourrez visiter les locaux et faire connaissance avec l'équipe éducative. Nous sommes également disponibles pour toutes questions au 032 552 06 77, sur notre site internet ou par mail.

Mercredi 26 juin, 16 h 30-17 h 30
Vendredi 28 juin, 16 h 30-17 h 30
www.aucarrousel.ch
info@aucarrousel.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary Vendredi 21 juin 2019 Nº 24

Villeret
Assemblée communale

Lundi 3 juin 2019, à la salle des assemblées communales

Président: Matteo Silvestrini
Secrétaire: Thierry Gerber

A 19 h 30, M. Silvestrini, vice-président des assemblées, ouvre la séance en excusant le président, absent ce soir. Il salue les personnes présentes et constate que la convocation a été faite conformément aux dispositions contenues dans le règlement d'organisation communal.
MM. Racheter et Tschanz sont nommés scrutateurs.
On dénombre 31 citoyennes et citoyens sur un total de 627 ayant droit au vote, soit le 4.94 %.

Ordre du jour

1. Passation et approbation des comptes communaux 2018
2. Discuter et voter le cautionnement d'un prêt NPR d'un montant maximum de 600 000 francs en faveur de la société de chauffage à distance Villeret Energie SA
3. Prendre connaissance du décompte final des travaux d'assainissement de la route des Raimbœufs
4. Information concernant l'évolution du projet scolaire
5. Information à propos de l'extinction de l'éclairage public et définition d'une stratégie
6. Divers et imprévus

1. Passation et approbation des comptes communaux 2018

M. Habegger présente les comptes, c'est la troisième fois qu'ils sont présentés selon le modèle MCH2.
En conclusion à cette présentation, le conseil municipal se déclare très satisfait de ce résultat et propose d'accepter les comptes 2018 qui bouclent ainsi: dans le détail, nous observons un excédent de revenus de 41 663 fr. 62 dans le résultat du compte général (ancien compte de fonctionnement). Le compte global mentionne un excédent de charges de 4810 fr. 27. Avec le MCH2, le résultat du compte général est corrigé avec le compte global qui tient compte des résultats des tâches autofinancées qui bouclent ainsi: un excédent de charges de 8761 fr. 95 pour l'alimentation en eau, de 37 363 fr. 32 pour le traitement des eaux usées et de 348 fr. 62 pour la gestion des déchets. Le compte des investissements mentionne des dépenses d'un montant de 897 001 fr. 70 et des revenus de 176 758 fr. 55, ce qui représente des investissements nets de l'ordre de 720 243 fr. 15. Le bilan fait état d'actifs et de passifs pour la somme de 11 433 596 fr. 13.
Les comptes ont été vérifiés par Deolinda Valente, André Vaucher et Christian Racheter. Qu'ils soient vivement remerciés pour leur bonne collaboration et leur travail.
M. Silvestrini donne la parole à l'assemblée.

M. Tschanz:
Ne comprend pas pourquoi l'absence pour cause de maladie ou accident d'un voyer occasionne des charges supplémentaires sachant que l'on a des assurances pour le personnel.

M. Habegger:
Répond que l'assurance perte de gain ne couvre pas les 60 premiers jours d'absence pour cause de maladie.
Au vote, les comptes communaux 2018 sont acceptés à l'unanimité.
Le vice-président remercie M. Habegger pour la présentation des comptes, Mme Hertig, responsable de la tenue des comptes, ainsi que les vérificateurs des comptes.

2. Discuter et voter le cautionnement d'un prêt NPR d'un montant maximum de 600 000 francs en faveur de la société de chauffage à distance Villeret Energie SA

M. Lehmann présente ce point. La société Villeret Energie SA vient ce soir à l'assemblée pour demander un cautionnement de 600 000 francs.
Un bref rappel historique est présenté, à savoir:

- En juin 2017, un crédit d'engagement de 222 000 francs avait été accepté pour la taxe de raccordement des immeubles communaux, pour le patrimoine administratif et financier.
- Nous avions également approuvé une souscription de 25 000 francs sous forme d'achat d'actions de la future société de chauffage. Après discussion, l'assemblée a accepté de souscrire à 51 % du capital-actions.

Qu'est-ce qu'un prêt NPR? Ce sont des prêts sans intérêts qui servent aux infrastructures qui font partie d'un système de création de valeur ajoutée concurrentiel qui ne peuvent être accordés qu'à des sociétés communales ou à des bourgeoisies. (Anciennement prêt LIM accordé aux régions de montagne).
En conclusion, la commune détient la majorité du capital-actions de Villeret Energie SA. La bourgeoisie de Villeret s'est engagée à cautionner le prêt NPR à hauteur de 189 000 francs, ce qui correspond à sa part dans la répartition du capital-actions. Le business plan a été présenté à plusieurs établissements bancaires qui se déclarent d'accord de suivre cette société qui est viable.
Le conseil municipal vous recommande d'accepter ce point.
M. Silvestrini donne la parole à l'assemblée.

M. Tschanz:
Souhaite savoir qui est le prêteur des capitaux.

M. Lehmann:
Répond que c'est le canton et la confédération qui prêtent cet argent. Dans notre cas, la commune est simplement là pour le cautionnement car la société ne peut pas se porter garante.

M. Tschanz:
Est un peu dérangé par ce mode de financement car d'un côté nous avons une société anonyme de droit privé avec un cautionnement par la commune avec un taux d'intérêts à zéro qui, vis-à-vis des autres solutions de chauffage, présente un mode de subventionnement indirect. Il se demande pourquoi ne pas subventionner une personne qui chauffe au mazout ou avec des capteurs solaires par exemple.

M. Lehmann:
Répond que le business plan est prévu comme cela. De plus, comme la commune est actionnaire majoritaire, elle a droit à ces prêts NPR et il est normal qu'elle cautionne ce genre d'emprunt.

M. Tschanz:
Effectivement la commune est majoritaire à 51 % mais pour les 49 % autres, ce n'est pas la commune, nous allons donc garantir le financement d'un projet en faveur d'une société anonyme qui dépend du droit privé.

M. Sartori:
Précise que c'est Villeret Energie SA qui va gérer ce prêt. La commune, dans ce cas précis, est simplement garante de la couverture de cette somme.

M. Tschanz:
Si la société a besoin d'un cautionnement, c'est bel est bien parce qu'il n'y a personne d'autre qui veut supporter le risque de la société anonyme.

M. Habegger:
Ce prêt de 600 000 francs sans intérêts est délivré par la promotion économique du canton de Berne, division des prêts NPR prévus par la nouvelle politique régionale. Il est important que la nouvelle société puisse bénéficier de ce prêt et, pour cela, il doit être cautionnée par la commune. Il y aura encore une subvention de 650 000 francs qui sera accordée par le canton en fonction de la masse de chauffages, pour autant que le projet démarre. Il y aura également plus d'un million de francs qui seront encaissés par la société au niveau des taxes de raccordement au chauffage à distance. C'est l'ensemble de ces montants qui permet d'assurer le financement de la société, c'est pourquoi l'octroi de ce prêt NPR, remboursable sur 15 ans, est nécessaire au démarrage du projet.

M. Tschanz:
Comprend bien que la commune ne va pas devoir sortir cet argent. Ce qui le gène c'est qu'économiquement, par un subventionnement détourné, on fausse le marché car nous en avons besoin pour Villeret Energie SA afin de pouvoir vendre le chauffage à distance à un coût plus attractif par rapport aux autres systèmes où des privés devraient emprunter de l'argent à un taux forcément plus élevé.

M. Habegger:
Précise que les privés qui quittent une source de chaleur pour un autre type de chauffage plus écologique, touchent également des subventions. Actuellement, le prix au kW/h du chauffage à distance est plus élevé que le mazout et cela il faut en tenir compte aussi. S'il n'y avait pas ces systèmes de subventions, le prix serait encore plus élevé et probablement pas attractif pour les particuliers.

M. Fischer:
Constate que si tout va mal, la commune devra tout de même payer les 600 000 francs.

M. Lehmann:
Il est clair qu'il faudrait les payer si tout va mal, mais tout a été prévu pour que ce cas de figure ne se présente pas. Le business plan est prévu pour que la société soit viable et il n'y a pas de raison que cela se passe mal.

Mme D'Souza:
Demande où en est le projet actuellement et ce qui est prévu pour les prochains mois.

M. Lehmann:
Explique qu'actuellement il y a plusieurs oppositions d'habitants de Saint-Imier. Le délai d'opposition arrive à échéance le 10 juin. Passé ce délai, le permis de construire devrait aller de l'avant et la construction et la pose des conduites pourraient démarrer en août. Au niveau du nombre de preneurs de chaleur, cela est conforme à ce qui était prévu. Le nombre de kW est atteint pour bénéficier de l'appui des établissements bancaires.

M. Marchand:
Souhaite savoir de quelle nature sont ces oppositions.

M. Lehmann:
Explique que la hauteur du bâtiment fait peur à certains riverains alors qu'elle est conforme au plan de quartier. D'autres craignent le bruit que pourrait générer le déchiquetage du bois aux abords du bâtiment alors que, normalement, la société ne devrait pas le faire à cet endroit ou alors très rarement. D'autres encore pensent être gênés par les odeurs ou la fumée. Il est important de préciser qu'au niveau du canton toutes les normes sont respectées et un rapport du BECO au sujet du bruit que pourrait générer la déchiqueteuse est attendu. Grâce à ces différentes données, les oppositions devraient pouvoir être levées.

Mme Di Paolo:
Demande si, pour les personnes intéressées par ce chauffage, tout est conforme aux attentes et comment se passera la pose des conduites.

M. Lehmann:
Explique que le projet se déroulera en plusieurs phases. D'abord le raccordement des bâtiments communaux, le vieux village puis le haut du village. Il faudra également tenir compte des ouvertures de routes et des demandes de raccordement pour installer les conduites. Actuellement il y a suffisamment de monde intéressé et les entreprises du village sont également intéressées.

M. Fischer:
Constate qu'à la dernière assemblée de décembre, le conseil municipal avait promis une information plus consistante. Il trouve que le projet est trop vague.

M. Lehmann:
Précise que tout a été expliqué l'année dernière et qu'il n'y a pas eu de changement depuis. Sitôt que les oppositions seront levées et que le projet débutera, d'autres informations pourront être données.

M. Campana:
Souhaite savoir quand la rue Neuve sera desservie.

M. Lehmann:
Explique que le projet sera réalisé par étape. D'abord le bas du village puis le haut du village. Il faut bien se rendre compte que ce travail est complexe et qu'il dépendra de la planification en fonction des demandes de raccordement.

M. Campana:
Ne souhaite pas que cette attente dure 10 ans car il a déjà prolongé quatre fois la mise en conformité de son installation de chauffage. Il désire vivement que ces travaux se réalisent prochainement.

M. Habegger:
Explique que, pour la commune, la priorité est le collège car il n'y aura bientôt plus de chauffage. De plus, la plus grande consommation de chaleur se situe entre le chauffage à distance et le quartier de la halle de gymnastique – Combe-Grède. Ce qui signifie que tout ce qui est au sud de la ligne de chemin de fer sera réalisé en premier et ensuite la partie nord du village sera développée.

M. Campana:
Craint que, finalement, il n'a pas la certitude qu'il sera desservi un jour. Il rejoint M. Fischer dans le fait que les explications sont un peu vagues.

M. Lehmann:
Effectivement, pour la partie nord de la ligne de chemin de fer, le projet est actuellement vague car beaucoup de paramètres vont encore entrer en ligne de compte pour la suite du projet.

M. Meyer:
Demande s'il y a un concept concernant l'achat et l'abattage du bois, s'il viendra de la région ou s'il sera acheté au meilleur prix à l'étranger.

M. Lehmann:
Explique qu'une collaboration avec la bourgeoisie sera mise en place pour trouver du bois dans la région exclusivement. Pour lui, il est logique que si un système de chauffage écologique est mis en place ce n'est pas pour acheter du bois loin d'ici.

M. Meyer:
Demande s'il a été calculé qu'il y a assez de bois dans la région dans le cas où tout le monde est branché au chauffage à distance.

M. Lehmann:
Répond par l'affirmative, l'étude a été faite par le garde forestier.

M. Marchand:
Souhaite savoir si la commune a des solutions pour les personnes qui auraient un chauffage défaillant en attendant le raccordement au chauffage à distance.

M. Habegger:
Pense que ce problème est déjà résolu car il a discuté avec le bureau d'ingénieurs qui a déjà construit de multiples chauffages à distance et connait bien cette situation. Si une installation tombe en panne, ils peuvent proposer des solutions de chauffage provisoire.

Mme Zuber:
Informe qu'elle a reçu une lettre qui lui garantit qu'un chauffage provisoire peut être proposé durant 2 ans au prix de 2500 francs et demande ce qu'il adviendra si ce délai se prolonge.

M. Lehmann:
Explique que lorsque les travaux débuteront, une planification plus précise pourra être effectuée.

M. Silvestrini:
Demande au conseil municipal de prendre contact avec les cas urgents afin que ces personnes soient rassurées et sachent que la commune a entendu leurs problèmes.

Mme D'Souza:
Précise que certains cas urgents ont déjà été discutés dans une précédente assemblée.

M. Habegger:
Rappelle qu'il faut différencier un projet communal d'un projet privé. Il y a des questions de subventionnement, de prêts NBR et des oppositions qui font que cela prend du temps. Le projet a actuellement entre six et huit mois de retard et malheureusement le conseil ne peut pas aller plus vite. Si un citoyen a un problème spécifique, ou est dans une situation précaire, qu'il n'hésite pas à prendre contact avec la commune qui est toujours prête à discuter.

M. Konrad:
Demande s'il est possible d'avoir un délai et que, passé ce délai, les citoyens soient libérés du contrat.

M. Lehmann:
Répond qu'actuellement il n'est pas possible de donner un délai. De plus, il rappelle le point 8a du contrat qui stipule: Réserve, condition d'entrée en vigueur. Ce qui signifie qu'en cas de manque d'intéressés dans une zone où les conditions ne permettent pas de réaliser la centrale de production, le contrat devient caduc.

M. Tschanz:
Demande si le vote peut être repoussé à une prochaine assemblée.

M. Silvestrini:
Explique que nous avons besoin de cette caution pour continuer le projet.

M. Habegger:
Promet pour l'assemblée de décembre un calendrier précis, spécialement pour la partie nord du village qui présente une urgence plus marquée.

Mme Rudolf Meyer:
Trouve qu'il manque un concept complet sur l'énergie verte permettant de déterminer la direction que la commune désire prendre sur le plan énergétique dans les années futures.

M. Habegger:
Déclare que la commune est déjà relativement verte sur le plan énergétique. Sont construits sur le territoire communal, 7 éoliennes, des panneaux solaires sur la fromagerie, sur une ferme et sur de plus en plus de toits privés. Il est clair que la commune peut faire plus, elle avait en projet d'installer des panneaux solaires sur le toit de la halle de gymnastique, projet pour l'instant en suspend pour des raisons financières. Les industries font aussi relativement attention à leur bilan énergétique. Il rappelle également que le point 6 de l'ordre du jour concernant l'éclairage public est aussi un pas dans la direction de l'écologie.
Au vote, cette demande est acceptée par 29 voix et 2 absentions.

3. Prendre connaissance du décompte final des travaux d'assainissement de la route des Raimbœufs

M. Sartori présente ce point.
Par rapport au crédit de 290 000 francs, accepté par l'assemblée communale du 6 juin 2017, le décompte final mentionne une dépense totale de 252 871 fr. 55. Le crédit a donc été respecté, il affiche un solde de 37 128 fr. 45, soit 12.80 % du crédit demandé. En tenant compte des subventions et de la participation des riverains, qui se montent à 17 532 francs, les coûts nets des travaux sont de 77 339 fr. 55, ils représentent le 26.67 % du crédit demandé.
Ce point étant une information, il n'est pas voté.

4. Information concernant l'évolution du projet scolaire

M. Lehmann présente ce point.
La rénovation du collège va bon train, le démontage a débuté et le déménagement est en cours. Un gros travail a été réalisé pour le nettoyage des combles, une bonne collaboration a eu lieu avec les sociétés locales, Mémoire d'ici et autres brocanteurs.
Les premières adjudications ont été faites. Le déménagement des classes est prévu la dernière semaine de juin. Du 17 au 21 juin aura lieu l'installation des containers à Courtelary. Un communiqué est paru dans la feuille d'avis officielle afin d'informer les citoyennes et citoyens mais aussi les parents sur les différents éléments importants à savoir. Un container sera également installé au sud du collège afin d'y stocker du mobilier.
Pour le moment, tout se déroule conformément aux prévisions.
Ce point étant une information, il n'est pas voté.

5. Information à propos de l'extinction de l'éclairage public et définition d'une stratégie

M. Lemaître présente ce point.
Quelques photos de l'office de l'environnement sont présentées, expliquant l'augmentation de la pollution lumineuse depuis quelques dizaines d'années. Ce problème a des répercussions sur les humains ainsi que sur la faune et la flore. De plus, une volonté d'éviter tout gaspillage d'énergie est nécessaire pour pérenniser l'avenir. Les passionnés d'astronomie seraient également satisfaits de pouvoir observer le ciel de nuit sans cette problématique.
Entre 2015 et 2019, plusieurs villages de la région ont opté pour cela: Corgémont, Sonvilier, Renan, Courtelary, Cortébert, Cormoret et le Val-de-Ruz pour ne citer qu'eux. Le conseil municipal a décidé que, dès cette nuit, de 0h30 à 5h, à l'exception de l'éclairage de la route cantonale, l'éclairage public sera éteint. Il s'agira tout d'abord d'une phase de test qui durera environ six mois puis un point de la situation sera donné lors de la prochaine assemblée de décembre en tenant également compte des avis de la population.
Les entreprises ont également été approchées afin qu'elles collaborent car il est inutile d'éteindre l'éclairage public si les entreprises laissent leurs éclairages en fonction et dérangent les alentours.
Que pouvons-nous attendre en termes d'économies? En étudiant la consommation d'un village qui la pratique, nous remarquons que cela dépend des mois mais, qu'avec une telle mesure, nous pouvons compter entre 40 et 50 % d'économie d'énergie.
En parallèle, nous avons aussi le projet d'assainir notre éclairage public et de remplacer nos vieilles installations. Un plan du village est présenté et montre les différents systèmes que nous possédons, à savoir: 96 lampadaires avec des ampoules au mercure qui sont à présent interdites à la vente, 43 lampadaires avec des ampoules au sodium qui seront prochainement interdites à la vente et 58 lampadaires munis d'un système LED. Cela fait encore beaucoup de lampes à remplacer, ce qui engendrera des coûts qui sont estimés à 160 000 plus 60 000 francs de travaux de maçonnerie.
Un calcul de la puissance nécessaire a été fait, 15 000 kW sont nécessaires pour éclairer le village. Si la totalité des lampadaires étaient équipés d'un système LED, la consommation diminuerait d'environ 7300 kW soit presque la moitié.

M. Silvestrini:
Donne la parole à l'assemblée.

M. Marchand:
Informe que, curieusement, il y a beaucoup moins de risques liés à des cambriolages ou autres lorsque l'éclairage public est éteint, les statistiques le prouvent.

M. Fischer:
Craint que les voitures stationnées sur la voie publique sans lumière génèrent un danger.

M. Silvestrini:
Demande s'il existe un règlement qui interdit de laisser une voiture sans lumière sur une voie publique non éclairée.

M. Lehmann:
Explique que la loi est claire et que, selon la LCR, chaque conducteur est responsable de vouer toute son attention à la circulation.

Mme D'Souza:
Demande s'il on a pensé à une possibilité d'allumer l'éclairage avec un moyen quelconque dans le cas où des personnes rentreraient tard.

M. Lemaître:
Répond qu'actuellement rien n'est prévu mais qu'il a été tenu compte de l'heure des derniers trains avant de couper la lumière. Il explique également que des sondages ont été effectués dans les villages qui ont mis en place l'extinction de l'éclairage public et qu'il en ressort un fort taux de 85 % de personnes favorables.

Mme D'Souza:
Demande si le conseil municipal serait sensible à une éventuelle crainte des femmes à ce sujet.

M. Habegger:
Explique que c'est pour cette raison que le conseil municipal a souhaité cette phase de test. Un bilan sera discuté lors de la prochaine assemblée de décembre et ces éventuelles demandes pourront être discutées à cette occasion.

M. Tschanz:
Demande ce que représentent, en termes financiers, les 7300 kW économisés.

M. Habegger:
Explique que l'éclairage public coûte annuellement 20 700 francs en comptant entre 22 et 23 centimes le kW/h. Une journée moyenne de 12 heures d'éclairage public coûte sur l'année 247 francs. Si l'éclairage est coupé de minuit et demi à cinq heures, on tombe à 168 francs, ce qui donnerait une facture annuelle d'environ 13 000 francs donc près de 35 % d'économie. Si la deuxième phase est mise en place par l'équipement d'un système LED, tout en gardant les mêmes mesures d'extinction, le coût serait d'environ 6500 francs par année. Il rend toutefois attentif au fait que l'investissement de 200 000 à 220 000 francs nécessiterait un amortissement sur environ 35 ans. C'est pour cette raison qu'il faudra discuter de quand et comment l'éclairage public devra être assaini.

M. Lemaître:
Précise que c'est aussi une volonté d'agir de manière écologique même si l'amortissement d'un tel système est difficile.

M. Campana:
Souhaite des précisions sur les 60 000 francs de maçonnerie, si cela comprend également le remplacement des candélabres et demande si le système LED peut garantir la même diffusion de lumière que les anciennes ampoules au sodium.

M. Lemaître:
Indique que seuls certains candélabres seraient remplacés et que l'expérience des éclairages LED déjà installés nous montre que ce système est même plus efficace.

M. Habegger:
Rappelle que M. Tschanz avait demandé, lors d'une précédente assemblée, que le conseil municipal se penche sur la problématique de l'éclairage public et remercie M. Lemaître pour son étude qui lui semble bien aboutie.

M. Silvestrini:
Résume ainsi: un test de six mois est organisé sur l'extinction de l'éclairage public entre minuit et demi et 5h. Un vote consultatif est souhaité par le conseil municipal concernant l'assainissement des autres luminaires. Il demande si l'assemblée est d'accord de donner mandat au conseil municipal pour continuer ce projet.

M. Habegger:
Précise que le conseil municipal désire continuer ce projet mais, afin de ne pas influencer ce vote consultatif, il s'abstiendra de voter.
Au vote, ce point est accepté par 24 voix.

6. Divers et imprévus

M. Silvestrini:
Donne la parole à l'assemblée

Mme Di Paolo:
Souhaite savoir où en est le projet de réfection de la rue de la Combe-Grède et quand il se fera.

M. Habegger:
Répond que ce ne sera probablement pas cette année mais l'année prochaine.

Mme Jacot:
Souhaite que la commune demande à l'entreprise Nivarox d'installer une poubelle et un cendrier pour les personnes qui attendent le bus car des déchets et des mégots sont abandonnés sur le trottoir et son talus.
Au niveau de la tournée verte, elle fait remarquer que les voyers prennent uniquement les végébox, qu'un seau léger avec quelques feuilles mortes n'est pas pris alors que des sacs poubelles d'autres citoyens le sont. Elle attend que tous les citoyens soient traités de la même manière.

M. Habegger:
Répond que concernant Nivarox il fera une demande. Concernant la tournée verte, il a été décidé de prendre uniquement les végébox pour des questions de poids mais il prend note du problème et va en discuter. Il explique que si les citoyens se conforment à ce qui est demandé par la commune, les voyers prendront tout.

Mme Rudolf Meyer:
Souhaite que le parking de la Combe-Grède soit amélioré car les voitures sont régulièrement stationnées sur la source d'un réservoir d'eau pour les fontaines. Elle pense qu'il faudrait une barrière pour protéger l'eau de source de ce côté.

M. Habegger:
Confirme qu'effectivement il a déjà remarqué ce problème et va regarder ce que la commune peut faire.

M. Meyer:
Constate que la discussion sur la 5G est lancée depuis un certain temps. Une controverse est née et plusieurs cantons ont fait un moratoire car, à ce jour, personne ne peut vraiment dire s'il y a un danger pour la santé ou non. Il demande si la commune peut suivre cette ligne en attendant des études sérieuses. Il demande également si, dans la commune, il faut un permis de construire pour la pose d'une nouvelle antenne.

M. Habegger:
Répond qu'il semble que les moratoires ne sont pas valables juridiquement. Au niveau communal, si une nouvelle antenne est demandée, elle sera soumise à un permis de construire. Cependant, pour une modification sur une antenne existante, il n'est pas nécessaire de passer par un permis de construire.

M. Châtelain:
Informe que, concernant la puissance des antennes, le conseil fédéral n'a pas encore donné son aval pour la 5G mais que, dans tous les cas, c'est la confédération qui décide. Ils doivent cependant s'en tenir au règlement et, en Suisse, les fréquences dangereuses ne sont pas utilisées pour l'instant.

M. Meyer:
Indique que des personnes sont déjà sensibles à la 4G. Les antennes proches des cimetières de Saint-Imier et de Cormoret sont liées et les ondes traversent la commune par des bâtiments où des personnes sont décédées du cancer. Il demande si la commune peut prendre des mesures.

M. Habegger:
Répond que la commune peut se renseigner. Mais il faut savoir que les antennes doivent respecter les normes d'émission en vigueur et que si cela est le cas, la marge de manœuvre de la commune est faible.

M. Châtelain:
Précise, en présentant son smartphone, que c'est la pire des antennes car elle est proche du cerveau et qu'elle émet la même chose qu'une antenne extérieure.

M. Fischer:
Déclare que les escaliers de la gare sont en mauvais état. Si la lumière est éteinte la nuit, il craint que cela devienne très dangereux.
Il espère également que les vannes du réseau d'eau qui ont été contrôlées ont bien été répertoriées car la peinture utilisée est en train de s'effacer.
Il est dommage que les talus ne soient pas fauchés avec plus de soins et demande que les voyers fassent plus attention la prochaine fois.
Pour terminer, il demande pourquoi il y a des gabarits sur l'ancienne usine Rayvil et pourquoi il n'y a pas eu de publication.

M. Habegger:
Concernant Rayvil, il y a effectivement un projet de réaffectation de l'usine en appartement. Le dossier est de la compétence de la préfecture car le bâtiment est proche de la Suze. Effectivement les gabarits ont été posés un peu vite.
Au sujet des talus, il s'agit d'un sujet sensible car lorsqu'ils ne sont pas faits, les citoyens réclament et lorsqu'ils sont fauchés, c'est la même chose. Il en prend note et en discutera avec les personnes concernées.
Pour les escaliers de la gare, la commune s'en occupe et les vannes ont bien été répertoriées.

M. Meyer:
La commune de Péry a renoncé aux pesticides pour des questions de protection de l'eau et de l'environnement. Il pense que l'on devrait également arrêter leur utilisation dans notre commune, d'autant plus qu'ils ne sont pas appliqués de manière correcte. La façon de faire actuelle n'engendre que des dégâts. Il demande qu'une réponse soit donnée à la prochaine assemblée.

M. Habegger:
En prend note et donnera une réponse à la prochaine assemblée.

M. Tschanz:
Revient aux escaliers et constate que ceux de chez Minerva ont été bien refaits. Cependant, il trouve dommage qu'ils ne puissent pas être utilisés toute l'année. Il déplore en effet que, cet hiver, ils n'ont jamais été déneigés.

Mme Scheidegger:
Ne comprend pas pourquoi la commune n'envoie plus d'invitation pour les assemblées municipales. Elle demande qui a décidé ce changement.

M. Habegger:
Rappelle que la décision a été prise par les citoyens, sur proposition du conseil municipal au travers du règlement d'organisation. Cependant, le conseil va essayer de mettre sur pied un tout ménage.

M. Marchand:
Revient sur la problématique des escaliers par rapport à l'arrêt de l'éclairage public la nuit et rappelle que ceux de la Vignette doivent également être conformes d'un point de vue sécuritaire.
Fin 2016, il a invoqué la sécurité concernant la traversée du village qu'il juge trop dangereuse. On lui avait répondu que le canton avait d'autres choses à faire. Il pense que nous ne devons pas attendre d'avoir un accident et espère que la commune s'en occupera.

M. Habegger:
Informe qu'il a téléphoné aux ponts et chaussées. Au niveau du 60 km/h côté Saint-Imier, c'est en ordre. Au niveau cantonal, celui-ci a apporté des mesures avec l'aménagement d'une bande cyclable sur la route cantonale côté ouest. Il a été demandé au canton que la même géométrie soit appliquée tout au long du village, c'est-à-dire que la bande cyclable continue jusqu'à la sortie du village. Le problème de l'entrée du village a également été abordée et est connue du canton. Actuellement, ce dernier est dans la phase de finalisation de l'étude, ensuite la bande cyclable entre Villeret et Cormoret sera réalisée en 4 étapes. La commune a relativement peu d'influence car c'est le canton qui décide mais elle suit le projet.

M. Konrad:
Trouve que l'antenne de la maison abandonnée à côté du collège bouge beaucoup lors de grands vents. Il pense qu'il est nécessaire de faire quelque chose avant un accident.

M. Habegger:
Prend note et fera un courrier au propriétaire.

M. Lehmann:
Annonce que Barbara Hertig a été nommée nouvelle secrétaire de Villeret Energie SA.

M. Silvestrini:
Annonce que la prochaine assemblée communale ordinaire est prévue le lundi 2 décembre 2019 à 19h30.
Séance levée à 21h50 par son président.

Au nom de l'assemblée communale

Le Président: Matteo Silvestrini

Le Secrétaire: Thierry Gerber

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE

BIENNE, Cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la communauté Catholique des Villages Péry : les funérailles ont lieu du mardi au samedi, la date et l'heure sont fixées avec le célébrant.
Du 25 au 29 juin : Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, 079 440 16 04, emmanuel.samusure@kathbielbienne.ch.
Pour les autres célébrations : se référer à l'Angelus.
Newsletter : les paroissiens qui désirent connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry et recevoir régulièrement la « newsletter » sont priés de s'inscrire à l'adresse cdv-communaute-catholique-pery@bluewin.ch.
Visite de la Chapelle et des vitraux d'Emile Aebischer, dit « YOKI » : téléphoner pour la clef à Marlyse Nobs au 032 485 12 82 ou au 079 756 09 32, ou à Jean-Claude Lièvre au 032 358 17 49 ou au 079 668 01 32 quelques jours avant.
Location de la salle Sainte-Bernadette : 25 à 30 places, contact : Sylvie Monnier, os.monnier@bluewin.ch, en cas d'absence ; Marlyse Nobs, am.nobs@bluewin.ch.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE

TRAMELAN

Messes : samedi 22 juin, pas de messe ; dimanche 23 juin, 10 h, Fête-Dieu à Tavannes.
1ers communiants : mercredi 26 juin, de 13 h 45 à 15 h 45, rencontre à Tavannes.
Confirmands : samedi 29 et dimanche 30 juin, week-end de préparation.

Secrétariat ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE

VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique : samedi 22 juin, 18 h à Saint-Imier ; dimanche 23 juin, 10 h à Corgémont ; mardi 25 juin, 9 h à Corgémont ; jeudi 27 juin, 19 h à Saint-Imier.
Un livre à partager : vendredi 21 juin, 19 h à Saint-Imier.
Servants de messe du Vallon et Chœur Alegria : samedi 22 juin, course à Europa-Park.
Shibashi : mercredi 26 juin, 9 h 30 à Saint-Imier.

RÉFORMÉES

PAROISSE RÉFORMÉE

CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Culte : dimanche 23 juin, 10 h, temple de Corgémont, accueil du confirmé de notre paroisse, Antoine Rom avec sainte-cène et apéritif. Officiant : David Giauque.
Prière œcuménique : chaque mercredi de 19 h 15 à 19 h 40 au temple de Corgémont. Ce moment de partage de silence et d'oraison, dans l'esprit de Taizé, est ouvert à toutes et tous.
Vacances du pasteur : David Giauque sera en vacances du 24 juin au 7 juillet inclus. Il ne sera pas joignable pendant cette période.
Actes ecclésiastiques : vendredi 14 juin, au temple de Corgémont, a été célébré le service funèbre de Sylvaine Châtelain, qui nous a quittés dans sa 88e année.
Mariage : samedi 15 juin, au temple de Corgémont, a été célébré le mariage de Christophe et Loriana Zbinden de Courtelary.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat : corgecorte@referguel.ch

David Giauque, 079 823 75 84
david.giauque@referguel.ch

Services funèbres :
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse :
Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse :
E. Hohermuth, 032 963 11 89,
4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

COURTELARY ET CORMORET

Culte : dimanche 23 juin, 9 h 45 à l'église, culte d'accueil des catéchumènes dans la paroisse, sont invités à prendre la sainte-cène : Camille Cattin, Jonas Laubscher, Maddie Toro Pinto, Luca Tschan, Alexis Vorpe et Milo Waecker, de Courtelary, nous formons nos vœux les meilleurs pour leur avenir. Collecte : AJ Inter'Est. Apéritif à l'issue de ce culte.

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10,
philippe.hauri@bluewin.ch

J.-P. Mérillat, pasteur, 032 944 11 63,
jphmerillat@bluewin.ch

A. Stieger, secrétariat, 032 944 11 07,
annelise.stieger@bluewin.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

LA FERRIÈRE

Culte : dimanche 23 juin, Renan, 10 h.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente
et service auto, 032 961 15 81

www.referguel.ch

PAROISSE DE RONDCHÂTEL

PÉRY, case postale 163

Cultes : dimanche 23 juin, 17 h, à Orvin. « Musiques et textes » sur le thème de la joie, avec la participation du groupe Nivrozik. Officiant : Daniel de Roche. Offrande en faveur de Terre Nouvelle.
Proposition d'intercession : dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Nods.
Catéchisme 9H : du vendredi 21 juin au dimanche 23 juin, camp à Mont-Soleil.
La Retrouvaille : vendredi 28 juin, visite guidée du centre historique de Zürich « Sur les traces d'Ulrich Zwingli » ; départ à 12 h, places de parc derrière l'église, retour entre 18 h et 19 h. Veuillez vous inscrire au plus tard jusqu'au mardi 25 juin chez Daniel de Roche au 079 337 50 76 ou par mail à danielderoche@bluewin.ch.
Rencontre des aînés de Péry-La Heutte : reprise en octobre.
Rencontre des aînés d'Orvin : reprise en septembre.
Groupe de lecture : reprise en septembre.
Couture : reprise en septembre.
Fruits TerrEspoir : prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 22 août. Livraisons le 26 juin à Péry et Vauffelin, le 27 juin à Orvin.

032 485 11 85
(lu : 13 h-17 h 30, ve : 7 h 45-11 h 30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres :
permanence au 079 724 80 08

Location de salles : 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin ; salle de la Cure, Orvin ; salle de paroisse, Péry.

Visites : Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Catéchisme :
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77.
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28.
10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Daniel de Roche, 079 337 50 76,
et Christian Borle, 078 739 58 28.
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28,
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74.

PAROISSE RÉFORMÉE

RENAN

Culte : dimanche 23 juin, 10 h.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

PAROISSE RÉFORMÉE

SAINT-IMIER

Culte : dimanche 23 juin, 10 h, à la collégiale. Pasteur officiant : Marco Pedroli. Offrande : dimanche des réfugiés, Terre Nouvelle.
Préavis : dimanche 30 juin, culte commun à la montagne, 10 h, Chapelle de Jean-Gui, Sonceboz. Pour un transport : 032 941 37 58 en matinée.
Femmes protestantes : la Baratte vous accueillera le vendredi 21 juin de 9 h 30 à 11 h à la cure.
Une image, un texte : lundi 24 juin, de 19 h à 21 h à la cure : « Ils ont croqué la pomme », aux origines de notre condition humaine (Genèse 2-3). Animation Marco Pedroli.
Concert du Marché : vendredi 21 juin, dès 10 h 30 à la collégiale, entrée et sortie libres. A l'orgue, Martin Kasparek.
Après-midi récréatif des aînés : prochaine rencontre mardi 2 juillet de 14 h 30 à 17 h 30 à la cure.

Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, peut être envoyé sur demande au 032 941 37 58 ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Services funèbres :
permanence au 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte : dimanche 23 juin, 10 h, au temple de Sombeval, culte communautaire d'accueil des confirmés 2019 (Léane Schmidlin, Vanessa Broggi, Alexis Moszczanski et Damien Signer), participation des catéchumènes du cycle I. Apéritif après le culte.
Catéchisme cycle I, 3H-6H : ce vendredi 21 juin de 11 h 45 à 13 h 20 au temple (prendre un pique-nique). Dimanche 23 juin rendez-vous des enfants à 9 h 15 au temple, les parents sont invités à participer au culte de 10 h. Infos : Annerose Riesen, 076 615 23 52.
Aînés : mardi 25 juin, de 14 h à 17 h, à la cure Collège 19, jeux et partage.

Téléphone de piquet de l'Erguël, services funèbres : 0800 225 500.

Richard Riesen, pasteur (42 % dans la paroisse et 13 % dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël), 032 489 17 68, 076 536 53 26, richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE

SONVILIER

Culte : dimanche 23 juin, 17 h 15, culte sans bondieuseries, avec baptême. Thème : « T'es trop vieux, trop jeune, trop gros, trop femme, trop gay, trop noir… ». Officiante : Corinne Baumann. Musique : Rie Tagaki et Jean-Daniel Stämpfli.

Corinne Baumann, pasteure,
079 793 39 20, corinne.charlotte.baumann@hispeed.ch

Beatrix Ogi, présidente et service de taxi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse :
Mélanie Walliser Stevens,
077 429 74 59
location@paroissesonvilier.ch

Permanence des services funèbres :
0800 225 500

PAROISSE RÉFORMÉE

TRAMELAN

Cultes : dimanche 23 juin, 10 h, Chalet de la Croix-Bleue, culte des familles avec les enfants du cycle 1. Baptême de Léon Bœsiger, Pasteur Ph. Kneubühler, célébration suivie d'un apéro et d'un pique-nique. Collecte : Inter'Est. Taxi sur appel, prière de s'annoncer jusqu'au jour précédent à 12 h au plus tard au 032 483 10 11.
Catéchisme cycle 1 (3H à 6H) : samedi 22 juin, de 9 h à 11 h 15, maison paroisse, préparation au culte des familles.
Célébration œcuménique home Les Lovières : lundi 24 juin, 15 h, salle polyvalente, célébrant D. Kuchen.
Chorale Cantemus : lundi 24 juin, 20 h, église, répétition.
Veillée de Prière Taizé : mardi 25 juin, 19 h 30, église.
Conseil de paroisse : mercredi 26 juin, 19 h 30, maison paroisse, séance.

Services funèbres : 0848 778 888
www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

VILLERET

Culte : dimanche 23 juin, 10 h, culte d'accueil et de communion suivi d'un verre de l'amitié.
Prière matinale : mardi 25 juin à 6 h 30, église de Villeret.
Repas pour tous : mercredi 26 juin dès 12 h, grillade party à la cure de Villeret.

Secrétariat : 032 941 14 58
(vendredi : 8 h-11 h)

Le pasteur est de permanence les mardis matin au bureau et tous les jours au 079 289 95 06.

Services funèbres et urgences :
0800 225 500

villeret@referguel.ch
www.referguel.ch

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER

CORMORET

La Petite Pause : vendredi 21 juin de 8 h à 11 h à Cormoret.
Club « la Cour à Moret » : mercredi 26 juin de 14 h 30 à 16 h 30 (pour les enfants de 10 à 15 ans). Renseignements au 078 894 22 70.

R. Geiser, 078 652 64 04
www.eemvs.ch

ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE

ORVIN, Le Crêt 2

Culte : dimanche 23 juin, 9 h 45.
Espace guérison : vendredi 28 juin, 20 h à Orvin, renseignements auprès d'Aline Marotta au 078 357 48 36 ou à espace.gerison@epeo.ch.

www.epeo.ch

ÉGLISE DU ROC

SAINT-IMIER, Jacques-David 12

Cultes : dimanche 23 juin, 10 h, participation au culte d'Anne-Marie Jayer qui a contribué au développement d'écoles en Afrique de l'ouest, suivi d'un repas canadien ; dimanche 30 juin, 10 h, rencontre avec des témoignages de ce que Jésus fait dans nos vies aujourd'hui. Garderie et école du dimanche pour les enfants. Accueil café avant et après les rencontres.
Blablathé : lundi 24 juin à 14 h, cours de français oral. Sans inscription et entrée libre.
Imériale : samedi 29 juin de 9 h à 18 h, stand de Quartier libre (enfants de 6 à 12 ans) et activité d'Antizone (adolescents de 13 ans et +). Sans inscription et gratuit.
Groupes de partage : durant la semaine.

L. et R. Normandin, 032 941 58 25
http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA

SAINT-IMIER, Fourchaux 36

Théodore Paka, 032 941 49 67

Culte : dimanche 23 juin, 9 h 30, garderie et école du dimanche avec Daniel Sommer.
Service Pâques : lundi 24 juin, 20 h.
Après-midi convivial : jeudi 27 juin, 14 h.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE

SAINT-IMIER, rue Paul-Charmillot 72

Culte : dimanche 23 juin, 10 h, prédication Daniel Molla.
Club d'enfants : jeudi 27 juin, 12 h.

David Weber, dpj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS

SONCEBOZ, Pierre-Pertuis 2

Culte : dimanche 23 juin, 9 h 30, message biblique, école du dimanche.
Rencontre de prière : mardi 25 juin, 20 h.
Répétition de chants : mercredi 26 juin, 19 h 30.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG

TRAMELAN

Culte : dimanche 23 juin, à 10 h, à Jean Guy, échange de chaire CMS – Groupe juniors, garderie.
Culte des jeunes : dimanche 23 juin à 16 h 30 à la rue des Prés.
Veillée de prière à la manière de Taizé : mardi 25 juin à 19 h 30 à l'église réformée.
Moment de prière et de silence : mercredi 26 juin à 13 h 30 à la rue des Prés.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT

TRAMELAN, Grand-Rue 58

Groupe de jeunes : vendredi 21 juin, 20 h.
Prière : dimanche 23 juin, 9 h.
Culte, école du dimanche, garderie : dimanche 23 juin, 9 h 45, bénédiction des catéchumènes.
Méli-Mélo : lundi 24 juin, 15 h, animation pour les requérants.
Séance info-poste : lundi 24 juin, 20 h.
Prière : mardi 25 juin, 9 h.
Groupe de dames : mardi 25 juin, 18 h, sortie.
Prière de Taizé : mardi 25 juin, 19 h 30, au Temple réformé.
Danse : mercredi 26 juin, 19 h.
Repas pour tous : jeudi 27 juin, 12 h.

P. et M. Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER

TRAMELAN, Grand-Rue 116
(entrée : face à Albert Gobat 15)

Célébration : dimanche 23 juin, de 10 h 30 à 17 h, salle de la Marelle, dans le cadre de la 7e édition de la Journée des motards.
Prière de Taizé : mardi 25 juin 19 h 30, au Temple Réformée.
Rencontre des aînées : mercredi 26 juin, 12 h, au Figuier.
Flambeaux de l'Evangile : samedi 29 juin, 10 h.

032 487 32 17
eric.germain@lafree.ch
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE

TRAMELAN, rue A. Gobat 9

Culte : dimanche 23 juin, 9 h 30, avec Jean-Baptiste Lamblin, garderie et école du dimanche.
Assemblée générale extraordinaire : mercredi 26 juin, 19 h 30.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE

LA CHAUX-D'ABEL

Groupe de jeunes : samedi 22 juin, 19 h 30.
Culte échange de chaire : dimanche 23 juin, 10 h.

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER

Rue du Vallon 28

Réunions hebdomadaires : le mardi à 19 h 15 et le samedi à 17 h.

Plus d'informations : jw.org

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

Célébrons la joie

Chacun est invité à prendre part à la célébration d'un culte « autrement », culte « musiques et textes ». Des textes provenant de divers milieux, diverses époques, poèmes, paroles de chansons, textes bibliques seront lus sur le thème de la joie en explorant ses diverses composantes. Puissance et sagesse de la joie ? La joie nous rend-elle plus heureux, plus audacieux et davantage soucieux d'autrui ? Selon Confucius « la Joie est en tout, il faut savoir l'extraire ». Le trio orvinois Nivrozik, bien connu dans la région, nous accompagnera en agrémentant la lecture des textes par des intermèdes musicaux et des chants de style « musiques du monde ».

Cette célébration se veut un moment de « calme-joyeux » proposant à tous de se laisser pénétrer par les textes, la musique et parfois par des moments de silence propices à la méditation et au recueillement. Si la maxime qui dit « par la gaieté on donne, et par la tristesse on prend » dit vrai… alors dans un monde plein de distractions, d'obligations et de contraintes offrez-vous une pause et rejoignez-nous ce dimanche pour un culte différent à une heure différente avec un thème qui ne laisse pas indifférent !

Dimanche 23 juin, 17 h
Eglise d'Orvin

Délai paroisses
LUNDI SOIR

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

Vêtements usagés : plus de 35 tonnes collectées en 2018

Chargée de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles usagés dans un souci d'écologie, la société TEXAID en a récolté très exactement 35 052 kilos l'an passé dans les conteneurs mis à disposition à Saint-Imier. Ce résultat remarquable vaut à la Municipalité de décrocher le certificat or.

Pour la première année, TEXAID, en collaboration avec Swiss Climate, accorde aux communes un prix pour la collecte écologique de vêtements usagés. Le classement est basé sur le calcul des émissions de CO2 économisées par TEXAID par rapport à la quantité de vêtements usagés collectés dans la commune.

La Municipalité de Saint-Imier a décroché le certificat or, soit la distinction la plus élevée. En 2018, TEXAID y a en effet collecté 35 052 kilogrammes de vêtements usagés pour un potentiel de collecte légèrement supérieur à 36 tonnes (7 kg par personne), ce qui représente une économie d'émission de CO_2 de 1087 kilogrammes par rapport à l'enquête de base de 2013. Compte tenu de l'économie potentielle des émissions de CO_2 de 1119 kilogrammes fixée pour Saint-Imier, la commune réalise un résultat remarquable de 97 %.

Par rapport à 2016, la récolte de l'an passé est supérieure de près de deux tonnes et demie. A l'époque, ce sont en effet 32 556 kilos qui avaient été déposés à la déchetterie des Noyes et à l'écopoint de la rue Paul-Charmillot.

A noter que les quantités de vêtements usagés déposées au centre de ramassage de la rue des Sapins ne sont pas comprises dans ces statistiques. Le collecteur en question est en effet exploité par la société Tell-Tex pour le compte de différentes associations caritatives.

Avec ses filiales en Suisse et en Allemagne, TEXAID collecte chaque année près de 80 000 tonnes de textiles usagés, dont près de la moitié en Suisse. Cela va des vêtements classiques propres pour homme, dame et enfant aux couettes et coussins, en passant par les ceintures, sacs et chaussures propres pouvant encore être portées et nouées par paires.
| *cm*

Obligations canines

La détention, l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doivent être communiqués immédiatement et impérativement auprès du Service administration générale et police. Chaque bête doit être munie de la médaille d'identification délivrée par la caisse municipale.

Les propriétaires qui n'auraient pas encore inscrit leur chien sont invités à se présenter sans délai à l'administration municipale, munis du carnet de vaccination de l'animal. Quiconque se soustrait au paiement de la taxe des chiens encourt une amende.

Il est rappelé, par la même occasion, que chaque propriétaire doit veiller à ce que son chien n'importune pas d'autres personnes, que ce soit par des aboiements, des hurlements ou de toute autre manière. Ainsi, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse, a fortiori à l'approche d'un coureur à pied, d'un promeneur ou d'un cycliste.

Enfin, afin de garantir la propreté aux abords des routes, sur les trottoirs, dans les jardins publics et sur les pelouses, la Municipalité met à disposition des poubelles pour crottes un peu partout dans la localité. Les « robidogs », comme on les appelle communément, proposent à la fois les sachets pour le ramassage des excréments et un bac récepteur pour ces derniers. Chaque propriétaire de chien est dès lors instamment prié d'utiliser ces installations tout exprès mises à sa disposition pour lui faciliter la vie... et celle de ses concitoyens. Le fait de ramasser les crottes ne dispense pas la personne en question de déposer le sachet dans la poubelle prévue à cet effet. Un abandon de ce dernier sur la voie publique est en effet interdit.

En vertu de l'Ordonnance cantonale sur les amendes d'ordre, une contravention de 80 francs peut ainsi être infligée à toute personne qui ne ramasserait pas les déjections de son chien ou ne les déposerait pas dans le collecteur prévu à cet effet.
| *cm*

A la piscine en favorisant la mobilité douce

En raison de la réfection, respectivement de l'aménagement des parkings ouest et est de la patinoire, les places de parc se font rares dans ce secteur. Tout en les remerciant de leur compréhension, les autorités communales demandent aux personnes fréquentant le bassin de natation en plein air de s'y rendre de préférence à pied ou à vélo.

Le choix de la mobilité douce évitera de congestionner un quartier qui n'est actuellement pas en mesure d'absorber tous les véhicules qui souhaitent s'y garer. Pour garantir en tout temps l'accès de l'ensemble de la zone aux véhicules de premier secours (ambulance et sapeurs-pompiers), il est important que les voies d'accès ne soient pas entravées par du parcage sauvage.

Le Conseil municipal prie les automobilistes de se conformer aux interdictions de stationner, en particulier sur la voie d'accès à la piscine et cela des deux côtés de la route. Des contrôles de stationnement seront effectués régulièrement. Les contrevenants seront verbalisés. | *cm*

SONVILIER

Vacances de la bibliothèque

La bibliothèque sera fermée du 15 juillet au 18 août. La réouverture aura lieu le lundi 19 août. N'hésitez pas ! Venez emprunter les livres nécessaires à vos besoins d'évasion parmi nos nombreuses nouveautés : grand choix d'albums illustrés, de BD, romans adultes, enfants et ados ainsi que livres de poche à emporter à la plage.

PAROISSE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DE SAINT-IMIER

Une image un texte

Printemps 2019

« Ils ont croqué la pomme » aux origines de notre condition humaine (Genèse 2-3). Dans le cadre des rencontres « Une image un texte », il s'agit de se laisser habiter, provoquer et émouvoir. Questionner, partager, débattre. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, ni de participer aux trois rencontres, ni d'être protestant. Animation et renseignements : pasteur Marco Pedroli, 076 588 98 85, marco.pedroli@sunrise.ch.

Lundi 24 juin, 19 h à 21 h
Cure de Saint-Imier

ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-IMIER

Dernière ligne droite !

La fin de l'année scolaire approche à grands pas et notre école s'y prépare activement. En effet, la chorale présentera son spectacle le mercredi 26 juin à 19 h 30, à la Collégiale.

Dernière semaine

Pendant la dernière semaine, les 9H partiront en camp vert à Vaulruz. Les 10H pourront choisir parmi une large palette d'activités artistiques, ludiques ou sportives et suivront tous un cours samaritain. Les 11H iront en course à Bâle et à Berne.

Portes ouvertes

Enfin, le jeudi 4 juillet, notre école ouvrira ses portes aux parents de tous ses élèves et à la population imérienne. De 16 h 30 à 21 h, ils pourront circuler librement dans le collège et visiter divers ateliers et expositions, assister à des spectacles de danse et de musique, visionner des montages vidéo, se prêter à des concours et autres quiz, déguster une grillade ou une pâtisserie.

A 19 h 30, une petite cérémonie officielle nous permettra de prendre congé de nos élèves sortants. A noter que les bénéfices de cette soirée seront intégralement versés à l'*Association Dyslexie Suisse romande*, section Jura bernois.

Activités culturelles

Relevons encore que, dans le courant de ce mois de juin, diverses activités culturelles ont été organisées. Les élèves du cours à option d'espagnol sont partis à la découverte du monde hispanique. Après un repas « tapas », ils ont suivi une leçon particulière de flamenco dispensée par une danseuse andalouse professionnelle de l'école *Ton sur Ton*, à La Chaux-de-Fonds.

Une classe d'allemand de 10H, le temps d'une demi-journée, a rencontré ses correspondants alémaniques à Bienne. Une douzaine d'élèves de 11H, dans le prolongement d'une lecture en classe, ont assisté à la représentation théâtrale *Des Souris et des Hommes*, de John Steinbeck, au Temple Allemand à La Chaux-de-Fonds. Enfin, le vendredi après-midi 28 juin, tous les élèves seront réunis à la Salle de Spectacles, à Saint-Imier, pour découvrir le film documentaire *Saint-Imier à travers le regard des élèves*, fruit d'un travail effectué sur deux ans par quelques élèves de 11H, sous la direction du réalisateur Remo Legnazzi.

CORALE TICINESE

Défilé

L'année a passé si vite ! La Corale ticinese de Saint-Imier annonce sa participation au cortège de l'Imériale 2019. Les membres de ladite Corale se réjouissent une fois de plus de défiler lors du cortège le vendredi 28 juin dès 19 h le long du POD et de partager un clin d'œil d'amitié avec le public.

L'ensemble de cette petite société vous rappelle son fameux Risotto à déguster le samedi 29 juin dès 11 h 30 au Cercle catholique Saint-Georges. Exceptionnellement cette année, afin de marquer le 100e anniversaire de la Pro Ticino de Saint-Imier, un stand de produits du terroir tessinois sera installé sur la scène de la salle Saint-Georges.

Dans l'attente de vous saluer et de vous servir son succulent risotto et ses saucisses tessinoises, l'ensemble des chanteurs et amis de la Corale vous remercient par avance de votre présence et soutien.
| *com/J-C Leh*

LA ROSERAIE

Journée des familles

C'était la fête à La Roseraie le samedi 15 juin. L'institution organisait sa traditionnelle Journée des familles.

Une journée qui réunit les résidents et leurs invités, membres de leur famille ou amis, autour d'un repas festif concocté spécialement pour l'occasion.

Plus de 200 personnes ont ainsi égayé la salle à manger et profité pour bavarder et apprécier ce moment de convivialité.

Vos faire-parts de deuil dans les plus brefs délais auprès de

l'Imprimerie Bechtel Courtelary

bechtel-imprimerie.ch

032 944 18 18

REMERCIEMENTS

La famille de

Madame

Simone HUGUENIN

née Theubet

profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui lui ont été témoignées lors de son deuil, vous remercie très sincèrement de votre présence, votre don, votre envoi de fleurs, votre message de condoléances et vous prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

Saint-Imier, juin 2019

L'IMÉRIALE

Saint-Imier 28 et 29 juin

www.limeriale.ch

Bienvenue !

De Saint-Imier, d'Erguël ou de plus loin, vous êtes attendus à bras ouverts, dans sept jours pour fêter la 35e édition de L'Imériale.

Un comité rajeuni s'est mis à la tâche avec enthousiasme cette année, qui espère vous satisfaire avec un programme traditionnel et familial, propice à la rencontre. Et la rencontre, on sait pertinemment que c'est le plus beau diamant de L'Imériale !

Ce comité remercie chaleureusement tous les sponsors et autres donateurs, ainsi que les nombreux bénévoles, qui lui permettent de mettre sur pied cette fête.

Animations

Tombola
1 franc le billet
avec de nombreux
prix à gagner
(bons cadeaux,
trotinette, etc.)

Carrousels

SAINT-IMIER
TERRE D'ÉNERGIES

RAIFFEISEN

croisitour
Les artisans de l'évasion
Rue Dr-Schwab 1 | 2610 Saint-Imier
Tél. 032 941 45 43
st-imier@croisitour.ch
www.croisitour.ch

UNIA
Le Syndicat.

GL import
GL Import SA • 2610 Saint-Imier • 032 843 00 00

Vendredi 28 juin

17 h Ouverture de la fête

19 h 15 - 20 h Cortège « Les jeux de société »

Dès 21 h Animations dans la rue par diverses cliques (les Toétché // Pit Bull Band)

Nuit libre

Animations de scène (Place du marché)

21 h - 23 h The Hillbillys

23 h - 23 h 30 Groupe Miss Samba + GRES Prisioneiros do Samba, mini carnaval de Rio by ART-TERRE CONNEXION

23 h 30 - 1 h Sang d'Ancre

1 h 30 - 3 h 30 DJ Rumo

Samedi 29 juin

Animations de rue

Dès 11 h Zébrano, sculpteur de ballon

Après-midi Work shop, Samba no pé (cours de samba pour tout le monde) donné par Miss Samba show + GRES Prisioneiros do Samba by ART-TERRE CONNEXION

et soirée Tonneaux et Circo Bello, Quartier libre

Animations de scène (Place du marché)

11 h - 13 h Corps de Musique

13 h - 15 h Groove All Star (show break dance + Work shop pour tout le monde) by ART-TERRE CONNEXION

15 h - 16 h Mus'En'Si

17 h - 19 h VDR Hairy Stompers

20 h - 21 h 30 MC Roger

21 h 30 - 22 h Shows Tonneaux et Feu (BAF! & Circo Bello)

22 h - 0 h Seriously Serious

0 h - 0 h 30 Shows Tonneaux et Feu (BAF! & Circo Bello)

0 h 30 - 3 h DJ Ritchy

SYSCONCEPT
AUDIOVISUEL
Conception - Location - Installation - Maintenance
Ecrans LED - Projection - Sonorisation - Domotique
www.sysconcept.ch - 0848 606 909
Route Principale 4 - 2612 Cormoret

LA ROSERAIE
La Roseraie
Home médicalisé pour personnes âgées propose:
des **COURTS SÉJOURS,** après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS.**
Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bain. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.
Les Fontenayes 19, 2610 Saint-Imier
032 942 45 45 - www.laroseraie.ch

J.GANGUILLET SARL
FERBLANTERIE - COUVERTURE
2612 CORMORET - 032 535 36 44
WWW.JGANGUILLET.CH
ISOLATION
ETANCHÉITÉ
FAÇADE ETERNIT
RÉNOVATION
TUBAGE POÊLE
PARATONNERRE

imprimerie bechtel sa

Bonne nouvelle, c'est l'été!

Oh non les jours raccourcissent...

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | 032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch | www.bechtel-imprimerie.ch

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

Compte-rendu de l'assemblée communale

Lors de l'assemblée communale de La Ferrière du 17 juin, 18 ayants droit étaient présents avec 3 invités.

Les comptes annuels 2018 ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée avec un bénéfice de 423 163 fr. 92 pour le compte global, alors que le budget prévoyait un déficit de 39 573 francs, soit une amélioration de 462 736 fr. 92.

Le compte général, financé par les rentrées fiscales, boucle avec un bénéfice de 421 600 fr. 05, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 15 930 francs. Le total des charges s'élève à 2 360 106 fr. 28 et les revenus à 2 781 706 fr. 33. Cette amélioration provient principalement de rentrées fiscales imprévisibles, ainsi que des recettes de la péréquation, qui ont été plus importantes que prévu.

L'assemblée a accepté à l'unanimité le règlement sur la taxe de séjour de la commune de La Ferrière et le crédit de 58 000 francs pour le remplacement des portes sectionnelles de la halle polyvalente.

Enfin, Julie Künzle-Girard a été élue nouvelle membre de la commission scolaire pour la fin de la période 2018-2021. | *le Conseil communal*

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Prochaine permanence du bureau communal

La prochaine permanence du bureau communal aura lieu le lundi 1er juillet. Rosemarie Jeanneret, Maire de Sonvilier, et Pauline Grosjean, Secrétaire municipale, se tiennent à votre disposition de 17 h 30 à 19 h. | *municipalité de Sonvilier*

Ça me dit marche le 31 août à Sonvilier !

Découvrez les différentes régions du canton de Berne à pied. Pilotée par l'Office de la sécurité civile, des sports et des affaires militaires du canton de Berne, cette opération qui consiste à réaliser une randonnée d'environ 2 heures le samedi matin est accessible à tous dans différents lieux du canton.

La commune de Sonvilier participe à cette action. Toutes les personnes qui souhaitent passer un moment actif en famille, entre amis et avec d'autres participants, sont cordialement invitées à y prendre part.

Le rendez-vous de départ est prévu à 9 h 45 sur la Place du Collège. Le parcours englobera une présentation du Puits des Sauges ainsi qu'un passage incontournable au Château d'Erguël. | *municipalité de Sonvilier*

Fermeture estivale de l'administration

L'administration communale sera fermée du 12 juillet à 12 h jusqu'au 5 août à 8 h.

En cas d'urgence, Rosemarie Jeanneret, Maire de Sonvilier est joignable par téléphone au 079 590 77 36.

Le Conseil municipal ainsi que le personnel communal souhaite un bel été à tous. | *municipalité de Sonvilier*

ÉCOLE DE MUSIQUE DU JURA BERNOIS

Concert de clôture

L'Ecole de musique du Jura bernois (EMJB) a le plaisir d'inviter la population de la région à son traditionnel concert de clôture qui aura lieu le mardi 25 juin à 20 h en la Collégiale de Saint-Imier. Un grand ensemble à vent, fruit de la collaboration entre le groupe Mus'En'Si (Saint-Imier), les jeunes instrumentistes de Tramusica (Tramelan) et l'Ecole de musique du Jura bernois, se produira sous la direction de Rosario Rizzo. Après s'être présenté avec succès dans le cadre de la soirée d'ouverture de Fête jurassienne de musique à Tramelan le 14 juin dernier, cet ensemble se réjouit de présenter un programme allant de la musique de film à des adaptations de thèmes rock en passant par des pièces originalement écrites pour ce type de formation.

L'Orchestre à cordes des élèves de l'EMJB, sous la direction de Philippe Krüttli, proposera des œuvres de Dvorak, Elgar et Sibelius, ainsi que des tangos argentins du plus bel effet. Cet ensemble accompagnera en outre un jeune violoniste de 8 ans, Kylian Nater, dans le concertino de Ferdinand Küchler. L'orchestre des professeurs, quant à lui, présentera *La Création du Monde* du compositeur français Darius Milhaud. Image d'une innocence retrouvée dans un monde traumatisé par la guerre 14-18, cette pièce évoque le jazz à travers la vision enchantée d'une légende africaine réinventée par la plume de Blaise Cendrars. Composée pour un petit ensemble de 17 instruments, la partition a été créée le 25 octobre 1923, au Théâtre des Champs Elysées par les Ballets suédois dirigés par Rolf de Maré, avec une chorégraphie de Jean Börlin et des décors et costumes de Fernand Léger. Cette œuvre, pur produit des mouvements avant-gardistes de l'époque, constitue un bel exemple de l'influence que commençait à avoir le jazz sur la musique classique occidentale.

Mardi 25 juin, 20 h
Collégiale de Saint-Imier
Entrée libre, collecte

Programme

Ensemble à vents Mus' En' Si – Tramusica – EMJB
dir. Rosario Rizzo
Pirates des Caraïbes – Back to the Future – Fever – The Eternal Pursuit – New York, New York

Orchestre à cordes des élèves de l'EMJB, dir. Philippe Krüttli

Serenade pour orchestre à cordes opus 20 *Allegro piacevole*	E. Elgar
Sonatine opus 100 *Allegro risoluto*	A. Dvorak
Concertino opus 12 *Allegro moderato*	F. Küchler Kylian Nater, violon
Romance en Do, opus 42 Trois Tangos	J. Sibelius R. Nosske

El Choclo – El Conjito Escondido – Tango Glissando

Allocution par M. Annoni, président de l'EMJB

Orchestre de l'EMJB, dir. Philippe Krüttli
La Création du Monde, opus 81 a D. Milhaud

Nous produisons tous genres d'imprimés.

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, info@bechtel-imprimerie.ch

www.bechtel-imprimerie.ch

ENSEMBLE VOCAL D'ERGUËL

Révérences

C'est le dimanche 30 juin que Philippe Krüttli tirera sa révérence comme directeur de l'Ensemble vocal d'Erguël. Ce sera un moment chargé d'émotions, la cadence finale de 27 magnifiques années de musique.

Il nous invite à la danse lors de ce dernier concert qui aura lieu à la Collégiale de Saint-Imier devant son public et pour son public qui l'a suivi durant toutes ces années.

C'est avec « Révérences », un programme de musique romantique pour chœur et piano à quatre mains sur le thème de la valse, que nous prendrons congé de ce directeur hors norme.

Philippe Krüttli aura énormément apporté à notre région, aux choristes qui auront eu la chance de travailler avec lui et au public qui aura pu apprécier la variété, l'audace et la pertinence des programmes proposés au fil des ans.

Le programme de ce dernier concert propose une incursion dans l'univers de la valse, genre qui s'est largement répandu au XIXe siècle dans l'Europe du Nord.

Après un premier chant de Schubert, l'EVE interprétera les Liebeslieder-Walzer, qui font partie des œuvres les plus populaires de Brahms, avec piano à quatre mains. La première édition fut sujette à de nombreuses interprétations laissant apparemment le choix entre le quatuor vocal solo et le chœur. Force est de constater que les innombrables subtilités de cette musique confirment plutôt sa destination pour un quatuor de solistes.

Le défi de présenter cette œuvre en grande formation chorale est donc considérable, mais l'EVE et son directeur n'ont pas pu résister au plaisir de se plonger dans cet univers si riche.

Il s'en suivra une version pour chœur à quatre voix mixtes et piano du Beau Danube Bleu, puis un extrait du Requiem de Brahms « Wie lieblich sind deine Wohnungen » qui permet de retoucher à un chef d'œuvre du répertoire choral que l'Ensemble vocal d'Erguël a visité sous diverses formes ces dernières années : dans une version avec accompagnement de piano et orgue arrangée par Johan Treichel.

Le concert se terminera par une pièce de Robert Schumann particulièrement de circonstance : Beim Abchied zu singen. Comme le dit le poète, « Il est écrit dans la loi de Dieu, c'est de ce que l'on aime le plus qu'il faut se séparer ».

Merci Philippe pour cet infatigable engagement pour le chant choral et bon vent pour les nouveaux projets qui ne manqueront pas de se présenter. La roue tourne, la valse nous fait entrer dans la danse, trois petits tours et puis s'en vont...

Christine Krüttli
et Johan Treichel au piano
Dimanche 30 juin, 17 h
Collégiale de Saint-Imier
Entrée libre, collecte

CIDE

Votre sécurité n'a pas de prix, elle vaut bien un contrôle électrique

Les offres sont gratuites et les prix compétitifs chez Cyril Cattin, conseiller en sécurité électrique breveté, installé à Saint-Imier depuis ce printemps

La majorité des incendies sont dus à l'électricité : installations « bricolées », modifications effectuées par des non-professionnels, appareils défectueux. Pour éviter ces sinistres, quelques règles de sécurité suffisent. Le contrôle des installations électriques en fait partie, qui doit être effectué régulièrement dans tous les immeubles, sa périodicité dépendant du genre d'objet et de son usage.

En général, le distributeur d'électricité invite les propriétaires privés à commander un contrôle. C'est votre cas ? Contactez CATTIN CONTRÔLE ELEC, qui vous présentera une offre gratuite et un service à prix très compétitif.

Vous avez opéré des modifications, même mineures, sur votre installation électrique ? Vous avez installé de nouveaux appareils, changé l'affectation de certaines pièces, alimenté votre véranda en électricité ? Vous n'êtes pas certain que tout danger soit écarté dans votre logement ou votre atelier ? Sans doute est-il temps de commander un contrôle. Effectué par Cyril Cattin, il vous vaudra des conseils avisés en matière de sécurité pour vous et pour vos biens. En toute neutralité, ce professionnel expérimenté vous signalera tous les dangers potentiels, même invisibles.

Cyril Cattin
Rue de Tivoli 39, 2610 Saint-Imier
079 613 24 50, info@cattin-controle-elec.ch
www.cattin-controle-elec.ch

CATTIN CONTRÔLE ELEC

Les commerçants du CIDE vous souhaitent un merveilleux week-end pour cette édition 2019 de L'Imériale

L'IMÉRIALE
Saint-Imier, 28 et 29 juin
www.limeriale.ch

Ray-Ban solaire à votre vue.
Verres et monture R&B simple foyer dès CHF **283.-**
Verres et monture R&B progressifs dès CHF **499.-**

JOBIN OPTIQUE
visiblement plus proche
Rue Francillon 28 • 2610 Saint-Imier Tél. 032 941 23 43 www.jobinoptique.ch

Fromage le Mont-Soleil
- 20 %
jusqu'au 31 juillet 2019

FROMAGES **SPIELHOFER** SA
2610 Saint-Imier
Rue de l'Envers 16 • 2610 Saint-Imier • 032 940 17 44

Les vacances arrivent, le soleil va briller FORT !
Promotion actuelle : 10% de réduction
sur tous les produits de protection solaire en stock.
Nous restons à votre disposition pendant toute la période estivale – attention aux horaires réduits.
(action valable jusqu'au 31 juillet 2019, sur la marchandise en stock, dans la limite de ceux-ci et non cumulable avec d'autres avantages)

DROGUERIE DU VALLON Sàrl
Droguerie Médicaments Herboristerie Parfumerie Photographie
Rue Francillon 21 • Saint-Imier • Tél.: 032 941 24 55 • Fax: 032 941 24 18
droguerie_du_vallon@bluewin.ch

TOF Sports
La meilleure adresse pour tous les sportifs
Francillon 11, Saint-Imier, 032 941 39 07

Du 24 au 29 juin, durant la semaine de L'Imériale : rabais de 20 % sur tout le magasin !

Profitez également des points couleurs
20.– 30.– 40.– 50.– 60.– 80.– 100.–

Sur les marques
TBS • Quiksilver • McKinley • Mammut • Falke • R'adys
Reef • Brooks • Nike • La Sportiva • Scarpa
Lowa • Meindl • Kayland

Super braderie TOF !

Quel beau métier !

Nous sommes une boulangerie familiale établie à Courtelary depuis bientôt 150 ans dont le slogan « depuis 1870… et toujours à votre service » est et restera notre philosophie d'entreprise.

Notre objectif premier est effectivement de satisfaire pleinement nos clients et nous mettons tout en œuvre pour y parvenir.

Avec nos 30 collaborateurs nous mettons ensemble toute notre énergie pour mériter votre confiance. Votre boulangerie « Chez Jean-Pierre » continuera de vous faire plaisir avec son vaste assortiment de produits artisanaux, fabriqués avec des matières premières régionales de qualité !

En magasin, vous trouverez tous les jours des produits frais ; un nouveau pain est réalisé tous les mois et de nouvelles pâtisseries sont régulièrement proposées.

Envie d'organiser un apéritif ou de commander une tourte de mariage… nous sommes là pour vous servir ! L'étendue de nos prestations (traiteur-boulangerie-pâtisserie) nous permet de répondre à vos demandes. Nous disposons également d'un service de livraison nous permettant de vous servir selon vos volontés.

Dans nos magasins d'alimentation (Courtelary, Villeret, Cortébert) vous trouverez un large choix de produits de consommation et des produits frais dont le ravitaillement se fait tous les jours. Vous pouvez également trouver nos produits de fabrication maison au magasin Volg de Péry.

Entreprise formatrice, nous accueillons également des apprentis dans les domaines de la vente et de la boulangerie-pâtisserie

Nous vous rappelons que nos magasins de Courtelary et Saint-Imier sont ouverts le dimanche matin.

Au plaisir de vous accueillir dans l'un de nos magasins !

chez jean-pierre
famille Leuenberger

Boulangerie Leuenberger
J.-F. Leuenberger, 2608 Courtelary
Tél. 032 944 11 39

atelier du corps

MÉLANIE KERNEN
Soins thérapeutiques
079 347 86 50

FABIO MAZZOLI
Hypnose thérapeutique
079 335 34 42

LUCIENNE CRAMATTE
Kinésiologie
079 476 46 70

ARIANE BÉRANGER
Massage classique
079 732 04 42

Francillon 34, 2610 St-Imier

Vous ne savez pas quoi offrir ?

Pensez aux bons CIDE et laissez à vos proches le soin de choisir…

Vous pouvez vous les procurer auprès de Clientis Caisse d'Epargne Courtelary de Saint-Imier (partenaire du CIDE).

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Diatel

Grâce à notre réseau fibre optique vous pouvez bénéficier d'une vitesse internet ultrarapide de 600 Mbits !

Disponible pour tous les habitants de Saint-Imier.

Distribution Radio, TV, Internet, Téléphone
2610 St-Imier 032 941 41 42 www.diatel.ch

Nikles Toiture SA
Ferblanterie Couverture Tubage
Charpente Rénovation
2610 Saint-Imier T 032 940 14 15
www.nikles-toiture.ch

TLMatik Services
Télécommunication I Informatique I Sécurité
www.tlms.ch | info@tlms.ch | +41 32 941 11 30
Le partenaire idéal pour toutes vos installations de télécommunications, de réseaux informatiques et de sécurité.

Madeleine Traiteur
Service Traiteur

A votre disposition 7 jours sur 7
Grand-Rue 29 - 2608 Courtelary - Tél. + Fax 032 944 14 76
www.madeleine-traiteur.ch

CIDE

LUMIMENAGERS SARL

Votre partenaire pour l'électroménager et l'éclairage, 30 ans d'expérience à votre service.

Revendeur de nombreuses marques de qualité à prix toujours compétitifs, nous vous proposons un large choix de petits et grands appareils, ainsi qu'un assortiment de luminaires et sources lumineuses le plus divers.

Profitez de nos offres ou promotions comme par exemple : **offre exceptionnelle sur toute la gamme Bosch jusqu'au 25 août 2019.**

Compétence et performance pour un conseil personnalisé et répondant aux besoins de chacun.

Toujours à votre service… passez nous rendre visite, nous vous ferons un plaisir de vous conseiller.

Heures d'ouverture
Lundi : fermé | 13 h 30-18 h
Mardi, jeudi, vendredi : 9 h-12 h | 13 h 30-18 h
Mercredi et samedi : 9 h-12 h | fermé
En dehors des heures d'ouverture sur rendez-vous

V-ZUG · BOSCH Des technologies pour la vie · Miele TOUJOURS MIEUX · PHILIPS sense and simplicity

Place du Marché 2 • 2610 Saint-Imier • 032 942 41 00
www.lumimenagers.ch • graziella@lumimenagers.com

David Schwab : inventivité, soin, passion

A Cormoret, une menuiserie jeune et dynamique, dont la proximité et la créativité s'ajoutent à une palette de services pointus, du sol au plafond

David Schwab nourrit une véritable passion pour le travail du bois. Issu d'une famille commerçante, il y ajoute un goût prononcé pour l'entreprenariat et ouvre sa menuiserie en 2016. Un an plus tard, il reprend l'atelier de Pierre Hinni et élargit considérablement sa palette : menuiserie en tous genres de la création à la rénovation. Paroi à construire ou à lamer, plafond à refaire, cuisine ou salle de bains à meubler sur mesure, locaux à isoler parfaitement, sols à rénover, fenêtres et portes à remplacer, parquet massif à poser ou rénover ? La menuiserie David Schwab vous fera un travail de haute qualité ! Son offre sera gratuite et vous découvrirez votre projet en 3D avant fabrication. Et s'ils apprécient tout particulièrement le bois massif, le patron et sa jeune menuisière maîtrisent parfaitement les décors mélaminés ou stratifiés, dont ils proposent plus de 300 échantillons à choix.

En sus, grâce à l'artistique collaboration de son épouse Sally, David Schwab propose de splendides meubles aux décors pyrogravés personnalisés.

Menuiserie David Schwab
Cormoret, Les Frasses 1
079 765 78 19
menuiserie.david.schwab@bluewin.ch
Facebook :
menuiserie David Schwab

David Schwab
Menuiserie | Rénovations

CIDE

Boucherie Charcuterie Traiteur
Grünig - Giachetto
G & G
Rue Dr-Schwab 7 - 2610 Saint-Imier - 032 941 36 66
Nous recherchons
Un/ne cuisinier/ère professionnel/le
pour le 28 et 29 juin 2019

Rochat INTERIEUR
La meilleure adresse pour votre décoration
décoration | mobilier | literie | rideaux | stores
linge de maison | revêtements de sol
Samedi de L'Imériale - 29 juin
-10% sur tout le stock !
Rochat Intérieur Sàrl | Francillon 17 | Saint-Imier
Tél. 032 941 22 42 | Fax. 032 940 71 83 | info@rochatinterieur.ch

La Torsade

Boutiques

A partir du vendredi 28 juin lors de L'Imériale
jusqu'à -50% à Saint-Imier et à Malleray…
Début des soldes!

Rue Dr-Schwab 4 • 2610 Saint-Imier • 032 940 71 71
Grand-rue 30 • 2735 Malleray • 032 492 21 71

Smart ICT, le meilleur outil pour les PME

Avec Smart ICT, Swisscom a mis au point le meilleur outil télématique pour les PME. Et TLM-Atik l'installe parfaitement !

Patrons de PME, cet outil effacera d'un coup tous vos soucis télématiques ! Smart ICT, c'est l'externalisation de votre informatique, à travers une solution complète, adaptée très précisément à chaque PME, réunissant informatique, téléphonie et Internet.

Grâce au cloud Swisscom, l'exploitation de votre réseau informatique est parfaitement sécurisée, vos données protégées au mieux. Smart ICT comprend aussi bien les outils hardware que les logiciels et l'espace mémoire. Il vous garantit la sécurité de votre réseau, postes de télétravail et succursales compris. Dans le domaine de la téléphonie, l'offre est modulable, qui s'adapte parfaitement à vos besoins, conversations vers l'étranger, chat et conférences online inclus bien évidemment. Quant à l'accès Internet, oubliez toutes vos inquiétudes : il est garanti sans interruption et performant !

Cette solution multiplie les avantages :
- un accès sécurisé aux données, en tout temps et où que vous soyez
- une réduction des coûts télématiques d'environ 20 %
- une sécurité optimale des données, stockées en Suisse
- un seul interlocuteur pour tous vos besoins télématiques
- une assistance rapide en cas de problème
- une modularité totale, adaptée à un développement interne ou externalisé (télétravail)

TLMatik Services
Télécommunication | Informatique | Sécurité

www.tlms.ch
lundi à vendredi :
8h30 -12 h et 13 h -17 h
www.swisscom.ch/smart-ict

dm ATACK LOISIR mode SPORT ST-IMIER
032 941 28 70
Facebook : Cdm Sports, Mode, Loisirs
IMÉRIALE 2019 début des soldes 10% à 80%

Vuilleumier Roland sa
Electroménager - Sanitaire - Chauffage
Ferblanterie - Couverture - Dépannage
Expo électroménager - sanitaire
Rue Francillon 24
2610 Saint-Imier
078 922 44 71
032 944 15 35
079 240 70 27
2608 Courtelary
www.rolandvuilleumiersa.ch

BUREAUTIQUE
EVRO photocopies SA
2610 ST-IMIER www.evro.ch
LA QUALITÉ DU SERVICE PROFESSIONNEL
brother at your side
brother at your side PREMIUM PARTNER
EVRO photocopies SA Case postale 79 - Dr Schwab 6 - CH-2610 St-Imier
Tél. +41 (0) 32 9 411 410 Fax +41 (0) 32 9 414 007 Courriel : info@evro.ch

SEGWAY:
SENSATIONS INEDITES!
Juillet & août: 50% sur les tours en Segway
Renseignements et réservations
T +41(0)32 941 25 53
www.funisolaire.ch
FUNICULAIRE SAINT-IMIER MONT-SOLEIL

Services informatiques
Saint-Imier
ASTRIA Informatique
Dépannage Maintenance Réseau Sécurité
Internet Matériel Logiciel Multimédia
AstriA.ch 032 913 13 38

FCM sàrl
Rénovation ou construction plus qu'accessible !
Nous sommes votre fournisseur idéal !
Carrelage défiant toutes concurrences.
Meubles de bains et sanitaires suisses à bas prix.
Visitez notre exposition permanente ouverte du lundi matin au samedi à midi !
Votre chez-soi se trouve chez nous!
www.fcmsarl.ch
FCM Sàrl • Paul-Charmillot 72 • 2610 Saint-Imier • T 032 941 48 16

Votre téléréseau de proximité avec conseils personnalisés afin de bénéficier des produits dont VOUS avez besoin

Diatel SA est votre partenaire local depuis 47 ans. Son réseau ultra-moderne est constitué de plus de 1 420 km de fibre optique.

Cette technologie nous permet de fournir à tous les habitants de Saint-Imier une vitesse internet de 600 Mbits, des chaînes de télévision en haute définition et de la téléphonie.

Grâce à Diatel SA, vous profitez d'un service de proximité avec du personnel technique et administratif qualifié.

Vous pouvez bénéficier de conseils personnalisés à notre shop ou même à votre domicile.

Diatel
Distribution Radio, TV, Internet, Téléphone
2610 St-Imier 032 941 41 42 www.diatel.ch

Nos collaborateurs se feront un plaisir de vous conseiller sans engagement de votre part.

CIP TRAMELAN

23e édition de Tramlabulle

Festival international de la bande dessinée et de ses connexions au multimédia

La 23e édition du festival international de la bande dessinée et de ses connexions au multimédia Tramlabulle se déroulera au CIP de Tramelan du vendredi 27 au dimanche 29 septembre. Le comité d'organisation dévoile l'affiche de l'édition réalisée par l'auteure belge Nina Jacqmin.

Nina Jacqmin est née à Bruxelles en 1989 et est diplômée de la section bande-dessinée de l'Ecole Supérieure de Saint-Luc (ESA). En 2016, après divers projets collaboratifs, son premier album « La tristesse de l'éléphant » est un succès couronné par de nombreux prix. En 2018, « Les ruines de Tagab », son deuxième album, raconte le difficile retour d'un soldat de la guerre d'Afghanistan, où les fantômes de sa mémoire hantent son quotidien et l'isolent de sa femme et de son fils.

La jeune dessinatrice belge réalise l'affiche de la 23e édition de Tramlabulle avec ses pinceaux délicats. Sorti de l'album « La tristesse de l'éléphant », Louis l'orphelin, craintif, et Clara la dresseuse d'éléphant, insouciante, s'envolent vers un monde meilleur. Le trait rond et une technique au fusain, limitée au bleu et rouge pour ce qui est des couleurs, viennent souligner le côté intemporel du sujet. L'atmosphère qui s'en dégage fait qu'on ne peut s'empêcher de penser au cinéma expressionniste des années 20-30.

Présente en 2017 pour présenter « La tristesse de l'éléphant », Nina Jacqmin reviendra à Tramelan pour présenter « Les ruine de Tagab ». Une exposition permettra de mettre en valeur son travail.

En 2019 Tramlabulle prévoit

Une trentaine d'auteurs en dédicaces, quatre expositions, des spectacles et animations en journée pour les enfants, des spectacles et concerts en soirée pour les adultes, un atelier de dessin en semaine pour les écoles, un concours de dessin pour les enfants, des stands de vente de bandes dessinées, Troccazabulles pour vendre/échanger des bd entre particuliers. Le programme complet sera dévoilé début septembre sur www.tramlabulle.ch et l'entrée reste gratuite.

www.tramlabulle.ch

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Rue du Château fermée en journée

En raison de travaux d'entretien sur une ligne électrique aérienne, la rue du Château sera fermée à la circulation entre le débouché sur la route cantonale et le bâtiment Nº 8 du lundi 24 au vendredi 28 juin. La période de restriction est uniquement mise en place en journée de 7 h 15 à 17 h. Pendant ces travaux de maintenance, l'éclairage public dudit tronçon ne sera plus en fonction. Les usagers sont priés de se conformer à la signalisation mise en place et aux instructions du personnel de chantier. Nous vous remercions de votre compréhension. | *le chancelier*

CANTON DE BERNE

Berne, un demi-siècle de présence sur la lune

Lors du premier atterrissage sur la lune, l'astronaute Buzz Aldrin avait emporté une voile solaire mise au point à Berne, qui fut déployée avant même le drapeau américain, le 21 juillet 1969.

Cet événement a été le premier moment fort de cinquante ans de recherche spatiale à l'Université de Berne. Nombre d'instruments créés à Berne ont pris le chemin de l'espace à bord de missions spatiales internationales.

Cet automne, le premier satellite construit à Berne, CHEOPS, explorera les planètes d'autres systèmes solaires.

Du 28 juin au 4 juillet, l'Université de Berne célèbre les 50 ans de présence de Berne sur la lune par un véritable festival de la science.

Perturbations de la circulation, Tramelan et environs

Les 29 et 30 juin, à l'occasion des 28e édition du Triathlon Tramelan et 2e édition du Powerman Duathlon Tramelan, la circulation routière et piétonnière sera perturbée dans la localité et sur les routes cantonales alentours, à l'exception toutefois des déplacements des véhicules prioritaires, police, ambulance et pompiers ainsi que de certains bordiers. La circulation pourra être réglée par des commissaires de course.

Les organisateurs remercient la population locale et les visiteurs pour leur compréhension et pour leur collaboration.

Samedi 29 juin, de 8 h à 12 h, durée maximum

Interdiction générale de circuler, avec déviations signalées

- Chemin du Château, entre la Grand-Rue et la piscine
- Rue de Combe-Aubert, sens Grand-Rue – rue du Crêt-Georges
- Chemin des Echelettes/des Reussilles, entre la rue du Nord et la route des Genevez
- Rue de la Gare, portion entre la Grand-Rue (Virtual) et l'ancien restaurant de l'Union
- Accès au quartier du Tenor par le pont des Lovières (dès 9 h env.)

Circulation en sens unique

- Chemin des Dolaises, entre la rue du 26 Mars et le chemin du Château : sens descendant
- Rue du 26 Mars et rue du Nord, entre le chemin des Dolaises et Chemin des Echelettes : sens est-ouest

Rues sans issue

- Rue de la Place, extrémité est
- Rue du Crêt-Georges, extrémité est
- Rue de Combe-Aubert, sens descendant, à hauteur de la Grand-Rue
- Rue du Nord, sens ouest-est, à hauteur de la Voie Charrau : une déviation exceptionnelle sera mise en place par la Voie Charrau, descente pavée vers la rue de l'Industrie
- Rue du Chalet, extrémité est

Circulation limitée ou ralentie

- De et vers la rue des Dolaises est (emprunter rues du Crêt-Georges et de la Place)
- Chemin des Combes, sens montant
- Rue des Tartins et des Deutes est, sens descendant
- Rue de Combe-Aubert, sens montant
- Rue de la Paix, extrémité est
- Rue des Deutes, ouest, sens descendant
- Rue de la Printanière, sens descendant et montant
- Quartier du Ténor, à l'est du ceff
- Chemin des Lovières
- Route cantonale Les Reussilles – Les Genevez – Bellelay – Le Fuet – Bif. Le Fuet/Tavannes/Tramelan – route de la Trame – Tramelan

Interdiction de stationner, dans et hors des cases

- Chemin du Château et rue des Dolaises, entre la piscine et la rue du 26 Mars
- Rue du 26 Mars, dans sa totalité
- Rue du Nord, entre la rue de la Printanière et le chemin des Echelettes/des Reussilles
- Chemin des Echelettes/des Reussilles

Dimanche 30 juin, de 6 h 30 à 14 h, durée maximum

Interdiction générale de circuler avec déviations signalées

- Grand-Rue, entre la rue de la Gare et la place du 16 Mars. Déviation de la circulation dans les deux sens par les rues de la Gare, de la Promenade, Méval et Virgile-Rossel
- Chemin des Lovières, entre la tribune du terrain de football et le CIP, lors des départs des courses, dès 9 h
- Pont des Lovières : une déviation sera mise en place, dans les deux sens, par la Grand-Rue et les rues du Pont, du Plan, et des Lovières
- Rue de Combe-Aubert, sens Grand-Rue – rue du Crêt-Georges
- Rue de la Printanière, entre la Grand-Rue et les rues du 26 Mars et du Nord
- Rue du Nord, entre la rue de la Printanière et la rue des Echelettes/des Reussilles
- Chemin des Echelettes/des Reussilles, entre la rue du Nord et la route des Genevez
- Chemin de la Croix, Devant Ville, entre la rue des Lovières et la rue de Courtelary
- Ruelles et rue Méval, entre la rue de Courtelary et la rue de l'Ouest
- Rues de la Trame, des Frênes et du Midi
- Rue de la Gare, portion entre la Grand-Rue (Virtual) et l'ancien restaurant de l'Union

Rues sans issue

- Rue de Combe-Aubert, sens descendant, à hauteur de la Grand-Rue
- Rue de la Paix, à hauteur de la rue de la Printanière
- Rue du 26 Mars, à hauteur de la rue de la Printanière
- Rue du Nord, sens ouest-est, à hauteur de la Voie Charrau : une déviation exceptionnelle sera mise en place par la Voie Charrau, descente pavée, vers la rue de l'Industrie
- Rue du Chalet, à hauteur du chemin des Echelettes/des Reussilles

Circulation alternée sur une seule voie

- Rue des Navaux, entre la rue de Rouge-Terre et la rue de l'Ouest
- Rue des Lovières entre la tribune du terrain de football et le CIP

Circulation limitée, ralentie ou perturbée

- Grand-Rue, sens montant, dès entrée du village jusqu'à rue de la Gare
- Grand-Rue, sens descendant, dès le passage à niveau du Chalet jusqu'à la place du 16 Mars
- Rues latérales de et vers la Grand-Rue
- Rue Haute, carrefour Coop : circulation autorisée seulement vers la rue Albert-Gobat
- Rue Albert-Gobat, carrefour Migros : circulation autorisée seulement vers la rue Haute
- Ruelle du Printemps : circulation autorisées seulement vers la rue de l'Industrie
- Rue de l'Industrie : circulation autorisée seulement vers la ruelle du Printemps
- Rue de la Printanière, carrefour des rues 26 Mars/Nord, sens descendant
- Rue des Navaux, entre la rue de Rouge-Terre et Sur les Navaux
- Quartier du Ténor, est du ceff et rue des Lovières, direction du CIP
- Carrefour des routes du Jeanbrenin, de la Malade et des Combattes
- Routes des Combattes et des Prés Limenans, entre la route du Jeanbrenin et la carrière Huguelet

Circulation ralentie, avec course cycliste intégrée

Route cantonale Les Reussilles – Le Bousset – Les Genevez – Bellelay – Le Fuet – Bif. Le Fuet/Tavannes/Tramelan – route de la Trame – Tramelan

Interdiction générale de stationner dans et hors des cases

- Grand-Rue, entre la rue de la Gare (hauteur de CEI, Electricité) et la place du 16 Mars
- Rue de la Printanière, entre la Grand-Rue et les rues du 26 Mars/Nord
- Rue du Nord, entre la rue de la Printanière et le chemin des Echelettes/des Reussilles
- Rue des Echelettes/des Reussilles
- Rues de la Promenade, Méval, Navaux
- Rue Virgile-Rossel, entre Grand-Rue et rue de l'Ouest
- Rues des Frênes et du Midi (exception : parc de l'Ecole secondaire avec sortie rue du Cinéma)
- Chemin des Sources, rues du Plan et des Lovières.

EN SALLES

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

GODZILLA 2: ROI DES MONSTRES

TAMBOUR BATTANT
VENDREDI 21 JUIN, 18 H

reprise.

SÉDUIS-MOI SI TU PEUX
VENDREDI 21 JUIN, 20 H
SAMEDI 22 JUIN, 18 H
DIMANCHE 23 JUIN, 17 H

de Jonathan Levine, avec Charlize Theron, Seth Rogen. Fred, un journaliste au chômage, a été embauché pour écrire les discours de campagne de Charlotte Field, en course pour devenir la prochaine présidente des Etats-Unis et qui n'est autre... que son ancienne baby-sitter ! En français. 12 ans. Durée 2 h 05.

GODZILLA 2: ROI DES MONSTRES
VENDREDI 21 JUIN, 22 H 30
LUNDI 24 JUIN, 20 H

de Michael Dougherty, avec Kyle Chandler, Vera Farmiga. L'agence crypto-zoologique Monarch doit faire face à une vague de monstres titanesques, comme Godzilla, Mothra, Rodan et surtout le redoutable roi Ghidorah à trois têtes. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 2 h 12.

JOHN WICK: CHAPTER 3 : PARABELLUM
SAMEDI 22 JUIN, 21 H

reprise.

PARASITE
DIMANCHE 23 JUIN, 20 H
MARDI 25 JUIN, 20 H

de Bong Joon-Ho, avec Song Kang-Ho, Lee Sun-Kyun. Toute la famille de Ki-taek est au chômage, et s'intéresse fortement au train de vie de la richissime famille Park. Un jour, leur fils réussit à se faire recommander pour donner des cours particuliers d'anglais chez les Park. En VO s.-t. 14 ans (sugg. 16).Durée 2 h 12.

TOY STORY 4
MERCREDI 26 JUIN, 17 H
JEUDI 27 JUIN, 17 H 3D

de Josh Cooley. Woody a toujours privilégié la joie et le bien-être de ses jeunes propriétaires – Andy puis Bonnie – et de ses compagnons, n'hésitant pas à prendre tous les risques pour eux, aussi inconsidérés soient-ils. En français. Durée 1 h 40.

ROXANE
MERCREDI 26 JUIN, 20 H

de Mélanie Auffret, avec Guillaume De Tonquédec, Léa Drucker. Que vient faire Cyrano de Bergerac chez un éleveur de poules bio en Bretagne ? C'est bien le problème de Raymond, qui a toujours tenu caché sa passion pour le théâtre classique. En français. 8 ans (sugg. 10). Durée 1 h 28.

NOUREEV – THE WHITE CROW
JEUDI 27 JUIN, 20 H

de Ralph Fiennes, avec Adèle Exarchopoulos, Oleg Ivenko, Ralph Fiennes. Jeune prodige du célèbre ballet du Kirov, Rudolf Noureev est à Paris en juin 1961 pour se produire sur la scène de l'Opéra. En VO s.-t. 8 ans (sugg. 12). Durée 2 h 02.

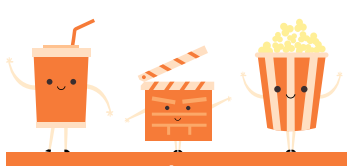

AU ROYAL À TAVANNES

MEN IN BLACK: INTERNATIONAL
VENDREDI 21 JUIN, 20 H
SAMEDI 22 JUIN, 21 H
DIMANCHE 23 JUIN, 17 H

de F. Gary Grey, avec Chris Hemsworth, Tessa Thompson ; Liam Neeson. Les Men in Black ont toujours protégé la Terre de la racaille de l'univers. Dans cette nouvelle aventure, ils doivent faire face à une menace globale, la plus terrifiante qu'ils ont jamais connue : une taupe au sein de leur propre organisation. En français. 12 ans (10 acc.). Durée 1 h 55.

VENISE N'EST PAS EN ITALIE
DIMANCHE 23 JUIN, 20 H
MARDI 25 JUIN, 20 H

d'Ivan Calbérac, avec Benoît Poelvoorde, Valérie Bonneton. Quand Emile, 15 ans, est invité à Venise par la fille dont il est amoureux, il est aux anges. Malheureusement pour lui, ses parents, totalement inclassables, décident de l'accompagner avec la caravane dans laquelle la famille vit en attendant mieux. En français. 6 ans (sugg. 12). Durée 1 h 35.

SÉDUIS-MOI SI TU PEUX
JEUDI 27 JUIN, 20 H

voir ci-contre.

TOY STORY 4

AGENDA

EXPOSITIONS

- « Faire du ciel son plus beau terrain de jeux », exposition de photographies de Dimitri Houlmann, apprenti cuisinier de troisième année, à La Roseraie, Saint-Imier, jusqu'au 31 août, de 9 h à 19 h, tous les jours
- Barbara Dobbs expose des œuvres en quilling à la bibliothèque communale de Villeret jusqu'au 4 juillet durant les heures d'ouverture de la bibliothèque
- Exposition collective « Géta » au CIP à Tramelan jusqu'au 12 juillet, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et samedi de 14 h à 20 h

VENDREDI 21 JUIN
- Summer tour, spectacles de rue de la plage des six-pompes, dès 18 h à la cour de l'école de la Printanière à Tramelan, entrée libre, chapeau
- Fête de la mi-été au Bois Raiguel
- Fête de la musique à Sonceboz, dès 17 h 30

SAMEDI 22 JUIN
- Festival des fanfares du Bas-Vallon, Péry dès 16 h
- Festival d'été au Salon de Musique de Cormoret, 17 h 30 (ouverture des portes à 17 h), sur inscription
- Du jardin au miel, un après-midi consacré à la vie des abeilles, avec Gilbert Dey, apiculteur-animateur à Espace Abeilles, de 14 h à 17 h à Cernier, sur inscription

DIMANCHE 23 JUIN
- Salaire de la Suze de 14 h 30 à 16 h 30, rendez-vous devant l'entrée CHEZ Camille Bloch à 14 h 15
- Célébration d'un culte sur la joie, église d'Orvin à 17 h

LUNDI 24 JUIN
- Une image un texte, Cure de Saint-Imier à 19 h

MARDI 25 JUIN
- Marche découverte organisée par la Commission 3e âge du Bas-Vallon, une balade intercantonale, Berne-Soleure, circuit à la découverte des bornes limitrophes et de l'emplacement de la grotte de la Montagne de Romont, lieux de rendez-vous : Péry, place de la Gare, 13 h 15, Orvin, place du village, 13 h 15, Vauffelin, place de parc de l'église, 13 h 30, pour plus de renseignements, contactez Gilbert Grosjean au 032 485 14 03 ou Josée Medici au 032 358 15 69
- Concert de clôture de l'EMJB à 20 h à la Collégiale de Saint-Imier
- Sérénade de la fanfare La Montagnarde de Plagne et l'Union Péry-Reuchenette, à 19 h 30 au restaurant Schützenhaus sur les hauts de Bienne

MERCREDI 26 JUIN
- Après-midi lecture et gourmandise à la bibliothèque communale et scolaire de Sonvilier, de 16 h à 18 h
- Portes ouvertes de l'EJC à Cormoret, de 16 h 30 à 17 h 30

VENDREDI 28 JUIN
- Nul bar ailleurs, Last Friday, ancien stand de tir à Vauffelin, dès 18 h 30, avec apéro dinatoire puis possibilité de se rendre à la braderie à Bienne
- La Retrouvaille, visite guidée dans les lieux historiques de Zurich
- L'Imériale à Saint-Imier
- Portes ouvertes de l'EJC à Cormoret, de 16 h 30 à 17 h 30

SAMEDI 29 JUIN
- L'Imériale à Saint-Imier
- Triathlon CJT à Tramelan

DIMANCHE 30 JUIN
- La Filarmonica La Concordia en concert, Place de la Fontaine, Bienne à 15 h
- L'Imériale à Saint-Imier
- Ensemble vocal d'Erguël, 17 h à la Collégiale de Saint-Imier, entrée libre, collecte

MERCREDI 3 JUILLET
- Conférence « Retrouver son chemin de vie au travers des archives » au CIP à Tramelan à 19 h 30, entrée libre, collecte
- Né pour lire à la médiathèque du CIP à 9 h 30

DIMANCHE 7 JUILLET
- Brunch à la médiathèque du CIP, de 10 h 30 à 14 h, pour toute la famille

LUNDI 15 JUILLET
- Tournée de Christophe Meyer à Cormoret

MERCREDI 17 JUILLET
- Christophe Meyer au Bison Ranch

DIMANCHE 21 JUILLET
- Fête de la mi-été à Bois Raiguel

le clin d'œil

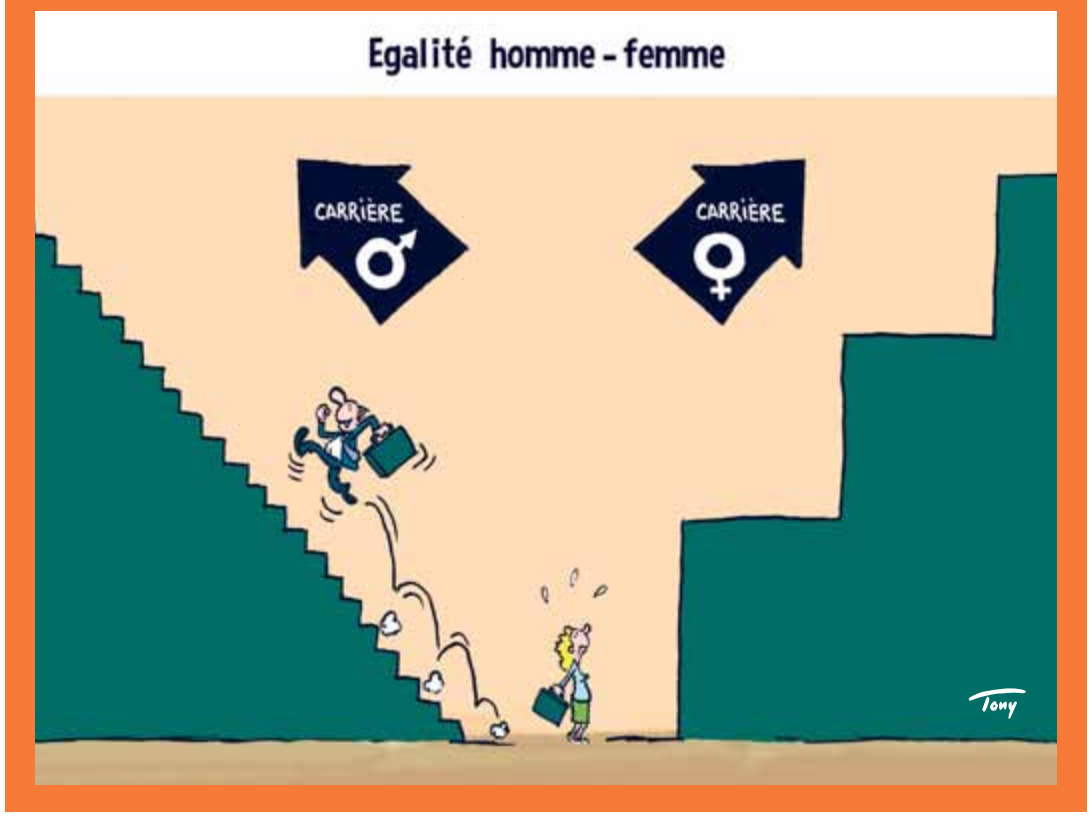

CLUB ATHLÉTIQUE COURTELARY

Des records ont été battus

De gauche à droite, Sarah Schindelholz, Yohannah Aufranc et Eva Kottelat

Notre traditionnel meeting d'ouverture a eu lieu le samedi 25 mai. Pour l'occasion, bon nombre de clubs ont fait le déplacement, apportant ainsi une belle participation, surtout chez les plus jeunes, d'U10 à U14.

Concernant la météo, nous aurions pu avoir un temps un peu plus clément mais heureusement, quelques éclaircies se sont invitées entre les gouttes et un vent favorable a soufflé sur la piste du sprint. Ces aléas météorologiques n'ont pas freiné les athlètes, qui ont réalisé de très belles performances et battu quelques records personnels.

A l'image de Luca Cremona U14, qui s'est surpassé trois fois, au 80m, à la balle (1er) et au poids, sans oublier sa première place à la longueur avec un saut à 4.48m.

D'autres de nos sportifs, comme Dominique Dyroff, U12, premier au 60m et 60m haies avec un record personnel, Sarah Schindelholz, U18, première au poids, Camille Lovis, U14, première au 60m et Kylia Schaer, U12, première au 60m, avec un record personnel au poids et à la longueur, ont su s'illustrer. Tous les résultats sont à retrouver sur notre site internet www.cacourtelary.ch.

Dans une autre discipline, non moins importante, quelques records de vitesse et d'efficacité ont aussi été battus. En effet, nos bénévoles ont fait un super boulot pour la préparation du site qui n'a jamais été aussi vite installé et démonté.

Nous remercions aussi nos commissaires de course toujours disciplinés et motivés. Cette année, le pique-nique habituel n'a malheureusement pas été organisé mais l'année prochaine, il reviendra. D'ici-là, vous aurez une autre occasion de manger et boire avec nous puisque nous organisons à l'occasion de la 50e des 10 Bornes de Courtelary, le samedi 26 octobre, un souper ainsi qu'une vintage party qui, on l'espère, accueillera tout le Vallon et plus encore. Alors réservez la date, on vous attend avec impatience. | *rb*

Kylia Schaer

PRO SENECTUTE

032 886 83 80

Magnifique séjour de marche en Autriche !

Découvrez avec nous la région de Fiss-Serfaus dans le Tyrol autrichien ! Le séjour aura lieu du 25 au 31 août et vous séjournerez à l'hôtel Angerhof à Fiss ! Les balades seront adaptées au niveau des participants et vous serez accompagnés de moniteurs compétents et bien formés. Déplacement en car.

RENCONTRES ÉQUESTRES GREEN VALLEY

Les cavaliers ont été applaudis

Les Rencontres équestres Green Valley ont eu un joli succès les 15 et 16 juin. Les résultats démontrent de belles performances.

Résultats

Barrel race juniors: 1re Burkhalter Nora avec Loulou Jack, 2e Guin Amandine avec Spirit, 3e Aellen Cali avec Eclair.

Barrel race adultes: 1re Kernen Virginie avec VH River Blue, 2e Anotta Marine avec Max, 3e Dupasquier Esther avec Eclair.

Course d'orientation juniors: 1re Cortat Zoé, 2e Baume Léa.

Course d'orientation adultes: 1re Aebischer Mélody, 2e Fankhauser Anouchka, 3e Rey Roger.

Cutting open: 1er Seiler Christoph avec Magic Nu Cash, 2e Wyss Benno avec Im A Swiss Cat, 3e Frech Noémie avec Travlin Sunrey.

Cutting Nove Horse: 1er Cloux Antoine avec Barrossab Colonel, 2e Cloux Antoine avec ImAStylishDiva, 3e Seiler Christoph avec Chics Smart Lover.

Cutting Non Pro: 1er Wyss Benno avec Im A Swiss Cat, 2e Walker Markus avec Gunfire Hurricane.

Cutting Ltd Non Pro: 1re Frech Noémie avec Travlin Sunrey, 2e Calderari Marco avec Poco Suga Chex.

Cutting Rookie: 1re Benoit Rosmarie avec Olenas Little Holly, 2e Frech Noémie avec Docs Wilson, 3e Lötscher Karin avec Mr Smart Whiz.

Gymkhana: 1re Cretegny Chloé avec Showtimes Sonofagun, 2e Schöni Lucas avec Butter, 3e Mullis Alexia avec Happy Feet.

Sorting: 1er Team FM, 2e Double B Ranch, 3e Bitterroot Team.

Freestyle Reining: 1re Brogli Pauline avec TNT Mindy Silverstol, 2e Antonioli Monica avec Showtimes Sonofagun, 3e Pfeiffer Mariella avec My Coco Girl Annie.

WCH Youth: 1re Stalder Zoé avec VH Butterflys Dance, 2e Grosclaude Jessica avec VH Pepsi N Charm.

WHC Boxing: 1re Pfeiffer Mariella avec My Coco Girl Annie, 2e Corpataux Chloé avec VH Peppy Sunny Time, 3e Acebedo Julie avec VH Ticket Turner.

WHC Non Pro: 1re Brogli Pauline avec TNT Mindy Silverstol, 2e Gauchat Thierry avec WAH Junior SR OAK, 3e Guégan Christelle avec Lolita Little Tanguy.

WCH Hackamore: 1er Messerli Rolanc avec Gunsmoke Oak, 2e Cloux Antoine avec ImAStylishDiva, 3e Brogli Pauline avec Diamond Cat Fifty.

WCH Open: 1er Seile Christoph avec Magic Nu Cash, 2e Hasler Julien avec Diamond Cat Fifty, 3e Hasler Julien avec TNT Mindy Silverstol.

ARMES-RÉUNIES COURTELARY

Onze tireurs ont obtenu la médaille

Concours JT, demi-finale Moron-Chasseral et Cible Campagne

Samedi 15 juin a eu lieu à Court le concours de tir (demi-finale Moron-Chasseral) des jeunes tireurs du Jura bernois. Ce concours permet aux jeunes de terminer le cours de jeune tireurs 2019. Il donne également la possibilité à chaque jeune tireur d'obtenir une médaille. Ce concours s'est très bien déroulé. En effet, sur les 14 jeunes qui y ont participé, 11 ont obtenu la médaille. Nos représentants ont fait honneur à notre section. En effet, 5 de nos jeunes ont terminé dans les 8 premiers. C'est un résultat d'ensemble remarquable. Le concours a été remporté par Lüdi Mathéo avec 92 points. Pour compléter le podium, on retrouve 2 tireurs de notre section. Au 2e rang Théo Brand avec 91 points et au 3e rang Dimitri Montanaro avec également 91 points.

Groupe JT de Courtelary

Demi-finale Moron-Chasseral

2e Brand Théo 91 points, 3e Montanaro Dimitri 91 points, 4e Cudré-Mauroux Colin 90 points, 5e Carrel Romain 89 points, 8e Gavino Esteban 88 points, 12e Cudré-Mauroux Thibaut 85 points, 14e Page Nicolas 83 points, 18e Page Jeremy 82 points, 25e Bühler Adrian 80 points, 26e Bourquin Christian 80 points, 31e Poulin Ewan 79 points (tous avec distinction), 52e Bassard Gregory 74 points, 59e Bassard Coraly 71 points, 66e Carrel Alexandre 68 points.

De gauche à droite : Dimitri Montanaro 3e, Brand Théo 2e et Cudré-Mauroux Colin 4e

Dans le cadre du concours de la cible campagne et du tir en Campagne, un de nos membres a de grandes chances de se qualifier pour la finale du dimanche 1er septembre à Möhlin. Thibaut Cudré-Mauroux a réussi l'exploit de faire 71 points sur 72 possibles. Avec son résultat du tir en campagne de 65 points, cela lui donne un beau total de 136 points.

Cible Campagne

1er Cudré-Mauroux Thibaut 71 points, 2e Cudré-Mauroux Claude 70 points, 3e Bechtel Stéphane 66 points, 4e Etique Jean-Pierre 66 points, 5e Gyger Patrick 65 points, 6e Todeschini John 65 points, 7e Gavino Esteban 64 points, 8e Todeschini Fabienne 64 points, 9e Etique Corinne 64 points, 10e Pierre Nicolas 64 points, 11e Montanaro Dimitri 63 points, 12e Bögli Jean 63 points, 13e Cudré-Mauroux Joëlle 63 points, 14e Bassard Gregory 62 points, 15e Cudré-Mauroux Colin 62 points, 16e Cudré-Mauroux Michel 61 points, 17e Poulin Ewan 60 points, 18e Cudré-Mauroux Robert 59 points, 19e Page Nicolas 57 points, 20e Page Jeremy 56 points, 21e Brand Théo 56 points, 22e Bassard Coraly 54 points (tous avec distinction), 23e Bourquin Christian 45 points. | *ccm*

Délai sport
LUNDI SOIR

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER

Bonne note pour la première, espoir pour la deuxième

Les gars du FC Saint-Imier II Sonvilier savourent une seconde place bien méritée, mais le job n'est pas terminé

Pour sa dernière sortie du championnat, l'équipe fanion du FC Saint-Imier a redoré son blason. Après avoir essuyé de regrettables revers, les hommes de Cédric De Souza ont fait preuve d'un sursaut d'orgueil. Certes, le net succès acquis sur le terrain des Foulets à La Chaux-de-Fonds ne fait que leur assurer une septième place au classement. Mais celle-ci ainsi que le résultat sont porteurs d'un enseignement encourageant: les Imériens sont capables de mieux.

Efficaces offensivement (5 buts) autant que défensivement (0 but encaissé), ils ont prouvé qu'avec une application certaine, ils valent mieux que ce septième rang. Mais quoi qu'il en soit, rester en deuxième ligue l'année du 100e anniversaire du club était l'objectif, la mission est donc remplie, la note est bonne.

Saint-Imier II Sonvilier récolte fièrement les efforts de toute une saison et se permet encore un regard sur la ligue supérieure. Avec le truchement des promotions relégations allant de la 2e ligue Inter à la 3e ligue, celles-ci ont des répercussions sur le championnat de 4e ligue.

Les trois champions de cette catégorie seront promus et un quatrième club doit rejoindre la 3e ligue au terme d'un tournoi entre les trois seconds classés. Saint-Imier II Sonvilier est donc concerné par ce tournoi puisque les hommes de Manuel Magalhaes conservent le fauteuil d'argent de leur groupe. Celui-ci est acquis, malgré le même nombre de points que le désormais troisième Espagnol Neuchâtel, grâce aux points fair-play qui départagent en premier lieu les équipes à égalité.

Mais pour cela fallait-il encore battre leur dernier adversaire, à savoir Cortaillod II. Avec quatre réussites après moins d'une demi-heure de jeu, le succès paraissait bien acquis. Restait à ne pas se faire pénaliser au niveau du fair-play, soit ne pas enregistrer de carton jaune ou rouge. Les pensionnaires du Terrain du Stand ont parfaitement géré la situation en dominant leur adversaire avec discipline et application. Le nombreux public ne s'est pas ennuyé.

L'heure des vacances n'a pas encore sonné et c'est tant mieux pour Saint-Imier II Sonvilier qui devra rencontrer Béroche-Gorgier II et Fleurier II, de quoi s'enthousiasmer. | *gde*

2e l. Etoile-Sporting – Saint-Imier I_ 0-5
4e l. St-Imier II Sonvi. – Cortaillod II 5-0
JD Erg. St-Imier II – Peseux Comète 0-7
JD Corc.-Cormon. II – Erg. St-I III_ 12-1
JD Erg. St-Imier I – Val-de-Ruz I __ 2-2
JC Erg. St-I I – Grpm La Chx-de-Fds 7-4
JC Erg. St-Imier II – Val-de-Ruz IV _ 4-1

FC SONVILIER

Victoire importante

Le FC Saint-Imier II (Sonvilier) s'est imposé 5-0 contre la seconde équipe de Cortaillod lors de son dernier match de championnat et conserve sa seconde place. Tout a été dit rapidement, mais le plus important était de ne pas prendre de carton pour rester devant l'Espagnol NE au classement du fair-play. Maintenant, place aux matches de barrage contre Fleurier II et Beroche-Gorgier II pour attribuer le dernier ticket pour la 3e ligue.

St-Imier II (Sonvilier) – Cortaillod II 5-0

AÏKIDO ST-IMIER

La passion de l'aïkido

Pour la première fois à Saignelégier, dans le Dojo du Judo Club, au centre de loisirs, les aïkidokas de la région se sont retrouvés pour leur rencontre Interclubs. Des participants venus de Boncourt, Moutier, Delémont, Saint-Imier, Tramelan et Saignelégier se sont retrouvés sur les tatamis pour partager leur passion de l'aïkido. Ces entraînements permettent de découvrir d'autres manières d'aborder les techniques, de nouer des relations amicales et de passer une soirée stimulante grâce à une pratique plus tonique. L'aïkido à Saint-Imier, c'est tous les mardis de 18h15 à 19h45, au Dojo du Judo Club, en face du funiculaire. Pour plus d'infos, veuillez contacter Bernard Merkelbach au 079 681 05 55.

FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE SAINT-IMIER

Excellente lancée pour les athlètes

Les athlètes de la FSG Saint-Imier continuent sur une excellente lancée en ayant participé à deux concours le 25 mai: la deuxième manche de la CJAJB qui a eu lieu à Tavannes ainsi que le meeting AJA à Courtelary. Les entraîneurs, avec l'aide précieuse des parents et amis, ont eu le plaisir d'organiser l'éliminatoire interne de l'UBS Kids Cup sur le vétuste terrain d'athlétisme de Saint-Imier le 12 juin. Cela faisait bien longtemps qu'une manifestation sportive, autre que des entraînements, n'avait pas eu lieu sur ce terrain!

Tout le monde a eu énormément de plaisir à participer ou à aider pour le bon fonctionnement de la manifestation. Un grand merci!

Un grand bravo à tous les athlètes et tout particulièrement à Deborah, Elodie, Sara, Kassandra et Mathieu qui ont participé à deux concours la même journée.

CJAJB

U12W: 1re Deborah Pasquier, 2e Amy-Lou Terraz, 5e Aline Dias. U14W: 3e Elodie Rosselet. U16W: 2e Sara Drndar, 4e Kassandra Pasquier, 7e Adine Kimani. Catégorie Open: 1re Mélissa Rosselet. U10M: 3e Léandro Dias. U14M: 1er Mathieu Chatelain, 2e Noa Bürki. U16M: 3e Matthieu Salgat, 4e Joël Mayor.

Meeting AJA Courtelary

U10W: Solène Mafille a terminé 7e au saut en longueur avec 2.33m, 4e au lancer de balle avec 15.16m (record personnel) et a couru le 50 mètres en 9.65 secondes. U12W: Deborah Pasquier a terminé 2e au saut en longueur avec 3.68m, 1re au lancer du poids avec 5.59 (record personnel), 1re au lancer de balle avec 29.14m (record personnel) et a couru le 60 mètres en 9.61 secondes. U14W: Elodie Rosselet a terminé 8e au saut en longueur avec 3.65m, 4e au lancer du poids avec 5.95m (record personnel), 5e au lancer de balle avec 29.88m et a couru le 60 mètres en 9.99 secondes. U16W: Sara Drndar a terminé 14e au saut en longueur avec 3.99m, 4e au lancer du poids avec 7.96m et a couru le 80 mètres en 12.31 secondes. Kassandra Pasquier a terminé 3e au lancer du poids avec 8.37m. U12M: Emir Drndar a terminé 2e au saut en longueur avec 4.36m (record personnel), 5e au lancer de balle avec 32.45m, 1er au lancer du poids avec 5.41m et a couru le 60 mètres en 8.93 secondes. U14M: Mathieu Chatelain a terminé 3e au saut en longueur avec 4.43m, 2e au lancer du poids avec 10.19m, 2e au lancer de balle avec 50.70m (record personnel) et a couru le 60 mètres en 8.29 secondes. | *les entraîneurs*

Les athlète de la FSG Saint-Imier ont démontré de jolis résultats

FSGF PÉRY-LA HEUTTE

Pique-nique

Notre traditionnel pique-nique aura lieu le lundi 1er juillet à la cabane du Moto-Club dès 19h. Nous nous réjouissons de vous retrouver très nombreuses pour passer un agréable moment. L'inscription est indispensable auprès de Mary-France Hofer au 032 485 12 37 jusqu'au vendredi 28 juin. N'oubliez pas d'amener une petite salade avec vous et de la bonne humeur.

FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE PÉRY

Venez les accueillir à la gare

C'est aujourd'hui en fin d'après-midi que nos joueurs de unihockey prendront le chemin d'Aarau pour se rendre à la Fête fédérale de gymnastique. Notre dernière participation à une Fête fédérale remonte à 1996, c'est donc un événement majeur que nous souhaitons partager avec les habitants de Péry-La Heutte.

C'est la nuit prochaine que nos trois équipes parfaitement entraînées disputeront le tournoi de unihockey de Aarau. Rappelons que, l'année dernière, lors de la Fête romande de gymnastique, les deux équipes de Péry s'étaient adjugé les titres de championne et de vice-championne romande. C'est dire si les ambitions pour cette Fête fédérale sont élevées!

Dimanche après-midi, nos gymnastes (peut-être victorieux, mais à coup sûr heureux) rentreront au bercail. La tradition, qui espérons-le, ne s'est pas perdue, veut que les participants à une Fête fédérale soient accueillis à leur retour au village par la population. Raison pour laquelle nous invitons les habitants de Péry-La Heutte à les accueillir le dimanche 23 juin à 15h30 à la gare de Reuchenette. Cette réception sera suivie d'un apéritif offert aux gymnastes bien entendu, mais également à toutes les personnes présentes.

Quelle relève?

Notre société est fière d'être représentée par trois équipes de unihockey lors d'un événement aussi important qu'une Fête fédérale, mais elle se soucie également de la relève.

La dernière volée de jeunes que nous avons formée va rejoindre les rangs des actifs et nous souhaiterions former une nouvelle volée à la prochaine rentrée scolaire. Les jeunes en âge de scolarité (dès la 6H) intéressés par le unihockey sont les bienvenus le mercredi à 18h à la halle dès le 21 août. Pour plus de renseignements, merci d'appeler le 079 395 48 65.

Aux amateurs de volley

Nous lançons également un appel à tous les amateurs de volley. Notre équipe est sur une bonne lancée. Elle prend part au championnat loisirs neuchâtelois et vient de remporter la première place du groupe 2. Malheureusement, l'effectif est en baisse et nous aimerions recruter de nouveaux joueurs pour disputer dès août le championnat dans le groupe 1. Les intéressés peuvent nous rejoindre à la halle le mercredi à 20h30 ou prendre contact par téléphone au 079 232 64 54.

Envie d'entraîner des athlètes?

Enfin, nous aimerions beaucoup offrir aux jeunes de la région une opportunité supplémentaire de se dépenser en ouvrant un groupe d'athlétisme. Nous avons au sein de notre société des personnes prêtes à mettre du temps à disposition, mais nous recherchons activement le moniteur ou la monitrice qui prendra ce groupe en charge. Les intéressés seront accueillis à bras ouverts au 079 395 48 65.

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 21 juin au 28 juin : Pharmacieplus du Vallon, 032 942 86 86.
Dimanches et jours fériés : ouvert de 11 h à 12 h et de 19 h à 19 h 30.

TRAMELAN
Du vendredi 21 juin au 28 juin : Pharmacie Schneeberger, 032 847 42 48.
Dimanches et jours fériés : ouvert de 11 h à 12 h et de 19 h 15 à 19 h 30.

Changement de service : le vendredi à 18 h 30. Cas particulier : changement de service le lundi 21 janvier, mardi 23 avril et jeudi 29 mai à 16 h. Les éventuelles modifications, de dernière minute, du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 *0900 900 024*
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24 *032 941 37 37*

TRAMELAN
0900 93 55 55
En semaine : 18 h - 8 h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés : 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500
Par8 : 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD
VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN
rue du Pont 20
Jeudi : 16 h - 18 h
Vendredi : 17 h - 21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi : 13 h - 18 h
Jeudi : 13 h 30 - 18 h
Vendredi : 13 h - 22 h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE
SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe :
lundi et mercredi : 9 h - 17 h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi : 14 h - 18 h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER
rue du Marché 1

Mardi : 16 h - 18 h,
accueil en cas de besoin/projets
Mercredi : 14 h - 18 h, activités diverses selon programme
(à voir sur le site internet)
Jeudi : 15 h 15 - 18 h,
accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi : 15 h 15 - 18 h,
accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 2 juillet : 15 h 15 - 17 h

FRINVILLIER
Mardi 20 août : 16 h 30 - 17 h 15

ORVIN centre du village
Mardi 2 juillet : 17 h 45 - 19 h 30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 21 juin : 17 h 30 - 19 h 15

ROMONT entrée du village
Vendredi 21 juin : 16 h - 17 h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune
Mardi 25 juin : 16 h 30 - 19 h 30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 21 juin : 14 h 30 - 15 h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi : 17 h - 18 h 30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi : 13 h 30 - 14 h, 19 h 30 - 20 h

COURTELARY
collège
Lundi : 15 h - 17 h 30
Mardi : 17 h - 19 h
Jeudi : 15 h - 16 h 30
Vendredi : 9 h 30 - 10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi : 14 h - 18 h
Jeudi et vendredi : 9 h - 11 h et 14 h - 18 h
1er samedi du mois : 10 h - 11 h 30
Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages.
032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliothèque
Catalogue en ligne : nouveautés

SONVILIER collège
Fermée du 15 juillet au 18 août
Lundi : 17 h 30 - 19 h 30
Mercredi : 16 h - 18 h

PÉRY-LA HEUTTE collège
Mardi : 15 h 15 - 17 h 15
Jeudi : 17 h - 19 h

VILLERET rue principale 20
Mardi : 9 h - 10 h, 15 h - 18 h
Jeudi : 18 h 15 - 19 h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY
Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche : 10 h - 18 h
(dernière entrée à 17 h)
24 et 31 décembre : 10 h - 16 h

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche : 9 h 30 - 18 h
2es jeudis du mois : jusqu'à 22 h
24 et 31 décembre : 9 h 30 - 16 h

Lundis ouverts : vacances scolaires et jours fériés régionales.
Fermetures annuelles : 25-26 déc., 1-2 janvier.

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE DES AÎNÉS

CORGÉMONT
halle de La Combe

Gym Tonic : mercredi 14 h - 15 h
Gym Fit : mercredi 9 h - 9 h 55
Gym Seniors : mercredi 10 h - 10 h 55
Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. L'expérience vous tente ? Venez nous rejoindre.
079 237 21 04

ORVIN halle
Lundi : 16 h 30

PÉRY-LA HEUTTE
halle de Péry
Lundi : 14 h 15
Leçons ouvertes à tout le monde.

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER
rue du Marché 6
Mercredi et vendredi : 15 h - 18 h
Maria Concetta Houriet
responsable
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN
Chemin des Lovières 13
1er samedi du mois : 9 h - 12 h
Lundi-vendredi : 13 h - 18 h
Mercredi : 13 h - 20 h
032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES
chapelle
Sur réservation.
079 797 33 53
e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES
SAINT-IMIER
Lundi-vendredi : 9 h - 12 h, 14 h - 17 h
Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS
ORVIN
au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

PISCINES

PISCINE DU CHÂTEAU
TRAMELAN
Chemin du Château 30
Lundi à dimanche : 9 h - 20 h
Septembre : 9 h - 19 h
Caisse : 032 487 59 50
Buvette : 032 487 59 26

PISCINE D'ERGUËL
SAINT-IMIER
Sur le Pont
Lundi à dimanche : 9 h - 20 h
Septembre : 9 h - 19 h
032 941 28 42

SKI CLUB COURTELARY

Bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer !

Gardiennage : week-end des 22 et 23 juin assuré par Roberto Battistig et Quentin Etique.

Fête Champêtre : 6 et 7 juillet

Village en fête : du 23 au 25 août

Réclame

POMPES FUNÈBRES
Jour et nuit
NIGGLI
Chambres mortuaires et salle de cérémonie
Saint-Imier • 032 941 27 55
www.pf-niggli.ch

Délai
page utile
LUNDI SOIR

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi : 8 h 30 - 12 h, 14 h - 18 h
Mardi-jeudi : 8 h 30 - 12 h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi : 8 h 30 - 11 h 30, 17 h - 18 h
Mardi-jeudi : 8 h 30 - 11 h 30, 16 h - 17 h
Vendredi : 8 h 30 - 11 h 30
Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
032 488 10 30, admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi : 15 h - 18 h
Mardi : 9 h 30 - 11 h 45
Mercredi : 9 h 30 - 11 h 45, 14 h 30 - 16 h 30
Jeudi : 9 h 30 - 12 h
Vieille-Route 1, 2612 Cormoret
Administration : 032 944 15 13
Mairie : 032 940 20 71
Voyer : 079 381 68 60
contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi : 10 h - 12 h
Jeudi : 10 h - 12 h, 16 h - 18 h
Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
032 489 10 67, fax : 032 489 19 27
admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi et mercredi : 8 h - 12 h
Mardi : 8 h - 12 h, 14 h - 17 h
Jeudi : 8 h - 12 h, 16 h - 18 h
Grand-Rue 58, 2608 Courtelary
032 944 16 01, admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi : 10 h - 12 h
Mardi et jeudi : 16 h - 17 h 30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat : info@laferriere.ch
Finances : commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi : 16 h - 18 h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Lundi : 16 h - 18 h (perm. maire : 19 h)
Mercredi : 10 h 30 - 12 h
Jeudi : 16 h - 18 h
La Charrière 6, 2534 Orvin
Case postale 41
032 358 01 80, fax : 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi : 8 h 30 - 12 h, 14 h - 18 h
Mardi-jeudi : 8 h 30 - 12 h
Grand-Rue 54, 2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi : 8 h - 12 h, 13 h 30 - 18 h 30
Mardi-vendredi : 8 h - 12 h
Rue du Collège 5, 2616 Renan
032 962 65 00, fax : 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi : 16 h - 18 h
Jeudi : 10 h - 12 h
Route Principale 1, 2538 Romont
032 377 17 07, info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Lu-me : 8 h - 11 h 45, 14 h - 17 h
Jeudi : 14 h - 18 h
vendredi : 8 h - 11 h 45, 14 h - 16 h
Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier
Case postale 301
032 942 44 24, fax : 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi : 9 h 30 - 11 h 30
Mardi et jeudi : 15 h 30 - 17 h 30
Haut du Village 8, 2536 Plagne
032 358 20 25, fax : 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi : 8 h - 12 h, 16 h - 18 h
Ma, me et je : 8 h - 12 h, 16 h - 17 h 30
Vendredi : 8 h - 12 h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval
Case postale 47
032 488 33 00, fax : 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi : 8 h - 12 h
Jeudi : 8 h - 12 h, 13 h 30 - 17 h 30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi : 8 h - 12 h, 13 h 30 - 16 h
Jeudi : 8 h - 12 h, 13 h 30 - 17 h 30
Mardi, mercredi et vendredi : 8 h - 12 h

Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
032 941 11 20, fax : 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

- Crèche « Les Razmokets » : 032 940 14 86
- Ecole de Sonvilier : 032 941 16 66
- Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats » : 032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma : 9 h - 11 h 45, 14 h - 16 h 45
Mercredi : 14 h - 16 h 45
Jeudi : 9 h - 11 h 45, 14 h - 18 h
Vendredi : 9 h - 11 h 45, 14 h - 16 h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99, fax : 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi : 9 h - 12 h
Rue Principale 24, 2613 Villeret
032 941 23 31, admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Ne jetez pas vos machines et appareils !

Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge **GRATUITE** à votre domicile les mercredis entre 17 h et 18 h
077 453 19 57 vio@bluewin.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'informations
12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC : 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Mise en pages
Claude Sansonnens
Coraline Bolle
Claudia Lopes
Nicolas Schaeffer

Impression : Druckzentrum Bern

Distribution : La Poste

Heures d'ouverture
Lundi-jeudi : 7 h 30 - 12 h, 13 h 30 - 17 h
Vendredi : 7 h 30 - 12 h

Délais de remise des publications
Sport : lundi soir
Utile : lundi soir
Paroisses : lundi soir
Officiel : mardi 12 h
Rédactionnel : mercredi 9 h
Annonces : mercredi 9 h

Tarif des annonces
Sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel : 98 fr.

Vendredi 21 juin 2019 N° 24

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces: 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Courtelary

Avis de construction

Requérante: Benoit Béatrice, Grand-rue 78, 2608 Courtelary.
Auteur du projet: Hadorn Bedachungen & Bau AG, Längfeldweg 40, 2504 Bienne.
Propriétaire foncier: copropriété, Grand-rue 78, 2608 Courtelary.
Projet de construction: installation d'une lucarne sur immeuble Grand-rue 78, 2608 Courtelary, sur parcelle 953, zone HA.
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: parois en bois (brun) cotés en cuivre, inclinaison 3°.
Protection des eaux: raccordement à la canalisation communale et à la STEP
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.
Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 17 juin 2019

Secrétariat municipal

Mont-Tramelan

Avis de construction

Requérant/Maître d'ouvrage: Patrick Bögli, Les Fontaines 5, 2723 Mont-Tramelan.
Auteur du projet: idem.
Propriétaire foncier: Philippe Bögli, Les Fontaines 5, 2723 Mont-Tramelan.
Adresse du projet: BF 7, Les Fontaines 5, 2723 Mont-Tramelan.
Description du projet: construction d'une aire de sortie pour bovins, pour moitié sur caillebotis, et d'une fosse à lisier avec système de détection de fuite.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Dérogations: –
Zone: RT.
Zone de protection des eaux: S3.
Objets protégés: –
Dépôt public: du 22 juin au 23 juillet 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, 2723 Mont-Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Mont-Tramelan, le 17 juin 2019

Secrétariat municipal

Péry-La Heutte

Avis de construction

Requérant: Laurent Vésy, rue Robert de Vigier 9, 2603 Péry.
Propriétaire foncier: Laurent Vésy, rue Robert de Vigier 9, 2603 Péry.
Auteur du projet: Laurent Vésy, rue Robert de Vigier 9, 2603 Péry.
Projet de construction: transformation d'un local à vélos, rue Robert de Vigier 9, 2603 Péry, parcelle N° 896, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: construction portante et parois en maçonnerie, façades en béton, toit avec une inclinaison recouvert de tuiles de couleur rouge-brun comme garage existant, largeur de 2,5 mètres, profondeur 3 mètres, hauteur 2,5 mètres.
Protection des eaux/eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: distance à la route Art. A 145 RCC.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 21 juillet 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 21 juin 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Vito Varrecchia, rue des Tilles 36, 2603 Péry.
Propriétaire foncier: Vito Varrecchia, rue des Tilles 36, 2603 Péry.
Auteur du projet: Vito Varrecchia, rue des Tilles 36, 2603 Péry.
Projet de construction: réfection de la toiture, agrandissement de la place de parc, rue des Tilles 36, 2603 Péry, parcelle N° 721, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: isolation et changement couverture toiture Eternit en tôle de couleur anthracite RAL N° 7016, agrandissement de la place de parc.
Protection des eaux/eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 21 juillet 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 21 juin 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Sandra Rochat, Chemin des Graviers 14, 2604 La Heutte.
Propriétaire foncière: Sandra Rochat, Chemin des Graviers 14, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: Nikles Toiture SA, rue de la Gare 24, 2610 Saint-Imier.
Projet de construction: rénovation de la toiture et pignons, Chemin de Graviers 14, 2604 La Heutte, parcelle N° 395, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: changement de la toiture en Eternit par des tuiles de type Jura anthracite RAL 7016, changement des pignons en plaques d'aluminium de couleur grise RAL 7005, pose de panneaux solaires.
Protection des eaux/eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 21 juillet 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 21 juin 2019

Le Conseil municipal

Renan

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Victor Stengel, Clermont 157, 2616 La Cibourg.
Auteur du projet: ATB SA Tramelan, Promenade 22, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelles N^{os} 290, 291 et 448, au lieu-dit: «La Cibourg», commune de Renan.
Projet: viabilisation (dessertes et réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement et d'électricité) des secteurs 1.1. «Ouest», 1.3, 3.1 et 3.2 du plan de quartier «Centre de vacances La Cibourg», réalisation d'un plan d'eau de baignade dans le secteur 3.1 comprenant un local technique enterré, ouvertures dans le mur en pierres sèches existant, entre les secteurs 3.2 et 1.1/3.1, et compensations, suppression d'un arbre isolé protégé.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: PQ «Centre de vacances La Cibourg» / secteurs 1.1 «Ouest», 1.3, 3.1 et 3.2.
Dérogations: art. 14 al. 2 et 122 RCC, 27 et 28 LCPN et 14, al. 3 OPNP.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 juillet 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 juin 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Renan, rue du Collège 5, 2616 Renan.
Emplacement: parcelle N° 428, au lieu-dit: «rue de l´Endroit», commune de Renan.
Projet: réalisation d´une fresque représentant un paysage naturel sur un mur existant.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: ZV et route communale.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 juillet 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 juin 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Saint-Imier

Permis de construire 18-64

Requérant/Maître d'ouvrage: Jean-Bernard Gindrat, Mont-Soleil 94, 2610 Mont-Soleil 94.
Auteur du projet: idem MO.
Adresse du projet: BF 1632, Mont-Soleil 94, 2610 Mont-Soleil.
Description du projet: modification d'une barrière existante (h > 1.20) / demande a posteriori.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: HZ.
Dérogations: –
Zones/périmètres protégés: –
Objets protégés: –
Dépôt public: du 14 juin 2019 au 15 juillet 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire dans le même délai au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 14 juin 2019

Le chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 19-17

Requérant/Maître d'ouvrage: Refik Hoxha et Shyrete Hoxha, rue du Cernil-Antoine 29, 2300 La Chaux-de-Fonds.
Auteur du projet: Olivier Walther, rue des Prés 9, 2710 Tavannes.
Adresse du projet: BF 574, rue de la Charrière 4, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: réhabilitation complète du bâtiment, isolation périphérique des façades et isolation de la toiture entre chevrons, installation d'une pompe à chaleur, nouveaux percements en façade nord et sud, pose de panneaux solaires sur pan sud, et création de deux terrasses sur les garages.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: M1 C3c.
Dérogations: –
Zones/périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.
Objets protégés: –
Dépôt public: du 14 juin 2019 au 15 juillet 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire dans le même délai au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 14 juin 2019

Le chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 19-46

Requérant/Maître d'ouvrage: Hôpital du Jura bernois SA, Les Fontenayes 17, 2610 Saint-Imier et Caisse de pension du personnel HJB SA, Grand-rue 45, 2710 Tavannes.
Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.
Adresse du projet: BF 2075 et 1562.
Description du projet: construction d'un parking provisoire de cinquante-six places.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: ZHfmd C2a.
Dérogations: art. 8 RAC (conformité à l'affectation).
Zones/périmètres protégés: –
Objets protégés: –
Dépôt public: du 14 juin 2019 au 15 juillet 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire dans le même délai au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 7 juin 2019

Le chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Délai de remise
des publications officielles
MARDI 12 H

Saint-Imier (suite)

Permis de construire 19-48

Requérants/Maîtres d'ouvrage: Laurence Gerber et Cédric Aellen, Passage des Jardins 5, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: pga, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.
Adresse du projet: BF 761, Ancienne Route de Villeret 2, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: agrandissement d'ouvertures existantes en façade nord et ouest et transformations intérieures.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: ZHfmd C2a.
Dérogations: –
Zones/périmètres protégés: –
Objets protégés: –
Dépôt public: du 14 juin 2019 au 15 juillet 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire dans le même délai au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 14 juin 2019

Le chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
DU VALLON DE SAINT-IMIER

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse

Conformément à l'article 66 du Règlement d'organisation de la Paroisse catholique romaine du Vallon de Saint-Imier, le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 4 juin 2019 est déposé publiquement au secrétariat paroissial du 21 juin au 20 juillet 2019, inclus.
Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le conseil de paroisse.

Sauge

Avis de construction (après-coup)

Requérant: Alfred Hofstetter, Chemin des Œuchettes 38, 2537 Vauffelin.
Auteur du projet: Rémy Amstutz, architecte, Longchamps 24, 2534 Orvin.
Propriétaire foncier: Alfred Hofstetter, Chemin des Œuchettes 38, 2537 Vauffelin.
Projet: agrandissement Nord, couverture du passage et de la place, remplacement du bureau et du stock par une salle de sport sis sur parcelle Nº 158, Route Principale 11a à Frinvillier, zone HA2.
Genre de construction: selon plans déposés.
Objet protégé: néant.
Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 17 juin 2019

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale

Conformément à la teneur de l'article 62 du règlement d'organisation de la commune de Sonceboz-Sombeval, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 17 juin 2019 est déposé publiquement au secrétariat communal du 21 juin au 22 juillet 2019.
Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formulées auprès du président des assemblées, Jean-Francis Renggli.

Sonceboz-Sombeval, le 18 juin 2019

Le Conseil municipal

Tramelan

Approbation de plans et de prescriptions

Approbation du projet de modification du Plan de Quartier valant Permis de Construire « Les Combattes » (extension en profondeur de la carrière) au sens de l'article 88, alinéa 6 LC et, procédure de constatation de la nature forestière au sens de l'art. 10, al. 2 de la Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les Forêts (LFo).

Conformément à l'article 61 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a approuvé le 6 juin 2019 le dossier susmentionné arrêté par le Conseil général de Tramelan le 23 avril 2018. Lors de la décision d'approbation, aucune modification n'a été apportée au dossier.

Les nouvelles prescriptions entrent en vigueur, sous réserve d'un éventuel recours, le lendemain de la présente publication.

Les documents peuvent être consultés par le public pendant les heures d'ouverture des guichets et/ou sur rendez-vous auprès des Services Techniques, rue de la Promenade 3, 2720 Tramelan. Les documents peuvent également être consultés sur rendez-vous auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary et auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Haupstrasse 2, 2560 Nidau.

La décision cantonale d'approbation et le dossier approuvé sont disponibles à titre indicatif à l'adresse www.tramelan.ch, rubriques Services/Services techniques/Urbanisme et police des constructions (seuls les dossiers physiques de l'administration communale, de la Préfecture du Jura bernois et de l'OACOT font formellement foi).

Tramelan, le 21 juin 2019

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Non-Explo World Sàrl, rue des Charpentiers 26, 1110 Morges.
Auteur du projet: Bureau d'Etudes & Réalisations Jean-François Segatori SA, Rue des Charpentiers 26, 1110 Morges.
Emplacement: parcelle N° 2909 (DS 1870) au lieu-dit: « Bois de la Chaux1 », Les Reussilles, commune de Tramelan.
Projet: changement d´affectation du dépôt militaire de munitions en local de stockage d´engins pyrotechniques de catégorie P2.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Zone de protection: inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) – Objet 1008 – Franches-Montagnes.
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juillet 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 juin 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Villeret

Mise en dépôt du procès-verbal de l'assemblée communale

Conformément à l'article 69[1] du Règlement d'organisation de la commune, le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juin 2019 est mis en dépôt public du 21 juin au 11 juillet 2019 au Secrétariat municipal.
Ce procès-verbal peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau. Il est possible de faire opposition à ce procès-verbal auprès du Conseil municipal, dans un délai de 20 jours (RO 69[2]).
Par ailleurs, ce procès-verbal est publié intégralement dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* du vendredi 21 juin 2019.

Villeret, le 14 juin 2019

Conseil municipal Villeret

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Paiva Daniel, rue du Vion 2, 2710 Tavannes.
Auteur du projet: Paiva Daniel, rue du Vion 2, 2710 Tavannes.
Propriétaire foncier: Guido Giuseppe, Passage de l'Ile 1, 2615 Sonvilier.
Projet: remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre en façade Ouest, remplacer trois fenêtres par une fenêtre coulissante en façade Sud, remplacement de toutes les fenêtres, pose d'un tubage de cheminée extérieur côté Ouest.
Genre de construction: porte-fenêtre en PVC couleur blanc – inox.
Parcelle: N° 721, zone H2.
Emplacement: rue Neuve 66, 2013 Villeret.
Dimensions: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 14 juillet 2019.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 6 juin 2019

Secrétariat municipal Villeret

Nous produisons
tous genres d'imprimés.

Imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

Canton de Berne

ARTISTES FRANCOPHONES BERNOIS

Mise au concours de la bourse «ICI & AILLEURS»

La bourse «ICI & AILLEURS» est mise au concours jusqu'au 15 octobre 2019. La Commission des affaires francophones générales du canton de Berne est prête à soutenir, à raison de 20000 francs, un projet réalisé en commun par deux acteurs culturels, l'un francophone bernois, l'autre originaire d'une autre région de Suisse ou de l'étranger. Les lauréats des deux premières éditions ont été Laurent Güdel (2018) et Mingjun Luo (2017).
Destinée aux professionnels de la culture de Bienne et du Jura bernois, la bourse ICI & AILLEURS vise à soutenir un projet qui nécessite des compétences extérieures à leur région. Dotée de 20000 francs, elle finance une collaboration inédite qui sera présentée au moins une fois à la population du Jura bernois et/ou de Bienne. Les candidates et candidats doivent soumettre un projet original en expliquant la pertinence de la collaboration et sa portée pour le public.
La bourse est attribuée par la Commission des affaires francophones générales (CFACG), qui réunit des membres des différentes commissions d'experts cantonales et intercantonales ainsi que des représentants du Jura bernois. Lors de l'examen des dossiers, les membres de la CFACG tiennent compte du professionnalisme, de l'aspect novateur du projet et de son impact. La bourse est accordée indépendamment d'autres subventions publiques, communales ou cantonales. Le montage financier comprenant les frais inhérents à la collaboration artistique doit toutefois être détaillé. Le projet est à réaliser et à rendre public dans les douze mois qui suivent la notification de la décision.

Dossier de candidature

Les membres de la CFACG se réuniront début novembre pour examiner les dossiers de candidature. Ceux-ci peuvent être déposés en ligne sur le site www.ici-et-ailleurs.ch d'ici le 15 octobre 2019 ou sur le portail de l'Encouragement des affaires culturelles de l'Office de la culture du canton de Berne www.be.ch/culture-portail-des-demandes.

Direction de l'instruction publique

Réclame